



PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)

PROJET DU GOUVERNEMENT DU SENEGAL

FONDS POUR
L'ENVIRONNEMENT MONDIAL



Effet UNDAF: Accélération de l'accès des populations aux droits et services sociaux de base, inclusion sociale et développement durable

Produits CPD : Des sites pilote aménagés et résistants aux changements climatiques pour la conservation de la biodiversité, la lutte contre la désertification et les érosions côtières.

- Produits recherchés:**
- Gestion Intégrée des Ecosystèmes, Lutte contre la Dégradation des Terres, Utilisation Durable des Ressources Naturelles démontrées et démultipliées durablement avec un succès de la continuité des actions dans la phase après projet dans et en dehors des sites d'actions du projet ;
 - Cadre politique et juridique de la gouvernance locale adapté à une gest écologique durable des terres et la conservation participative intégrée des écosystèmes ;
 - Développement durable et gestion communautaire des ressources naturelle effectifs dans les Terroirs Villageois dans la phase après projet ;
 - Conservation et gestion durable des Réserves Naturelles Communautaires Unités Pastorales légalement établies autour des AP pour une gest écologique durable des terres et l'accroissement des capacités de séquestrat du carbone ;
 - Cogestion durable pour une conservation de la biodiversité est démontré dans les AP ;
 - Ecosystèmes régulièrement suivis et évalués ;
 - Gestion adaptative accrue et Partage des connaissances.

Agent Gouvernemental d'Exécution:
Autre Partenaire

Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature

Période du Programme:	2012- 2014
Composante du Programme:	Energie et Environnement pour un Développement Durable
Titre du Projet:	Gestion Intégrée dans quatre paysages représentatifs du Sénégal- Tranche III
Atlas Award ID:	_____
Project ID:	_____
PIMS #	_____
Durée du Projet:	36 mois
Start date:	_____
End Date	_____
Management Arrangements	NEX_____
PAC Meeting Date	

Budget Total:	25 513 000
Ressources allouées:	
• Gouvernement (Cash):	589 000
• Régulier:	
o FEM:	1 000 000
o PNUD:	900 000
• Autres: (Financement Parallèle)	
o GdS:	2 183 000
o Fondation Bill Gate/BOAD:	1 747 000
o Banque Mondiale	1 655 000
o ACDI :	1 200 000
o ADOS :	873 000
o CLM :	56 000
o CL :	13 222 000
• Contribution en Nature GdS:	2 088 000

Approuvé:	Nom et Titre	Signature	Date
Au nom du Gouvernement	_____	_____	_____
Au nom du PNUD/FEM	_____	_____	_____

Table des Matières

<u>Section</u>	<u>Page</u>
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATION.....	4
SECTION I: DESCRIPTIF DE LA SITUATION.....	6
PART I: ANALYSE DE LA SITUATION.....	6
<i>Contexte et Signification Globale.....</i>	<i>6</i>
<i>Analyse des menaces, des racines des Causes et des Barrières.....</i>	<i>11</i>
<i>Contexte Institutionnel, Sectoriel et Politique.....</i>	<i>12</i>
<i>Analyse des parties prenantes.....</i>	<i>13</i>
<i>Analyse de la Ligne de Base.....</i>	<i>14</i>
PARTIE II: STRATEGIE.....	15
<i>Logique et Résultats Repères du Projet.....</i>	<i>15</i>
<i>Réalisations et Défis de la Tranche 1 du Projet.....</i>	<i>16</i>
<i>Défis persistants à relever en tranche 2.....</i>	<i>19</i>
<i>Justification et Conformité Politique du Projet.....</i>	<i>20</i>
<i>But, Objectif, Produits, Résultats attendus/Activités.....</i>	<i>24</i>
<i>Indicateurs, Risques et Hypothèses du Projet.....</i>	<i>28</i>
<i>Bénéfices attendus au niveau Global et Local.....</i>	<i>28</i>
<i>Eligibilité et Motivation du Pays.....</i>	<i>29</i>
<i>Durabilité.....</i>	<i>30</i>
<i>Répliquabilité.....</i>	<i>31</i>
PARTIE III: ARRANGEMENTS DE GESTION.....	31
<i>Coopération et Approches de Cofinancement.....</i>	<i>34</i>
PARTIE IV: PLAN DE SUIVI EVALUATION ET BUDGET.....	38
<i>Résultats Repères, Indicateurs et Coûts des Missions d'Evaluation.....</i>	<i>47</i>
PARTIE V: CONTEXTE LEGAL.....	47
SECTION II: CADRE STRATEGIQUE DE RESULTATS ET COUTS ADDITIONNELS DU FEM.....	48
PARTIE I: ANALYSE DES COUTS ADDITIONNELS.....	48
PARTIE II: ANALYSE DU CADRE LOGIQUE.....	48
<i>Résultats indicatifs, Activités et Programme Trimestriel de Travail.....</i>	<i>48</i>
SECTION III: BUDGET TOTAL ET PROGRAMME DE TRAVAIL.....	59
<i>Structure de Financement du Projet par Tranche.....</i>	<i>63</i>
<i>Indicateurs Repères par Tranche.....</i>	<i>64</i>
SECTION IV: INFORMATIONS ADDITIONNELLES.....	65
PARTIE I: TERMES DE REFERENCES DU PERSONNEL CLEF DE L'EQUIPE DU PROJET.....	65
PARTIE II: PLAN DE PARTICIPATION DES ACTEURS CONCERNES.....	70
SECTION V: LISTE DES ANNEXES.....	73

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATION

ADOS	:	Ardèche Drôme Ourosogui Sénégal
AFD	:	Agence Française pour le Développement
AIEA	:	Agence Internationale pour l'Energie Atomique
AP	:	Aires Protégées
ATEF	:	Agent Technique des Eaux et Forêts
BOAD	:	Banque Ouest Africaine pour le Développement
CERP	:	Centre d'Expansion Rurale Polyvalent
CID	:	Conservation Intégrée au Développement
CITES	:	Convention Internationale sur le Commerce des Espèces en voie de disparition
CL	:	Communauté Locale
CLG	:	Comité Local de Gestion
CLM	:	Cellule de Lutte Contre la Malnutrition
CONSERE	:	Conseil Supérieur de l'Environnement et des Ressources Naturelles
CR	:	Communauté Rurale
CSE	:	Centre de Suivi Ecologique
DA	:	Direction de l'Agriculture
DAT	:	Direction de l'Aménagement du Territoire
DEEC	:	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
DEFCCS	:	Direction des Eaux, Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols
DIREL	:	Direction de l'Elevage
DP	:	Direction de la Planification
DPN	:	Direction des Parcs Nationaux
DPV	:	Direction de la Protection des Végétaux
ECN	:	Ecosystèmes Côtiers des <i>Niayes</i>
FAO	:	<i>Food and Agriculture Organization of the United Nations</i>
FC	:	Forêt Classée
FDS	:	Fonds de Développement Social
FED	:	Fonds Européen de Développement
FEM	:	Fonds pour l'Environnement Mondial
FFEM	:	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
GdS	:	Gouvernement du Sénégal
GIE	:	Gestion Intégrée des Ecosystèmes
GRN	:	Gestion des Ressources Naturelles
GV	:	Groupement villageois
GZC	:	Gestion des zones côtières
IEF	:	Ingénieur des Eaux et Forêts
IREF	:	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
ISE	:	Institut des Sciences de l'Environnement
ITA	:	Ingénieur des Travaux Agricoles
ITE	:	Ingénieur des Travaux d'Elevage
ITEF	:	Ingénieur des Travaux des Eaux et Forêts
MA	:	Ministère de l'Agriculture
MAB	:	<i>Man and Biosphere</i> (l'Homme et la Biosphère)
MAT	:	Ministère de l'Aménagement du Territoire
MEF	:	Ministère de l'Economie et des Finances
MEPN	:	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
MI	:	Ministère de l'Intérieur
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
PADMP	:	Plan d'Aménagement et de Gestion des AP
PAGERNA	:	Projet d'Auto Promotion en Gestion des Ressources Naturelles

PAGTV	:	Plan d'Aménagement et de Gestion des Terroirs Villageois
PAN/CLD	:	Plan National d'Action : Lutte Contre la Désertification
PFIE	:	Programme de Formation et d'Information Environnementale
PGCRN	:	Projet de Gestion Communautaire des Ressources Naturelles
PN	:	Parc National
PNACB	:	Plan National d'Action pour la Conservation de la Biodiversité)
PNAE	:	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNDS	:	Parc National du Delta du Saloum
PNNK	:	Parc National de Niokolo-Koba
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PROGEDE	:	Projet de Gestion Participative des Energies Traditionnelles et de Substitution
PSAOP	:	Programme du Service Agricole et Organisation Privée
PTIP	:	Programme Triennal d'Investissement Public
REMEDE	:	Réseau des Mutuelles Environnementales de Développement des Ecosystèmes
RF	:	Réserve de Faune
RNC	:	Réserve Naturelle Communautaire
RNC	:	Réserve Naturelle Communautaire
RSP	:	Réserve Sylvopastorale
SFIECE	:	Sensibilisation, Formation, Information, Communication Environnementale)
SNCB	:	Stratégie Nationale pour la Conservation de la Biodiversité
TV	:	Terroirs Villageois
UCP	:	Unité de Coordination du Projet
UICN	:	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	:	Organisation des Nations Unies pour la Science et la Culture)
UP	:	Unité Pastorale
USAID	:	Agence des Etats Unis pour le Développement International

SECTION I: DESCRIPTIF DE LA SITUATION

PART I: ANALYSE DE LA SITUATION

Contexte et Signification Globale

1. Le Sénégal se situe au carrefour de quatre principales zones climatiques ouest africaines – comprenant la zone saharienne, sahélienne, soudanienne et guinéenne. Les écosystèmes du Sénégal sont caractérisés par leur relative diversité et leurs multiples fonctions (environnementale, économique, sociale et culturelle). Ils varient des steppes, des prairies et des savanes arborées du Nord, aux forêts sèches et aux forêts denses sub-guinéennes de l'Est et du Sud, ainsi que des écosystèmes côtiers et littoraux localisés sur la totalité de la frange côtière atlantique du pays (500km). Les Aires Protégées (AP) du Sénégal comprennent 6 Parcs Nationaux, 3 Réserves de Faunes, 8 Réserves Cynégétiques, 20 Réserves Sylvopastorales et 213 Forêts Classées couvrant au total 11 934 663 ha (MEPN; 1993:35-39), soit plus de 40% de la superficie du pays. Trois de ces AP sont des Réserves de Biosphère, deux sont des sites du Patrimoine Mondial de l'UNESCO et 4 des Sites de Zones Humides ou sites Ramsar. Les phases 1 et 2 ont notamment permis d'élargir et de consolider ces importants acquis de conservation à travers notamment la mise en place 26 réserves naturelles communautaires/unités pastorales (RNC/UP) couvrant une superficie de 577 000 ha, soit 34% de l'étendue des 6 parcs nationaux et 4 réserves de faune d'une superficie de 1 699 270 ha, protégés par la Direction des Parcs Nationaux (DPN). A ce remarquable résultat faisant passer le taux national de classement en parcs et réserves de 8 % à 10,72 %, pour un objectif de 12% assigné à la DPN, les contributions du projet avec ces RNC/UP servant de zone tampon concernent notamment, le zonage des réserves de biosphère du Niokolo-Koba et du Delta du Saloum et le démarrage du processus de la transformation des deux réserves de faune du Ferlo en une réserve de biosphère.

2. Dans l'ensemble, au regard de la faible dissémination des acquis des actions pilotes de conservation des ressources naturelles encore confinées dans les sites de démonstration du projet et de leurs impacts encore très localisés, la dégradation des écosystèmes se poursuit par ailleurs, en raison notamment de l'impact du surpâturage, du déboisement, de l'érosion, des feux de brousse et de la sécheresse. La dégradation forestière dans le pays est estimée à 250.000 ha de savane arborée chaque année, c'est à dire 2% des ressources ligneuses (Plan d'Action Forestier du Sénégal, 1993). La dégradation des pâturages dans le Ferlo est estimée à 80.000 ha /an. Les émissions de carbone issues de la dégradation des forêts et des feux dans les zones de pâturage sont estimées à environ 19. 286 Gg par an¹. On estime la dégradation de la mangrove à 10% par an, avec des causes essentiellement d'origine naturelle ou anthropique. Les pressions naturelles sont notamment dues aux changements des courants océaniques causés par la disparition de la pointe de *Sangomar* entre *Toubacouta* et *Niodior*. Les pressions anthropiques sont liées aux besoins croissants en bois de chauffe et aux techniques inadéquates de récolte des huîtres. Quelque 395.000 tonnes de poisson (et plus de 300 espèces marines) sont prises par an, dont les 80% par la pêche traditionnelle. De ce tonnage, deux espèces de Sardinelles représentent à elles seules plus de 60% de la prise (DPM, 2000).

3. La section IV montre en annexe I-a, les principales zones éco géographiques du Sénégal. La zone centrale et aussi bien la vallée du fleuve Sénégal sont les plus densément occupées et le taux de conversion des terres en agriculture y est élevé (Annexe I-a). Sur le reste, les valeurs de biodiversité demeurent encore élevées dans les 4 principales régions éco-géographiques à savoir: écosystèmes pastoraux au nord et à l'est, les savanes boisées du sud et sud-est, les complexes dunaires et inter

¹ Batjes (1998)

dunaires des Niayes et les mangroves du Sud. Le projet a concentré ses actions dans quatre sites pilotes d'importance globale élevée et les plus représentatifs de ces quatre principaux types d'écosystèmes (Annexe I-b) sont résumés ci-dessous avec les principaux acquis. L'annexe I-c fournit une description détaillée de l'évolution de la flore et de la faune de ces écosystèmes et liste les Aires Protégées choisies pour faire partie du projet.

Ecosystèmes Sylvopastoraux

4. Les écosystèmes pastoraux s'étendent sur un total de 5 816 900 ha dans la partie Nord-Est et représentent par exemple 45% de la couverture végétale du pays. Cet ensemble contient 9 Aires Protégées (AP) comprenant des Forêts Classées (FC), des Réserves Sylvopastorales (RSP) et des Réserves de Faune. A cet ensemble s'ajoutent à l'actif des phases 1 et 2 du projet, quatre 4 Unités Pastorales contiguës et couvrant une superficie totale de 326 426 ha dotée chacune d'un plan local d'utilisation durable des ressources naturelles avec une charte locale de bonne gestion. La partie septentrionale de cet écosystème est constituée de prairies et de steppes arbustives (37%) largement dominées par des espèces sahéliennes comme *Acacia tortilis* et *Balanites aegyptiaca*. La partie Sud est principalement constituée de savane arborée (55%) avec des espèces Soudano Sahéliennes comme *Pterocarpus lucens* et diverses *Combretaceae*. La transition consiste en un mélange d'espèces arbustives Soudano-Sahéliennes (8%) comme *Guiera senegalensis*, *Combretum glutinosum*, *Grewia flavescens*, et *Anogeissus leiocarpus* (Bonfiglioli et al, 1988; République du Sénégal, 1993:43).

5. Les précipitations, pendant la saison des pluies, varient largement dans l'espace et dans le temps, produisant ainsi une mosaïque de pâturages dont l'accès et l'utilisation par les animaux domestiques et sauvages dépendent de la disponibilité de l'eau dans les dépressions, les mares et les forages permanents. Une forte baisse des précipitations et l'irrégularité du régime au cours des trois dernières décennies ont conduit à un assèchement précoce des mares, à une forte mortalité de certaines espèces de plantes et à l'érosion éolienne et hydrique. Ce phénomène, en dehors des sites d'actions de démonstration du projet est aggravé par la pression humaine, surtout autour des points d'eau permanents. Le Centre *EROS Data Center* rapporte que la couverture végétale au Ferlo se densifie aussi bien dans les sites d'actions du projet que dans leurs alentours immédiats très certainement en raison des impacts des UP aussi bien sur le développement socioéconomique que sur les remontées biologiques dans ces écosystèmes globalement épargnés par les feux récurrents. En outre, l'assèchement des points d'eau oblige les transhumants à aller plus loin au Sud, atteignant souvent le Parc de Niokolo-Koba à la recherche de meilleures conditions de pâturage. Cette transhumance s'effectuant le long des couloirs de transhumance mis en place par le projet est de nature à réduire les conflits entre agriculteurs et éleveurs et à contribuer à la régénération des écosystèmes par une réduction des pressions humaines et animales mérite une dissémination pour de plus grands impacts.

6. Des 31 espèces rares de plantes mondialement menacées et figurant sur la liste rouge de l'UICN trois sont des espèces endémiques connues dans la région du Ferlo. Ces espèces sont *Abutilon macropodium*, *Digitaria aristulata*, et *Nesaca dodecandra*. Le projet a pu retrouver ces espèces et un herbier avec une indication de leur nom en langues nationales est établi pour leur meilleure conservation en plus de leur protection par le code forestier. Cependant, la situation pour *Justicia niokolokobae*, *Digitaria aristulata*, *Dalbergia melanoxylon*, et *Pterocarpus lucens* demeure critique. Globalement, en dépit de la dégradation des écosystèmes dans le Ferlo, on observe toujours plusieurs espèces animales dans les réserves de faune du Ferlo. Ces espèces comprennent notamment les autruches (la dernière population restante au Sénégal), l'outarde arabe, la gazelle à front roux les patas, et le porc-épic. La région fournit des lieux d'hibernation pour plusieurs espèces migratrices, en particulier les rapaces, avec une présence de l'Outarde, le calao terrestre (*Bucorvus abyssinicus*), l'aigle bateleur (*Terathopius ecaudatus*) et dans une moindre mesure, le milan africain à queue de pie, que l'on trouve seulement sur une bande étroite en Afrique au Sud du Sahara (Ornis et al, 1998). Ces écosystèmes, en dehors des AP servent encore de lieu d'habitation à des populations d'une grande

biodiversité ainsi que de la biomasse pour la séquestration du carbone, principalement en raison de la domination de la mobilité dans la transhumance.

Ecosystèmes Forestiers

7. Les écosystèmes forestiers au Sud-est du pays se composent essentiellement de forêts sèches, claires de type soudanien, avec un type de forêts sub-guinéennes plus au Sud et de forêts galerie denses (République du Sénégal, 1993: 43). La zone de transition vers la zone sylvo-pastorale est composée d'une savane boisée sahélo soudanienne. Cet écosystème représente la plus importante couverture ligneuse du pays, tant en termes aussi bien de densité que de superficie. Il héberge une faune et une flore diversifiée comprenant des espèces soudanaises rares comme le Galago (*Galago senegalensis*). La couverture végétale est généralement dominée par *Bombax costatum* (Kapokier), *Pterocarpus erinaceus*, *Daniellia oliveri* et *Sterculia setigera* avec un sous-bois de combretaceae et de hautes graminées annuelles. Cette zone forestière orientale comprend un total de 6 AP consistant en 4 forêts classées, un parc national et une zone d'intérêt cynégétique (ZIC). Elle abrite le Parc National du Niokolo-Koba (PNNK), à la fois une Réserve de Biosphère, Site Ramsar et Patrimoine Mondial de l'UNESCO constituant avec ses 913 000 ha, l'un des plus vastes Parcs Nationaux de l'Afrique de l'Ouest.

8. A ce potentiel, s'ajoutent les efforts de conservation du projet se chiffrant à la mise en place de 26 RNC/UP légalement établies tout autour du parc et couvrant une superficie totale de 577 000 ha et servant désormais de zone tampon avec un zonage effectif des trois entités comprenant l'aire centrale de protection, la zone tampon de conservation et la zone des terroirs de développement durable. Les forêts galerie dans le système du Niokolo-Koba représentent 78% des forêts galerie au Sénégal, et comprennent des rôneraies et des raphias ainsi que des prairies marécageuses. Des 31 espèces de plantes considérées comme endémiques au Sénégal, 12 sont présentes dans cette zone dont 8 sont considérées par la Stratégie et Plan National d'Actions de Conservation de la Biodiversité (SPNACB) comme des espèces menacées. Sept parmi ces espèces endémiques et menacées ont été physiquement retrouvées et identifiées avec leur nom en langues nationales et des supports de photos en couleur pour leur conservation participative en plus de leur protection inscrite par le code forestier à l'actif du projet.

9. Cette zone contient 80 espèces de mammifères, quelque 330 espèces d'oiseaux, 36 espèces de reptiles, 60 espèces de poissons, 2 espèces d'amphibiens, plusieurs espèces d'invertébrés et 1.500 espèces végétales. Parmi celles-ci, 12 espèces végétales et 7 espèces de faune sont endémiques au Sénégal, et 8 d'entre elles sont inscrites parmi les carnivores de la liste rouge de l'UICN, comprenant des espèces charismatiques telles que la panthère, le lion et le loup africain (*Lycan pictus*). Cet écosystème héberge également la seule population viable d'Elan de Derby (*Tragelaphus derbianus derbianus*) de la sous région (environ entre 100 et 120 individus selon le tout dernier inventaire dont un troupeau avec plus de 70 individus repertorié par African Park en 2005 illustre la bonne remontée biologique au sein du noyau central). Le PNNK est également le dernier refuge de l'éléphant (*Loxodonta africana*). Au Sénégal et des quelques 150 chimpanzés (*Pan troglodytes*) habitant les forêts galerie du Parc. Le site a également une importance stratégique mondiale puisqu'il fournit nourriture et habitat à une faune migratrice pendant la saison sèche (Diop 2000:18). Les écosystèmes en dehors des AP abritent encore une biodiversité importante avec des puits de séquestration du Carbone en raison principalement de la faible densité des superficies cultivées comparées au Bassin Arachier et aux zones littorales et à la ceinture de RNC établie pour la première fois tout autour du parc et servant de zonage à cette réserve de biosphère, l'une des plus grandes de l'Afrique de l'Ouest.

Ecosystèmes côtiers des Niayes

10. Les Niayes sont constituées par la frange atlantique de la cote sénégalaise Nord qui va de Dakar à Saint-Louis. Elles s'étendent sur près de 180 km du Nord au Sud, avec une largeur qui varie entre 30 et 35 km. La zone se caractérise par une succession de dunes et de dépressions inter dunaires au fond desquelles apparaissent souvent des mares liées aux fluctuations de la nappe phréatique superficielle. Elle se singularise également du reste du pays par un climat maritime Sub-Canarien doux et humide et des vents marins forts et relativement constants. Les dunes sont actives sur la côte (dunes vives blanches), mais se stabilisent progressivement à mesure qu'on se dirige vers l'intérieur (dunes rouges) avec l'apparition d'une couverture végétale très fragile. Dans les dépressions inter dunaires, les sols sont riches et propices à la culture des légumes et des fruits. La végétation, de type sub-guinéen, est dominée par *Elaeis guineensis* en plusieurs endroits, mais a été sévèrement dégradée par les activités de l'homme. Cette situation de dégradation se complique avec les sécheresses successives qui ont entraîné une baisse du niveau de la nappe phréatique, une salinisation progressive et une accélération de l'avancée des dunes de sable. Dans le cadre d'un ensemble de mesures préventives et conservatives de cet habitat particulièrement fragile des Niayes, un total de quatre Réserves Naturelles Communautaires couvrant 6 680 ha a été mis en place par le projet au profit de 43 villages en guise de démonstration. Chacune de ces quatre RNC est dotée d'un plan local d'aménagement et d'utilisation durable des ressources naturelles en plus d'une charte locale. De nombreuses démultiplications de cette stratégie de conservation des écosystèmes sont attendues des actions des ONG, des Projets et des Associations villageoises en phase 3.

11. Des 31 espèces végétales endémiques au Sénégal, 13 ont été trouvées dans les Niayes et 10 d'entre elles sont des espèces menacées. Les deux espèces du genre *Ceropegia* sont également incluses dans la liste CITES de 1996. La zone comprend 9 AP. La réserve de faune de *Gueumbeul* est d'importance mondiale en tant que lieu d'hibernation pour des milliers d'oiseaux, notamment les échassiers. Le Parc National de la Langue de Barbarie est un important sanctuaire de tortues (*Chelonias mydas*), (*Dermodochelys coriacea*) et (*Caretta caretta*) en plus du dauphin ordinaire (*Delphinus delphis*). Toutes ces espèces figurent actuellement sur la liste rouge de l'UICN à cause de la surexploitation due à leurs utilités culinaires. Les populations de poissons ont généralement baissé dans les mares et les lacs des Niayes. Certaines espèces jadis abondantes, telles que les *protopterus*, sont devenues très rares. La plupart des espèces forestières protégées par le Code forestier ont pratiquement disparu de la région des Niayes, d'où l'urgence d'agir dans le sens de la conservation de la biodiversité dans cet écosystème, un des plus rares du monde. Dans ce cadre, la phase 2 a jusqu'ici globalement permis de retrouver une dizaine parmi les espèces endémiques dans les Niayes avec des supports de photos en couleurs en plus de leurs noms en langues nationales et leur inscription dans le code forestier pour leur conservation participative.

Delta du Saloum

12. L'écosystème du Delta du Saloum comprend trois domaines biophysiques interdépendants: (1) le domaine continental composé de la forêt galerie type guinéen et de savane boisée de type Soudanien, se prolongeant par les mangroves dans les zones côtières où les marées sont fréquentes; (2) le domaine insulaire avec trois principaux groupes d'îles (dont les deux sont habitées, et contiennent quelque 25 villages); et (3) le domaine marin, qui s'étend sur 10 km dans l'Océan. L'Estuaire du Saloum est un confluent de trois fleuves: le *Saloum*, le *Diombos* et le *Bandiala* qui sont liés les uns aux autres par des chenaux, dont chacun a ses propres caractéristiques chimiques et biologiques. Des apparitions récentes de *Sitatunga (Tragelaphus spekei)* sont signalées dans le Delta du Saloum alors que cette espèce endémique avait été considérée comme complètement disparue du Sénégal. Les efforts du projet ont contribué notamment à l'établissement d'une série de cinq (05) RNC couvrant un total de 1 143 ha et servant de zone tampon à ce parc qui n'en a jamais eu et se trouvant de surcroît, être une réserve de biosphère pour laquelle ces RNC périphériques servent de zonage de l'aire centrale de

conservation, de la zone tampon d'utilisation durable des ressources naturelles et de la zone des terroirs de développement durable. Chacune des RNC établies pour servir de zone tampon est dotée d'un plan local d'utilisation durable des ressources naturelles en plus d'une charte locale de bonne gestion.

13. Trois des 31 espèces végétales endémiques au Sénégal se trouvent dans les forêts du Delta du Saloum (*Lipocarpa prieuriana*, *Scleria chavalieri* et *Ficus dicranostyla*). Ces espèces endémiques ont été retrouvées dans le site et un herbier avec des supports de photos en couleurs a été établi pour la vulgarisation de ces importantes espèces mondiales en vue de leur meilleure protection par les agriculteurs, les éleveurs, les chasseurs et les exploitants forestiers. Les phases 1 et 2 ont également permis d'intégrer ces espèces dans le code forestier pour leur protection dans l'ensemble du territoire national. Quatorze espèces d'arbres qu'on retrouve dans cette zone sont rares et /ou menacées (UICN, 1999) et sont énumérées dans le code forestier. Les écosystèmes de mangrove s'étendent sur plus de 80% de la superficie du Parc National du Delta du Saloum. La partie Sud de la mangrove est particulièrement bien protégée, et constitue un lieu de repos et un abri pour plusieurs espèces d'oiseaux, un refuge pour plusieurs animaux sauvages, tels les hyènes, ainsi qu'un lieu de reproduction et d'alimentation des poissons. Les espaces sableux et les terrasses des îles contiennent une flore diversifiée avec des espèces menacées telles que les *Phoenix reclinata*, diverses espèces guinéennes dans les limites terminales de leurs zones naturelles de distribution, et de nombreuses variétés d'espèces rares (*Lophira lanceolata*). Selon Lykke (1996), la Forêt classée de *Fathala*, dans le domaine continental contient à elle seule, au moins 400 espèces de plantes, dont 160 espèces ligneuses appartenant à 39 familles.

14. Les lamantins (*Trichechus senegalensis*), les dauphins bossus (*Souza teuszii*), les dauphins ordinaires (*Delphinus delphis*) et plusieurs espèces de tortues marines se trouvent dans la section maritime du Parc mais sont fortement menacées. En outre, 36 espèces sauvages de mammifères ont été recensées dans la zone du Delta du Saloum, plus particulièrement dans la zone PNDS. (Parc National du Delta du Saloum). Parmi ces espèces, le léopard (*Panthera pardus*) et l'antilope rouanne (*Hippotragus equinus*) ont disparu récemment. Parmi les crustacés figurent quelque cinquante espèces de homards, de langoustes, de crevettes, de crabes et de stomatopodes. Trois espèces de poissons ont disparu ou sont devenues extrêmement rares: le tarpon (*Tarpon atlanticus*), le poisson scie (*Pristis spp*) et le poisson paille (*Rhynchobatus lubberti*). En outre, *Lisa bandialensis*, la carpe (*Yaakh*) et les mérour (*Epinephelus aenus*) ou *Thiof*, diminuent parce qu'étant des espèces très fortement demandées par les consommateurs sénégalais.

15. Globalement, les phases 1 et 2 ont notamment permis de renforcer le potentiel des AP de 577 000 ha en valeur absolue et 34% en valeur relative ce qui porte le taux national de classement en parcs nationaux et réserves à 10,72 % pour un objectif assigné de 12% et ce, grâce à l'établissement de 26 RNC/UP rendue possible par la levée des barrières portant sur un accès équitable des systèmes de production à la terre. Ces RNC, établies de manière adjacente aux AP ont permis pour la première fois, une interconnexion de certaines AP par les corridors biologiques mis en place et le zonage des réserves de biosphère du Niokolo-Koba et du Delta du Saloum pour la première fois depuis leur création en 1981. Le projet a également permis en phase 2, une meilleure connaissance des espèces endémiques et mondialement menacées dans ces RNC/UP et les AP adjacentes. Pour une durabilité de ces acquis, le projet a initié des chartes locales d'utilisation durable des ressources naturelles et des plans locaux d'aménagement et de gestion des RNC/UP pour permettre à ces RNC/UP d'offrir aux populations tous les produits que celles-ci allaient rechercher dans les AP centrales de conservation. Pour une bonne gestion de proximité des ressources naturelles de ces RNC/UP suivant la vision des bénéficiaires locaux, le projet a testé la mise en place des Ecogardes ou volontaires villageois chargés de l'application des bonnes règles locales d'utilisation durable des ressources naturelles mais également de la mise en œuvre des plans locaux d'aménagement de ces RNC/UP. Ce test a notamment permis d'offrir aux populations à partir des RNC/UP, tous les produits précédemment

recherchés dans les AP centrales. Cette démonstration de l'exercice décentralisée de la gestion des RNC/UP a notamment permis de transformer les relations conflictuelles entre les populations et les agents des AP en cadre de coopération. En plus de ces acquis, la durabilité du maintien des acquis de conservation a été renforcée par la reconversion de nombreux braconniers en Ecogardes pour des options alternatives de développement durable. Ces options ont notamment été élargies à l'ensemble des villages de démonstration avec la mise en place du volet microcrédit, gage de la durabilité financière et de l'éradication de la pauvreté nécessaire au maintien des profits environnementaux globaux.

16. Il est notamment attendu de la phase 3 de renforcer la durabilité de ces acquis en matière d'utilisation durable des ressources naturelles et de conservation participative des écosystèmes comprenant l'environnement global par la levée de certaines barrières encore persistantes comme la reconnaissance du statut des Ecogardes pour la poursuite de leurs actions après le projet ainsi que la mise en réseau des mutuelles d'épargne et de crédit pour offrir des options alternatives de développement durable à un plus grand nombre de personnes et pour le long terme.

Analyse des menaces, des racines des Causes et des Barrières.

17. Globalement, les problèmes auxquels est confrontée à long terme la Gestion Intégrée des Ecosystèmes, à travers la conservation de la biodiversité d'importance mondiale, et de séquestration du carbone au Sénégal proviennent de quatre causes liées les unes aux autres: perte de la biodiversité endémique, fragmentation et augmentation de la pression sur les ressources dans le système des AP, dégradation des terres dans les écosystèmes considérés, et la baisse de la capacité de la végétation et des autres ressources biologiques à se régénérer de manière spontanée. Ces questions seront traitées à travers le renforcement des capacités et des compétences des structures et des Collectivités Locales à la base pour une gestion durable des ressources environnementales en conformité avec le Document du Programme Pays (DP) Sénégalais 2007-2011 en son point effet désiré numéro 2 portant sur son premier résultat lié à la lutte contre la pauvreté. En effet, le processus bouclé en 2002 avait conduit un exercice majeur de planification participative avec les représentants des cultivateurs sédentaires, des pasteurs transhumants, des pêcheurs, chasseurs, propriétaires d'hôtels, des femmes, des fédérations de groupements maraîchers, des ONG, des services de vulgarisation dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la foresterie, des parcs nationaux et des projets de la ligne de base, ainsi que des responsables villageois et des conseillers ruraux. Ce processus a identifié sept menaces prioritaires à la biodiversité d'importance mondiale dans les quatre sites du projet. Certaines de ces menaces se retrouvent dans tous les quatre sites du projet, et d'autres sont spécifiques à certains de ces sites. Ces sept menaces -la reconversion des terres, la déforestation, le braconnage, le surpâturage et la surexploitation des ressources marines, des produits non ligneux, et les feux brousse trouvent leurs sources dans la pauvreté des populations rurales et le manque d'options alternatives que les phases 1 et 2 du projet ont contribué à contenir dans les sites de démonstration par la mise en place de mutuelles environnementales d'épargne et de crédit et par l'établissement des RNC/UP dotées de plans locaux d'utilisation durable des ressources naturelles, et de chartes locales de bonne gestion pour une conservation participative de la biodiversité.

18. Aussi bien l'évaluation à mi-parcours du 23 novembre au 24 décembre 2009) que l'évaluation finale de la tranche 2 du 9 novembre au 15 décembre 2011 (voir annexe I-d) tout comme le cadre logique de la phase 3 (Annexe II-a) ont souligné la pertinence des causes profondes ainsi que de l'efficacité des stratégies de leurs levées. La stratégie de la tranche 2 pour résoudre ces causes profondes et lever les barrières repose sur la conservation intégrée au développement. Ces missions d'évaluation ont souligné la nécessité de lever en phase 3, les barrières encore persistantes dans la mise en œuvre du modèle de Conservation Intégrée au Développement (CID) testé en tranche 2 pour son accomplissement et sa dissémination dans l'ensemble des sites d'actions de démonstration et partout dans le pays. Ce modèle renforcera ainsi les compétences des communautés locales dans la planification et la gestion des Réserves Naturelles Communautaires (RNC) et Unités Pastorales (UP)

au profit des hommes, du bétail et de la faune. A cet effet, en phase 3, le statut des Ecogardes devra être reconnu en vue de leur permettre aux CL, une effective application dans le long terme, des prérogatives décentralisées en matière de gestion des ressources naturelles dont les revenus tirés de la mise en œuvre des plans locaux d'aménagement et de gestion durable des ressources naturelles devraient permettre la durabilité financière et la pérennisation de l'utilisation de l'expertise technique des Ecogardes. En plus les approches, objectifs et activités du projet contribueront ainsi à l'atteinte durable par le Sénégal, à la fois des Objectifs 1 et 7 du Millénaire pour le Développement (OMD) et avec le Programme du FEM sur la Gestion Durable des Terres (GDT) adoptée par le Conseil du FEM en Mai 2003 pour renforcer et démontrer une approche intégrée de gestion des ressources naturelles mais également en phase avec le Cadre Stratégique et prioritaire du FEM 5 pour la gestion durable des terres.

Contexte Institutionnel, Sectoriel et Politique

19. Le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MEPN) est mandaté pour mettre en œuvre les politiques nationales en matière d'environnement, sous l'autorité du Premier ministre et du Président de la République. En outre, le MEPN est également responsable des évaluations d'impact sur l'environnement et de la gestion des AP. En avril 2000, le Gouvernement a défini deux grandes priorités pour ce ministère: la gestion durable des Ressources naturelles renouvelables et la conservation de la biodiversité. Le ministère comprend les directions suivantes: (1) la Direction des Eaux, Forêts et Chasses, (DEFC), (2) la Direction de la Conservation des Sols et du Reboisement (DCSR); (3) la Direction des Parcs Nationaux (DPN), et (4) la Direction de l'Environnement et (5) la Direction des Etablissements Classés (DEEC). La première et la troisième Directions sont représentées dans chacune des 10 régions. La DEFCCS dispose également de bureaux aux niveaux régional et départemental. Le personnel de la DEFCCS au niveau des Arrondissements ou Sous-préfecture forme une équipe locale pluridisciplinaire avec leurs collègues du Ministère de l'Agriculture, de l'élevage de la Pêche, du Ministère du Plan, et de l'animation rurale pour servir de rôle de Conseillers Techniques aux Conseil Rural pour une gestion intégrée des interfaces de l'environnement et du développement durable à la base. Cette équipe travaille en collaboration avec les ONG et les Associations Villageoises (AV) et constitue ce qu'on appelle le Centre d'Expansion Rurale Polyvalent (CERP). (Voir les Termes de Référence de la nouvelle équipe adaptée de terrain en annexe III-a). Bien que la structure existe pour une Gestion Intégrée des Ecosystèmes (GIE) au niveau local, la capacité intersectorielle de travail a besoin d'être renforcée, ce qui justifie les Ecogardes, qui sont des volontaires villageois chargés de la mise en œuvre des plans locaux d'aménagement et de gestion durable des ressources naturelles et de l'application à l'échelle villageoise, des chartes locales pour la durabilité des options alternatives sur le plan socioéconomique et biophysiques du projet.

20. La capacité d'absorption de ces institutions aux niveaux local, départemental et régional est modérée en raison du haut niveau de rotation du personnel, des bas salaires et des faibles conditions de travail. La capacité d'absorption des collectivités locales, des conseils ruraux, villageois dans les CR est également moyenne, en raison de la récente concentration sur la décentralisation, de la faible expérience en matière de GIE, avec un niveau persistant de pauvreté. En conséquence, le projet est conçu pour être mis en œuvre en trois tranches sur une période de 10 ans, avec un accent particulier sur le renforcement des capacités et la levée des barrières institutionnelles au départ avec une stratégie de désengagement en phase 3 devant assurer la dissémination des actions de démonstration et la durabilité des considérables acquis jusqu'ici obtenus en matière de conservation.

21. Le Nouveau code forestier de 1998 a reconnu pour la première fois, l'existence de forêts communautaires et de forêts privées et a confirmé la propriété collective et privée des produits forestiers (République du Sénégal, 1998:9). La nouvelle version de ce code, présentement dans le

circuit d'approbation reconnaît les Réserves Naturelles Communautaires, ce qui constitue une avancée juridique considérable en vue de la dissémination de cette forme communautaire de conservation participative de la biodiversité, de gestion durable des terres et d'options alternatives de revenus par des actions d'utilisation durable des ressources biologiques. En outre, le gouvernement a institué une taxe sur le charbon de bois qui est destinée à aider à réduire la déforestation excessive. Cependant, une telle taxe n'existe pas encore sur le produit brut du bois et la phase 3 devrait travailler à parachever cette levée de barrière institutionnelle pour une efficacité des techniques de carbonisation et ce, à la suite des efforts politiques de suppression des quotas intervenue en phase 2.

22. Le Code de la chasse de 1986 interdit la capture, l'abattage et la vente de n'importe quelle des espèces charismatiques de la faune sauvage. Le Code est strictement appliqué dans les AP, les marchés, les aéroports, le chemin de fer et les ports. Le code est actuellement en train d'être amendé dans le but de fournir des mesures incitatives privées et collectives pour contrôler les braconniers (ex: la participation communautaire dans les baux de pêche et le partage des bénéfices). La phase 3 du projet devrait là également, à aider à aboutir à des dispositions de protection des espèces endémiques identifiées en phase 2 comme l'Eland de Derby dont un imposant troupeau de plus de 70 individus a été photographié en 2007 par African Park dans le PNNK. Cette phase devrait aussi conduire à des dispositions de protection des espèces migratrices ainsi que leur habitat variant suivant les périodes, en particulier, le long notamment des corridors biologiques de migration saisonnière de la faune. Le Code de la pêche a été mis au point pour la première fois en 1977, avant d'être révisé en 1998, pour prendre en compte la définition de deux types de pêche: la pêche artisanale et la pêche industrielle. Dans chacun de ces types, le code établit la quantité de la prise de poissons, prescrit le matériel approprié et interdit certaines techniques dévastatrices, comme le dynamitage. A cet effet, la phase 3 devra également parachever la levée des barrières par la protection de certaines espèces endémiques comme le *Lisa bandialensis*, récemment découverte et reconnue endémique au Delta du Saloum.

23. La terre demeure la propriété de l'Etat mais ce dernier en confie la bonne gestion aux Collectivités Locales (CL). Le Sénégal avait initié un processus de décentralisation depuis 1972 qui a débouché sur la loi portant transfert de compétences et de responsabilités aux collectivités locales en 1996 et concerne la gestion de l'environnement et des Ressources Naturelles (République du Sénégal, 1997:89). Cette loi a permis la création des Communautés Rurales (CR). La communauté rurale est dirigée par un Président élu avec des pouvoirs de décision en matière d'attribution et de réglementation des terres dans les limites de la CR. IL est assisté par un Conseil Rural composé de membres élus issus des villages constitutifs de la CR. Cependant, cette gestion du foncier en termes d'affectation ne définit pas avec précision les critères de la mise en valeur. Finalement, le manque de clarté des lois et règlements (comprenant une désharmonie avec ceux des pays voisins adjacents aux sites choisis comme la Guinée et la Gambie) ralentit les efforts de conservation. La phase 1 du projet a permis, avec les délibérations dans l'établissement des RNC/UP, à un accès équitable des systèmes de production à la terre, ce qui se traduit par une réduction des conflits entre les différents acteurs tout en favorisant une meilleure gestion communautaire des ressources naturelles dans les actions de démonstration en phase 2.

Analyse des parties prenantes.

24. **La participation des parties prenantes** à la préparation ainsi qu'à la planification du présent projet a été réalisée durant les processus du PDF B (Assistance Préparatoire) et de la formulation des phases 1, 2 et 3 du projet grâce à une série d'ateliers organisés dans les 60 villages centres, avec l'implication directe de plus de 9 000 personnes dont plus de 50% de femmes avec plusieurs catégories socioprofessionnels comprenant des paysans, des éleveurs sédentaires et transhumants, des chasseurs, des exploitants forestiers, des gérants de campements touristiques, des chefs de village, des conseillers ruraux, des présidents de CR, des sociologues, des géographes, des scientifiques, des

forestiers, des conservateurs de parcs et de réserves, des juristes, des ONG et des représentants des services de l'Etat et des partenaires au développement. Tous ces acteurs et parties prenantes ont accepté et approuvé ce projet, soulignant son innovation majeure, à savoir le rôle actif qui leur a été dévolu à toutes les étapes d'identification et de formulation du projet, mais aussi à travers le modèle de co-gestion. Les acteurs, dont des CL, des organisations socioprofessionnelles concernées dans la GRN, des ONG, diverses associations villageoises, des personnes privées et des GIE continueront de prendre part à l'exécution de ce projet communautaire et à sa démultiplication. Ils sont les principaux acteurs chargés de l'application des approches et des méthodes ainsi que de la mise en œuvre des activités, du suivi et de l'évaluation participatifs et ils seront responsables de l'appropriation du projet et de ses impacts afin de garantir la durabilité des activités entreprises lors de la tranche post-projet. Tous ces acteurs saluent la démarche participative du projet, structurée en trois phases complémentaires et se réjouissent de l'efficacité des stratégies de levées des barrières ainsi que des actions pilotes de démonstration de la conservation intégrée au développement et insistent sur la nécessité d'une mise en place rapide de la phase 3 pour consolider les acquis et assurer leur dissémination pour de plus amples impacts tant au niveau socioéconomique qu'au plan biophysique. L'annexe III-b de la section IV présente une description détaillée du plan de participation des acteurs concernés.

Analyse de la Ligne de Base

25. En résumé, la situation de la tendance de la ligne de base est telle que la pression sur les ressources biologiques et naturelles est en réduction considérable dans les sites d'actions pilotes suite à la levée de certaines barrières et à la démonstration du modèle de la conservation intégrée au développement. Il reste cependant à consolider les acquis par la levée de certaines barrières encore persistantes notamment dans l'exercice décentralisée de la gouvernance locale et par la dissémination des actions pilotes dans l'ensemble des sites du projet et bien au-delà avec le concours de l'ensemble des structures déconcentrées de l'Etat, des ONG et des projet pour de plus grands impacts positifs tant sur le plan de la conservation participative des écosystèmes que sur le plan socioéconomique. Sans la phase 3, la tendance de la pression sur les ressources ira en se renforçant, tandis que les actions en cours seront essentiellement axées sur une démonstration de l'amélioration du niveau de vie et sur le recours à l'élaboration de solutions à court terme aux problèmes de gestion des ressources naturelles. Des actions concrètes ont été menées en phase 1 et 2 par le projet avec la participation de nombreux partenaires au développement, d'ONG, de diverses associations et groupement d'intérêts économiques (GIE) et villageoises, mais aussi de nombreux mouvements de jeunes et de femmes. Toutefois, dans la plupart des cas, ces actions ont été confinées dans les villages pilotes de démonstration de la conservation intégrée au développement et l'on note en plus la nécessité de parachever la gestion décentralisée des ressources naturelles à l'échelle des villages par la reconnaissance du statut des Ecogardes à intégrer notamment dans le nouveau code forestier pour une correcte mise en œuvre des plans locaux de gestion intégrée des terroirs villageois comprenant ceux des RNC/UP pour une gestion durable des terres et une conservation participative des écosystèmes avec un système approprié de suivi-évaluation participatif et de gestion de compromis dans l'utilisation durable des ressources naturelles. La phase 3 sera de nature à parachever ces aspects et de disséminer les acquis dans l'ensemble des sites d'actions du projet et sur l'ensemble du pays et dans la sous-région. L'annexe I-e de la section IV donne le détail de la situation de la ligne de base dans les sites d'actions du projet.

PARTIE II: STRATEGIE

Logique et Résultats Repères du Projet

26. L'alternative FEM que représente ce projet exige une présence constante pendant une période suffisamment longue pour assurer la durabilité de ses résultats. Les activités liées à la réforme des orientations politiques, à la planification et au développement participatif, au renforcement des capacités et à la réhabilitation écologique exigent des investissements d'une certaine durée pour être effectives. Ainsi le projet a été approuvé sur une durée de dix ans répartis en trois phases intégrées les unes aux autres pour une atteinte efficiente des produits attendus. Le projet en tranche est de nature à assurer une planification beaucoup plus détaillée avec une feuille de route plus précise et méthodologique pour une atteinte des indicateurs repères d'une tranche comme préalables à l'atteinte des indicateurs repères de la prochaine tranche. A la fin de chaque tranche, les résultats seront évalués et une proposition pour la tranche suivante sera faite sur la base des acquis et des nouveaux défis.

27. Au cours de la première tranche (3 ans), l'objectif poursuivi était de mettre en place un environnement favorable à la Conservation Intégrée au Développement (CID) et à la planification éco géographique au niveau national (levée des barrières politiques et juridiques dans le secteur de l'environnement). Elle a aussi permis de procéder à la collecte de toutes les informations nécessaires (scientifiques, visions participatives, etc.), de renforcer le consensus politique au niveau de chacune des zones géographiques et de chacun des sites choisis comme échantillon autour de la conception d'une CID et d'une planification éco géographique adaptées, de mettre sur pied des institutions et des capacités à tous les niveaux et d'initier des activités pilotes qui n'exigent pas une levée préalable des barrières politiques et juridiques, telles que le micro crédit, les régimes d'utilisation durable des ressources naturelles et de maîtrise de la lutte contre les feux de brousse.

28. Au terme de la première tranche, le travail de base au niveau social et politique préliminaire est accompli afin de permettre une mise en œuvre efficace des modèles dans chacun des sites choisis pendant la seconde tranche (4 ans). La mise en œuvre du modèle de l'alternative FEM lors de la tranche 2, à mi-chemin entre les tranches 1 et 3 a non seulement servi de tester le modèle mais elle a également permis la démultiplication de certaines actions de démonstration comme la création de RNC/UP dans d'autres régions en dehors des sites d'actions du projet.

Au cours de cette tranche 2, l'accent a été notamment mis sur l'élaboration et la mise en œuvre de plans locaux d'aménagement et de gestion durable des ressources naturelles des terroirs villageois comprenant l'utilisation durable des ressources naturelles des RNC/UP, de zonage des réserves de biosphère en leurs trois entités de la conservation intégrée au développement durable et sur le développement participatif de mesures d'accompagnement incitatives au niveau économique, de consolidation des acquis démocratiques des institutions locales de gestion des ressources naturelles, de coopération des acteurs concernés et de mise en œuvre de programmes de crédit de manière à assurer la couverture des coûts récurrents par d'autres fonds provenant de sources locales, des projets partenaires au titre des cofinancements avec des mécanismes de suivi-évaluation participatifs avec des mesures correctives au fur et à mesure de l'évolution des actions et de capitalisation des leçons d'expérience pour garantir le succès de la prochaine phase 3.

29. Dans sa troisième tranche (3 ans), le projet mettra en œuvre les mesures correctives nécessaires à l'affinement du modèle par rapport aux sites retenus pour une prise en charge décentralisée des activités de gestion durable des terres et de conservation participative des écosystèmes et reproduira le même modèle dans d'autres AP et TV. Toutes les actions de dissémination des acquis du projet seront menées grâce au microcrédit revolving, d'épargne et de crédit, à un cofinancement du GdS, des organisations communautaires de base, des ONG et d'autres bailleurs. Dans la mesure où la troisième tranche est une planification du processus de désengagement, les activités du projet iront dans le sens

de l'affinement des mécanismes décentralisés et participatifs en vue d'une durabilité économique et d'une répliquabilité des activités pour une canalisation et expansion des investissements des terroirs villageois dans la Gestion Durable des Terres (GDT) Une partie du financement FEM sera aussi affectée au suivi et à l'évaluation participatifs, aux mesures correctives participatives, de capitalisation des leçons d'expériences et des visites d'échanges et au travail de levées des barrières qui subsisteraient tout de même encore tant au plan juridique, technique et financier pour un franc succès de l'après projet au profit d'un plus grands nombre de bénéficiaires directs et indirects pour de plus amples impacts au plan socioéconomique et environnemental avec de plus grandes capacités d'adaptation aux changements climatiques et de séquestration du carbone.

Réalisations et Défis des Tranches 1 et 2 du Projet

30. La première tranche du projet a principalement contribué à la mise en place d'un environnement de base favorable à la gestion intégrée des écosystèmes. Cet important résultat est essentiellement basé un accès équitable des systèmes de production à la terre ayant permis l'établissement légal des Réserves Naturelles Communautaires (RNC) et Unités Pastorales (UP) au profit des communautés locales autour des Aires Protégées (AP). Ces RNC/UP non seulement fonctionnent comme des zones tampons mais également elles interconnectent les AP les unes aux autres et fonctionnent comme des Réserves de Biosphère tout au long des corridors biologiques pour la restauration des migrations saisonnières de la faune, une des troupes de la tranche 1 du projet. Ce résultat de reconnaissance du droit de la propriété communautaire est issu d'une levée de barrière politique, un pas nécessaire pour une utilisation durable des ressources naturelles. Ces RNC/UP non seulement réduisent les pressions des hommes et du bétail sur les AP, mais également elles réduisent les conflits entre les villageois et les agents des AP tout en interconnectant en même temps les écosystèmes des AP. Globalement, à ce jour, l'établissement légal de 26 RNC/UP autour des AP et le long des corridors biologiques de migration de la faune couvre une superficie totale de 577 000 ha. En raison de l'intérêt des communautés à exercer leur pouvoir décentralisé sur ces séries de RNC/UP légalement constituées avec leur fort engagement à la protection de ces RNC/UP par l'ouverture et le nettoyage des pare feux dans ces RNC/UP, l'on note à ce jour, une réduction significative jusqu'à 95% des feux de brousse, un niveau jamais égalé au paravent, en seulement quelques années à l'issue de la phase 2.

31. Sur la base de cet acquis, au terme de la tranche 2, un ensemble des 26 RNC/UP couvrant 577 000 ha ont légalement été établies autour des AP et le long des corridors biologiques de migration saisonnière de la faune et des couloirs de transhumance du bétail.

32. Pour une pérennisation de ce considérable acquis de conservation, le projet a conduit en phase 2, des stratégies et des actions de démonstration intégrées aussi bien dans les TV, les RNC/UP et les AP. Globalement, les acquis de la phase 2 issus de la mise en place d'un environnement favorable par la tranche 1 figure en annexe II-b et ce, pour chacun des cinq produits des composantes du projet de la Tranche 2.

33. Dans les TV, les actions portant principalement sur 1] l'organisation des populations et la mise en place d'institutions villageoises, inter villageoises, intra et intersites pour le pilotage de la gouvernance de la gestion participative, démocratique et transparente dans la gestion des ressources naturelles avec la coopérations de l'ensemble des acteurs concernés ; 2] le renforcement des capacités des acteurs concernés dans la planification, l'élaboration et la mise en œuvre des plans locaux d'aménagement et de gestion participative des terroirs villageois ; 3] l'amélioration de l'efficacité des énergies domestiques ligneuses par la mise en place d'actions pilotes de démonstration de foyers améliorés ; 4] l'initiation des pépinières communautaires intégrées avec la promotion de l'arboriculture fruitière, le maraichage biologique et plantation de bois à usages multiples ; 5] la mise en place du programme environnemental d'épargne et de crédit communautaire pour des options alternatives d'intensification

et de diversification des revenus par des actions d'utilisation durable des ressources naturelles pour le développement durable en vue d'un maintien durable des acquis des RNC/UP.

Au terme de la Tranche 2, un total de 1458 microprojets couvrant un montant total de 338.347.511 francs CFA a été mise en place dans 175 villages et au profit de 3.484 bénéficiaires directs dont 64% de femmes, pour une utilisation durable des ressources naturelles avec des options alternatives de diversification des revenus pour une éradication durable de la pauvreté.

Entièrement supportée par des fonds de cofinancement, cette option alternative sécurise les coûts additionnels des communautés locales pour un abandon du braconnage et de l'exploitation forestière illégale tout en contribuant à une intensification et une diversification des cultures agricoles avec la promotion d'emplois verts et d'utilisation durable des ressources naturelles des RNC/UP.

34. Dans les RNC/UP, une matérialisation des limites par des lignes de reboisement de par et d'autre des pare feux ouverts périmétraux avec des espèces à usages multiples comme *l'Anacardium occidentale*, *Jatropha curcas* et *Ziziphus mauritiana* a été démontrée avec des contrats plans très populaires dans la création durable d'emplois verts et la conservation de l'environnement. Pour chacune des 26 RNC/UP, une charte locale d'aménagement et de gestion communautaire des ressources naturelles a été élaborée de manière participative et adoptée par les acteurs concernés en plus d'un plan local d'aménagement et d'utilisation durable des ressources naturelles pour une réduction aussi bien des pressions des hommes et du bétail sur les ressources naturelles mais également des conflits entre les populations et les agents des AP. Pour une gestion décentralisée dans la mise en œuvre participative des plans locaux de ces RNC/UP, des Ecogardes ou volontaires villageois ont été mis en place en guise de démonstration et intégrant la reconversion de 25 anciens braconniers pour la surveillance de l'application des chartes locales de bonne gestion des ressources naturelles. La mise en œuvre des plans locaux d'aménagement et d'utilisation durable des ressources biologiques de ces RNC/UP en cours de démonstration permet d'offrir aux populations tous les produits que celles ci allaient jadis chercher dans les aires centrales de conservation avec une stratégie d'encouragement des initiatives à travers la démonstration des contrats – plans, une source d'emplois verts et de diversification des revenus. Une partie de ces contrats-plans (10%) permet la durabilité par la prise en charge des frais récurrents pour la continuité de ces actions après le projet et par l'alimentation de la ligne de microcrédit villageoise qui elle-même alimente à hauteur de 5% le financement des contrats-plans pour le financement durable des projets environnementaux locaux. La démonstration de cette stratégie de gestion des terroirs villageois pour une utilisation durable des ressources naturelles des RNC/UP est de nature à ainsi réduire les pressions sur les AP centrales pour une meilleure conservation de la biodiversité.

35. Dans les AP désormais ceinturées par une zone tampon de réduction des pressions et des conflits une amélioration des infrastructures et des équipements a été entreprise. Au titre des infrastructures, à la suite de l'établissement d'un cadre de coopération entre populations et agents des AP, les pare feux sont ouverts sous forme de contrats-plans par les populations qui s'investissent également dans l'aménagement des mares pour leur sauvegarde grâce aux contrats-plans. Les actions concernent également la réfection des campements de garde et leur équipement en déclarable à l'énergie solaire en plus de la réfection des points d'eau potable. Les actions concernent également l'aménagement des fenêtres de vision aux alentours des mares et la réfection des ponts et pointons. Au titre des équipement, les actions portent notamment sur la fourniture de pirogues motorisées pour les patrouilles fluviales et de véhicules 4X4 équipés de radiocommunication de longues parties pour les patrouilles terrestres en plus de GPS pour la navigation, la cartographie et l'amélioration de la rapidité des secours aux agents en cas d'accidents. A ce jour, toutes les bases opérationnelles des AP ont été dotées en phase 2 de postes de communication de grande portée atteignant les 2000KM ce qui permet à toutes les AP du pays de communiquer pour des alertes précoces contre les feux de brousse et le braconnage.

36. En outre, le projet a conduit une évaluation botanique portant à la fois sur les espèces endémiques et sur les espèces végétales mondialement menacées. Pour l'instant, 11 des 33 espèces végétales connues endémiques sont identifiées dans les zones d'actions du projet en plus de dix espèces mondialement menacées. Les résultats ont été disséminés avec des photos en couleurs et les noms scientifiques de ces espèces en langues locales aux éleveurs, agriculteurs, chasseurs, guérisseurs, pêcheurs et exploitants forestiers. Cela a permis notamment une conscience accrue des acteurs concernés dans la conservation in situ de ces espèces avec des mesures incitatives au titre de leur plantation dans les sites d'actions retenus par le projet. A cet effet, il faut signaler la nécessité de conduire une étude finale pour conclure sur l'état des espèces endémiques et mondialement menacées au Sénégal en précisant la situation des espèces non encore retrouvée aussi bien pour les espèces endémiques que pour celles mondialement menacées en plus de celles classées jusqu'ici dans la rubrique indéterminée.

37. Globalement, à la suite des actions de levées de barrières et la mise en place d'un environnement favorable à la conservation intégrée au développement en phase 1, les actions de démonstration au terme de la phase 2 ont notamment permis la mise en place d'un cadre fonctionnel de pilotage de la gouvernance de la gestion des ressources naturelles avec la coopération des acteurs concernés. Ce cadre a jusqu'ici été maintenu grâce au respect des chartes locales de bonne gestion des ressources naturelles rendues possibles par les options alternatives de développement durable à travers le volet microcrédit et d'épargne communautaire dans la mise en œuvre du plan local d'aménagement et de gestion communautaire des ressources naturelles des terroirs villageois dont l'objectif est de maintenir les RNC/UP dotée chacune de son plan local d'aménagement et de gestion communautaire des RNC/UP grâce à la mise en œuvre des contrats-plans,, une innovation majeure de génération d'emplois verts, de diversification des sources de revenus et de conservation de l'environnement tout en contribuant au renforcement de la ligne de microcrédit et donc de gestion durable des terres dans les terroirs villageois. Ce mécanisme de conservation dans les terroirs villageois pour la conservation des RNC/UP en vue d'une meilleure protection de la biodiversité dans les AP s'avère très performant dans la gestion des réserves de biosphère dont le zonage a été rendu possible avec l'avènement des RNC/UP.

38. . Pour le maintien de la durabilité de ce mécanisme au profit des trois entités complémentaires dans la gestion durable des terres et la conservation de la biodiversité à travers le maintien des RNC/UP servant de corridors de migration de la faune et d'interconnectait des AP tout en maintenant la biodiversité de ces AP, nécessite la levée des défis suivants objet essentiels de la phase 3.

39. Dans le cadre de la démonstration des actions de gestion durable des terres et de conservation des écosystèmes, d'importants acquis portant notamment sur la mise en place de 26 RNC/UP couvrant HA servant de zones tampons de réduction des pressions sur les ressources naturelles des AP mais également des conflits entre populations et AP ont été jusqu'ici obtenus. Le maintien de ces RNC/UP est jusqu'ici obtenu grâce à la coopération des acteurs dans le respect des chartes locale d'utilisation durable des ressources naturelles rendues possibles grâce à la mise en place des Ecogardes, des microprojets d'épargne et de crédits et aux projets issus des contrats-plans, instrument essentiels de mise en œuvre des plans locaux d'aménagement et de gestion communautaire des ressources naturelles des RNC/UP pour une réduction à la fois des pressions sur les ressources naturelles des AP et des conflits entre acteurs concernés.

40. La démonstration des actions de conservation intégrée au développement en phase 2 a conduit, avec la mise en place des Ecogardes, le respect des chartes locales de bonne gestion des ressources naturelles avec le support des microprojets d'épargne et de crédit en plus des projets contrats-plans revêt une importance capitale dans la gestion durable des terres et la conservation des écosystèmes. La stratégie a cependant besoin d'être affinée en intégrant davantage la mise en œuvre des plans locaux

d'aménagement et de gestion durable des ressources naturelles des RNC/UP sur la base de contrats plans en vue de la prise en charge des frais récurrents pour une poursuite des activités dans la phase après projet.

41. consolidées pour de durables impacts dans la gestion et la conservation des écosystèmes et dans le développement rural. Parmi ces impacts figurent principalement les relations sociales et les amitiés entre acteurs concernés bâtissant une coopération au respect des règles et codes de conduites établis localement. Ces impacts sociaux, avec les encouragements issus du micro crédit, produisent de remarquables impacts sur la conservation de l'environnement comme l'accroissement sans précédent de la faune au Parc National du Niokolo-Koba où un groupe de touristes et des Ecogardes rapportent avoir vu un troupeau d'Elands (*Taurotragus derbianus*) de plus de 200 individus avec leurs veaux. Cette situation sur cette espèce endémique de la sous région Afrique de l'Ouest est sûrement due à la coopération entre agents des AP et les communautés locales issue de l'établissement légale de série de RNC/UP autour des AP et servant de zones tampons ou de Réserves de Biosphère pour une utilisation durable des ressources naturelles mais aussi de la réduction significative du braconnage et de l'exploitation illégale des ressources forestières attendues des options alternatives de la tranche 2. Ces plans locaux d'aménagement et de gestion communautaire des ressources naturelles des RNC/UP sont de nature à offrir aux communautés locales des options alternatives concrètes de conservation des écosystèmes et d'utilisation durable des ressources naturelles avec des emplois verts.

42. La tranche 2 en tant que phase de démonstration de la stratégie de développement durable dans les TV pour une utilisation durable des ressources naturelles des RNC/UP en vue d'une conservation participative durable de la biodiversité des AP centrales pour une gestion durable des terres, et la lutte contre les effets adverses du climat a été un succès très encourageant.

43. Pour le maintien de la durabilité des acquis et leur dissémination dans l'ensemble des sites et à l'échelle du territoire national et dans la sous-région, il faudra nécessairement lever les barrières encore persistants pour consolider ces acquis en vue de leur dissémination pour de plus grands impacts tant au plan participatif dans la gouvernance locale de la gestion des ressources naturelles, qu'au plan socioéconomique et de conservation participative des écosystèmes, objet essentiel de la tranche 3. La tranche 3 en tant que phase finale de parachèvement de la démonstration du modèle de la CID pour une démultiplication durable des résultats et des impacts du projet est indispensable. Tout retard dans sa mise en œuvre ne fera que disloquer les fragiles acquis de démonstration de l'alternative FEM et un retour aux pratiques de la ligne de base. Toute frustration des populations qui du reste ont rempli leurs obligations en termes de contributions au projet (délibération des RNC, Ecogardes, Chartes Locales de bonne gestion des ressources naturelles, plans locaux d'aménagement et de gestion des TV et d'utilisation durable des RNC/UP) accélérera le retour au statut quo de compétition dans l'utilisation des ressources naturelles, d'exploitation clandestine, de braconnage et de conflits entre les acteurs. Cette situation inacceptable de perdre les importants acquis jusqu'ici obtenus devra être évitée avec une mise en œuvre efficiente la troisième et dernière phase destinée à la préparation du désengagement pour une belle réussite de l'après projet.

Défis persistants à relever en tranche 3.

44. Comme la tranche 2 eu à démontrer la Conservation Intégrée au Développement dans 26 RNC/UP sur la base des barrières levées en phase 1 dans seulement 8 RNC/UP, il y'a une préoccupation globale sur comment maintenir les résultats du projet en ce qui concerne l'engagement des acteurs concernés au zonage des réserves de biosphère, au respect des nouvelles règles et chartes locales de bonne gestion des ressources naturelles harmonisées sans une appropriation des collectivités locales et une reconnaissance des services techniques du statut des Ecogardes ainsi que la mise en réseau des mutuelles environnementales pour une utilisation durable des ressources naturelles au cas où la tranche 3 si attendue des acteurs concernés est retardée. Tout autre retard dans la mise en œuvre du modèle

dans les 26 RNC/UP légalement établies sera d'un coût très élevé non seulement au plan environnemental mais également au niveau de l'organisation sociale villageoise et au niveau du micro crédit et épargne communautaire. A ce stade de frustration et de découragement, le rétablissement de la confiance ne sera sûrement pas rapide traduisant des coûts encore plus élevés pour ressusciter le projet. *Pour que le projet puisse atteindre les résultats et impacts attendus, la tranche 3 devra être mise en place immédiatement en vue d'atteindre l'effet synergie et de complémentarité entre les phases 2 et 3.* A défaut, tous les fonds investis pour les réalisations à la fois des résultats et des impacts des tranches 1 et 2 seront anéantis avec des coûts environnementaux et socioéconomiques très élevés avant une restauration de la confiance du projet avec les populations.

45. Les principaux défis du projet restant à relever dans la promotion de l'approche intégrée des écosystèmes sont notamment l'existence de contrats d'amodiations le long des corridors biologiques et autour des AP. Comme ces contrats d'amodiations sont vus en tant que contraintes par les communautés locales dans la mise en œuvre des plans locaux d'aménagement et de gestion durable des ressources naturelles, en raison de leurs superpositions avec les RNC/UP, ces contrats ne seront sûrement pas renouvelés en phase 3 sous la forme de leur actuel état en référence non seulement à l'importance du nombre des RNC/UP mais également des larges superficies couvertes en plus du fait que ces entités font désormais partie intégrale des zones tampons de réserves de biosphère à l'issue du zonage de démonstration établi seulement en phase 2.

46. Le modèle alternatif à tester dans les quatre paysages représentatifs du pays a été préparé en tranche 1 avec des activités de réformes politiques, de renforcement des capacités et d'évaluation en amont qui ont produit un accès équitable de tous les systèmes ruraux de production à la terre et pour la première fois depuis 39 ans, des éleveurs ont pu légalement accéder à la terre.

47. Ces plans locaux d'aménagement et de gestion des ressources naturelles ont été mis en œuvre en phase 2 et les mesures correctives participatives nécessaires à l'affinement du modèle ont été répertoriées dans le cadre de la capitalisation des leçons d'expérience à disséminer en phase 3 tout le long du corridor biologique de jonction entre le PNNK et le Ferlo sur 200 KM de long et 50 KM de large dans le cadre d'une fédération des UP constitutives avec une charte locale de gestion durable des terres et de conservation participative des écosystèmes.

Justification et Conformité Politique du Projet

48. Pour résoudre la situation de la tendance de la nouvelle ligne de base ci-dessus décrite, l'objectif global de l'Alternative FEM que représente ce projet est de promouvoir la Gestion Intégrée des Ecosystèmes dans quatre paysages représentatifs du Sénégal et de générer à la fois des bénéfices globaux à partir d'une gestion durable des terres, d'une amélioration de la conservation de la biodiversité et de la séquestration du carbone mais également des bénéfices nationaux à partir d'une utilisation durable des ressources naturelles et un partage équitable des profits tirés de la conservation. L'Alternative FEM se bâtira sur la nouvelle ligne de base (voir annexe II-e) en consolidant les leçons d'expérience apprises lors des phases 1 et 2 et des expériences de recherches d'accompagnement des organisations de développement dans un partenariat cohérent dans le but d'obtenir des bénéfices nationaux et mondiaux tels que décrits dans l'analyse des coûts additionnels (ACA) et en droite ligne avec l'objectif du programme pour une amélioration des conditions de vie basées sur une utilisation durable des ressources naturelles à travers une réduction de la dégradation des terres et une contribution à l'atteinte des Objectifs du Millénaire en particulier en ses cibles 1 et 7.

49. Le modèle à tester dans ce projet en une séquence de trois phases complémentaires et en synergie a été développé lors du processus de l'Assistance Préparatoire (PDF B) sur la base d'une revue des leçons apprises à la fois au niveau national et international, et à travers des consultations avec les parties prenantes au niveau local et national. Ce modèle n'est pas statique, mais sera adapté à chacun des sites d'actions du projet et sera revu à travers des processus itératifs de gestion adaptative durant

toute la vie du projet. La description ci-dessous donne les lignes globales du modèle, mais chaque site dispose d'un ensemble d'activités adaptées à conduire. Le détail des indicateurs d'impacts attendus est comme l'indique l'Analyse du Cadre Logique (ACL) en annexe II- reflétant cette adaptabilité.

50. La première tranche du projet s'est déroulée de 2002 à mi-2006 et a notamment permis la mise en place d'un environnement favorable à la démonstration du modèle de la conservation intégrée au développement en phase 2 démarrée en septembre 2007. Tous les résultats attendus de la Tranche 1 ont été réalisés, plus particulièrement, la mise en place d'une politique environnementale favorable à la Conservation Intégrée au Développement (CID) et à la planification éco géographique au plan national. Ces résultats ont été rendus possibles grâce à la levée de barrières politiques et légales dans le secteur de l'environnement. D'autres réalisations comprennent : la collecte d'importantes informations de base (scientifiques, visions participatives, etc.) ; le renforcement du consensus politique pour chaque zone éco géographique et pour chacun des sites tests autour des concepts de la conservation intégrée au développement (CID) et de la planification éco géographique adaptée ; le renforcement des Unités Pastorales (UP) et des capacités à tous les niveaux ; et le démarrage de plusieurs activités pouvant être réalisées indépendamment de la levée des barrières politiques et juridiques telles que le micro-crédits, l'introduction de modes d'utilisation durable des ressources naturelles et de gestion des feux de brousse.

51. Au niveau politique, l'accès légal des éleveurs à la terre pour la première fois depuis 39 ans a résulté à la propriété communautaire des Unités Pastorales, à l'établissement de règles et de codes collectifs en application au niveau collectif avec la coopération de tous les acteurs concernés pour une utilisation durable des ressources naturelles comme ce fut le cas dans les hurums² traditionnels ou système gestion communautaire des pâturages. En outre, des institutions locales au niveau villageois et inter villageois ont été établies et dirigées par des organes élus exerçant des pouvoirs de décisions décentralisés. Les institutions locales gèrent la base des ressources naturelles comprenant le droit d'accès négocié pour les allochtones. Les plans de gestion participative de chacune des trois UP couvrant un total de 197 049 hectares sont en cours de mise en œuvre avec flexibilité pour répondre à la variabilité pluviométrique qui détermine à la fois la répartition du fourrage et des points d'eau. Diverses situations comprenant aussi bien des années de bonne ou mauvaise pluviométrie sont prises en compte. En outre, les éleveurs du Ferlo ont initié dans leurs nouvelles UP, un fonds local pour l'environnement. Le fonds a été établi par l'instauration de taxes de fourrage collectées pour la toute première fois au Ferlo, en plus de la taxe d'abreuvement collectées en saison sèche. Les fonds sont utilisés pour l'amélioration des pâturages par la plantation d'arbres, d'arbustes et de graminées. En conséquence, des zones jadis annuellement détruites par les feux de brousse et affectant négativement ainsi les activités de transhumance aucun de feu de brousse n'est survenu dans ces UP depuis leur établissement. Une autre activité innovatrice mise en œuvre par le projet a été la création d'un système revolving de micro crédit. Avant le projet, les institutions de crédit n'avaient aucune volonté de prendre le risque supposé de travailler avec les éleveurs transhumants en raison de leur fréquente mobilité. Le nouveau système de micro crédit fournit notamment aux femmes les possibilités d'accéder aux foyers améliorés en plus des possibilités d'investissement dans les activités de transformation, de conservation et de commercialisation de leurs produits laitiers.

52. En conséquence du fort engagement communautaire des éleveurs dans la gestion durable de leurs terres pastorales légalement allouées, ils ont commencé à s'attaquer aux causes profondes de la dégradation des terres. Les effets positifs de ces nouvelles approches sont déjà perceptibles avec les rapports des Ecogardes localisant de petits troupeaux d'antilopes dans les Unités Pastorales où ces

Un hurum est un système traditionnel de gestion centrifuge des pâturages autour des mares pour une gestion durable du fourrage et des ressources en eaux des mares.

espèces de faune avaient longtemps disparues en raison de la dégradation de leur habitat et de l'intensité du braconnage dans les Réserves de Faune du Ferlo adjacentes. .

53. De 15 Réserves Naturelles Communautaires (RNC) légalement établies en fin de phase 2 a localisées autour des Aires Protégées (AP) tests couvrent une superficie de 84 234 ha, la phase 2 a aboutit à l'établissement légal de 26 RNC/UP couvrant une superficie totale de 577 000 ha et ce en raison de l'engouement des populations dans la création participative de ces entités et de l'utilisation durable des ressources naturelles leur procurant des options alternatives de revenus durables dans le cadre de la mise en œuvre des plans locaux d'aménagement et de gestion communautaire des ressources naturelles. Les RNC servent en outre de zones tampons viables pour une réduction des pressions des hommes et du bétail sur les ressources naturelles des AP que dans l'aide à la résolution des conflits entre les agents des AP et les populations et ont constitué le support du zonage désormais effectif des réserves de biosphère du Niokolo-Koba et du Delta du Saloum et de base du processus de la transformation des deux réserves de faune du Ferlo en une réserve de biosphère dont l'aboutissement est attendu en phase 3. En conséquence, le braconnage est entrain d'être contrôlé ou maîtrisé avec la coopération des communautés locales. A cet effet, un récent inventaire dans le PNNK a rapporté avoir vu un troupeau sans précédent d'élands de Derby (*Taurotragus derbiamus derbiamus*) avec plus de 70 individus avec leurs veaux. Cette espèce endémique ouest africaine était considérée à la limite de son extinction juste avant le démarrage du projet, il y a seulement quelques années.

54. A cet effet, à la fin de la Tranche 1, les activités sociales et politiques préliminaires ont été réalisées dans le but d'une mise en œuvre efficiente des modèles de Conservation Intégrée au Développement (CID) dans chacun des sites.

55. La Tranche 2 a notamment permis de tester le modèle de gestion de la Conservation Intégrée au Développement mais aussi la démonstration du spectre complet des actions de la gestion durable des terres et de la Conservation de la Biodiversité identifiées à l'origine de la formulation du projet et au fur et à mesure de l'évolution de la capitalisation des leçons d'expériences et ce, sur la base de l'environnement favorable mis en place par la phase 1. La réorientation politique et le renforcement de capacités démarrées en Tranche 1 et 2 ont également été poursuivis et consolidés. Durant la Tranche 2, l'accent a ainsi été mis sur la formulation des mesures d'accompagnement économiques et de mise en œuvre des systèmes de micro crédit en vue de garantir la prise en charge des frais récurrents par d'autres fonds que ceux du FEM et comprenant la mobilisation effective d'un important cofinancement pour un accroissement et une canalisation efficiente de l'initiative du pays pour la Gestion Durable des Terres (GDT) dans un effort collectif et participatif de mise en œuvre de stratégies intégrées de gestion durable des terres et de conservation communautaire des écosystèmes dans le long terme et de renforcement des avantages comparatifs de chacun des 4 sites d'actions du projet offrant ainsi à la phase 3 les conditions favorables pour un désengagement réussi.

56. Il est attendu durant la Tranche 3 (3 ans) en cours de soumission au FEM que le Projet mettra en œuvre les mesures correctives nécessaires à l'affinement du modèle en relation avec les sites choisis et à la démultiplication du même modèle dans l'ensemble des Unités Pastorales, Aires Protégées et Terroirs Villageois identifiés. Toutes les actions destinées à la dissémination des réalisations de démonstration du projet seront conduites avec le cofinancement du Gouvernement du Sénégal (GDS), des organisations communautaires de base (OCB), des ONG et d'autres donateurs comprenant les possibilités d'assistance à travers des synergies avec les actions en cours. A cet effet, le projet influencera, encouragera et assistera le Comité Inter Site de passer à l'émergence d'une ONG paysanne de gestion écologique durable des terres qui, en synergie avec le Réseau des Mutuelles Environnementale de Développement des Ecosystèmes (REMEDE) assurera la poursuite de la durabilité des activités dans la phase après projet avec le concours des Ecogardes et des structures déconcentrées de l'Etat.

57. Etant donné que la Tranche 3 est une phase terminale, les activités du projet vont être dirigées à l'affinement des mécanismes des années précédentes avec une concentration sur une garantie de la durabilité institutionnelle au plan local, économique et financière à l'échelle des bénéficiaires et de la répliquabilité des activités en dehors des sites d'actions du projet. Une partie du financement du FEM sera également utilisée pour un suivi évaluation participatif, aux mesures correctives participatives d'affinement du modèle et pour la levée de toutes autres barrières qui persisteraient encore notamment celles portant sur le statut des Ecogardes, l'affinement des institutions démocratiques villageoises, inter villageoises, intra site et inter site pour le pilotage de la gouvernance locale dans la gestion durable des terres, ainsi que l'actualisation du code forestier, du code de la chasse, du code de l'environnement avec les considérables acquis du projet portant notamment sur les chartes locales de bonne gestion des ressources naturelles, sur les espèces endémiques et sur celles mondialement menacées en plus de la mise en réseau des mutuelles environnementales d'épargne et de crédit pour asseoir les bases de la durabilité économique et financière gage de la gestion durable des terres pour la dissémination du modèle dans toute l'étendue des sites du projet et en dehors de ces sites.

58. Le projet est en phase avec la stratégie du FEM-5 dans le domaine d'intervention « Dégradation des sols » conçue pour être pleinement en phase avec la stratégie décennale de la CNULD consistant à contribuer à stopper et à inverser les tendances globales actuelles à la dégradation des sols, et notamment la déforestation et la désertification.» Avec sa stratégie d'intensification et de diversification des systèmes de production dans les TV, d'établissement de larges réseaux de RNC/UP d'interconnexion des AP leur servant de zones tampons, le projet s'inscrit dans l'atteinte des impacts attendus du FEM 5 en ce qui concerne notamment l'amélioration de la mise à disposition des services rendus par les agro-écosystèmes et les écosystèmes forestiers ; la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant de l'agriculture, de la déforestation et de la dégradation forestière, et accroissement des pièges à carbone et le soutien aux modes de vie des populations dépendant de l'utilisation et de la gestion des ressources naturelles. Le projet est également en phase avec les orientations stratégiques du FEM5 notamment en ce qui concerne (a) l'adaptation au changement climatique (comme le retour à une « agriculture de conservation »); (b) la gestion des utilisations concurrentes des sols (comme la production vivrière et la production de biomasse) et des changements qui en découlent en termes de couvert végétal et de dynamiques écosystémiques; (c) les perspectives de gestion durable des sols dans le sens de l'atténuation des effets du changement climatique (comme l'élévation globale des systèmes de capture du carbone), - et (d) l'exploitation des ressources naturelles débouchant sur des gains économiques à court terme aux dépens de la durabilité sociale et écologique (comme par exemple des mesures pour réduire la pression fourragère sur les parcours de pâturage).

59. Le projet suit les recommandations du Plan d'action du Secrétariat du FEM contre la dégradation des terres (1999), de gestion à objectifs de résultats et de gestion des connaissances du FEM5, de levée des barrières au niveau politique et juridique, mais aussi de mobilisation des financements complémentaires. D'autre part, sur la base de l'objectif fixé, des résultats attendus du projet comme l'indique le Cadre Logique en annexe II-a, et sur la base de la stratégie de gestion des trois unités géographiques interconnectées - avec l'AP comme noyau de conservation, les RNC/UP comme zones tampons autour des AP et les Terroirs Villageois pour une intensification et une diversification des systèmes de production à travers des options alternatives pour une meilleure conservation des RNC/UP - est en phase avec le Programme du FEM 5 d'aout 2009 sur la Gestion Durable des Terres (GDT) et en particulier avec chacun de ses 4 objectifs portant notamment sur 1] le maintien ou amélioration d'un flux durable de services rendus par les agro-écosystèmes afin de maintenir les modes de vie des populations locales en particulier au titre de la valorisation du caractère porteur de l'environnement dans le secteur agricole, le maintien des fonctionnalités et de la couverture des agro-écosystèmes et la réduction des GES (CO₂, NH₄, N₂O) émis par l'agriculture 2] la génération des flux soutenable de services rendus par les écosystèmes forestiers dans les zones arides, semi-arides et sub-humides, et notamment le soutien aux modes de vie des populations dépendantes de la forêt avec

notamment les résultats sur le maintien des fonctionnalités et de la couverture des écosystèmes forestiers présents dans les zones arides, semi-arides et sub-humides et la réduction des émissions de GES liés à la déforestation ; 3] Réduction de la pression sur les ressources naturelles résultant de la concurrence entre différents usages du sol dans le grand paysage et plus spécifiquement au titre de la démonstration et adoption par les secteurs économiques concernés de bonnes pratiques de gestion dans le grand paysage et enfin 4] Accroître la capacité de mettre en application les outils de gestion adaptative dans le domaine de la GDS au titre notamment des résultats portant sur l'amélioration de la performance de projets en utilisant de nouveaux outils et méthodologies et en adaptant ceux qui existent déjà et l'accroissement des capacités des pays à s'acquitter de leurs obligations conformément aux dispositions de la CNULD et plus spécifiquement avec les actions prioritaires portant sur les programmes d'action de la CNULD actualisés, harmonisés avec les tendances générales et orientés vers les résultats. Globalement, le projet, sur l'ensemble de ses composantes est en phase avec la démarche du FEM5 sur l'agriculture durable et la gestion des forêts comme stratégie pour combattre efficacement la dégradation des sols et contribuer à stabiliser l'apport des écosystèmes et à accroître les possibilités de stocker et de séquestrer le carbone.

60. En outre, le Projet est en phase avec les résultats de l'objectif d'amélioration des conditions de vie basée sur la gestion ressources naturelles par la réduction de la dégradation des terres en droite ligne avec les Objectifs 1 et 7 de Développement du Millénaire (OMD) portant sur les politiques, les stratégies et sur les investissements de base.

61. A travers les mécanismes de dialogue établis entre les sites du projet en même temps que le processus de planification éco-régionale et les organes élus pour exercer des pouvoirs de prise de décision décentralisée dans la gestion durable des terres, le projet est en phase avec les résultats visant à établir un dialogue effectif et participatif, l'encouragement à la mise en œuvre des Stratégies Prioritaires de Gestion des terres, de renforcement des capacités et des mécanismes de production de résultats avec la mise en application sur le terrain de pratiques de gestion améliorées dans les domaines de l'agriculture, des sols et des eaux et de rééquilibrage des émissions de gaz à effet de serre dans les systèmes agricoles.

62. Aussi bien l'évaluation finale de la tranche 1 (du 11 au 29 juillet 2005), que l'évaluation à mi-parcours et finale de la tranche 2 ont souligné la pertinence tant de la stratégie que du cadre logique du projet. Cette stratégie et ce Cadre Logique très efficaces et efficients en matière de gestion des écosystèmes ont été élaborés de manière participative avec les acteurs concernés. Les résultats et impacts du projet avec les sources de vérification et les hypothèses ou risques ont été passés en revue et reconnus comme valides. Le cadre logique mis à jour durant le processus de planification de la Tranche 3, est détaillé en annexe II-a. Globalement, six produits sont attendus avant la fin de la Tranche 3 pour laisser se poursuivre la phase de l'après projet dont le succès dépend de la mise en place immédiate de la Tranche 3 (voir ci-dessous).

But, Objectif, Produits, Résultats attendus/Activités

63. Les évaluations à mi-parcours et finale de la Tranche 2 ont mis l'accent sur la pertinence et la précision de la stratégie et du cadre logique du projet. Cette pertinente et efficace stratégie de séquences des tranches de même que le cadre logique ont été élaborés de manière participative avec une active contribution de l'ensemble des acteurs concernés avec un système de suivi-évaluation participatif et des mesures correctives offrant des atouts de succès aux phases précédentes. Les résultats, les indicateurs d'impacts, les méthodes de vérification des résultats et les hypothèses ou risques identifiés ont été passés en revue et validés par les parties prenantes. Ce cadre logique a été mis à jour pendant le processus de planification de la Tranche 3 (voir annexe II-a). L'annexe II-b décrit chacun des cinq produits et résultats obtenus en Tranche 2.

Les six produits visés à la fin de la Tranche 3 se présentent comme suit :

Produit 1: Cadre politique et juridique de la gouvernance locale adapté à une gestion écologique durable des terres et la conservation participative intégrée des écosystèmes

64. Ce produit démarré en tranche 1 et poursuivi en tranche 2 est destiné à une levée des barrières institutionnelles et légales à l'utilisation durable des ressources naturelles. Parmi ces barrières déjà levées avec l'assistance du projet figurent l'obligation d'Etudes d'Impacts Environnementaux et un accès équitable des systèmes de production à la terre. Ce produit s'intègre dans les résultats obtenus en Tranche 2 et sera consolidé en Tranche 3 pour assurer l'encouragement des initiatives et la durabilité de leurs impacts pour la conservation des écosystèmes et le développement humain durable. A ce titre, la reconnaissance des chartes locales de bonne gestion des ressources naturelles par les différents codes de gestion des ressources naturelles (code forestier, code de la chasse, code de l'eau, code de la pêche et code de l'environnement) est attendue en Tranche 3 tout comme la reconnaissance du statut des Ecogardes ; ainsi que la protection notamment par le code forestier des espèces endémiques et celles mondialement menacées découvertes par le projet en phase 2 ainsi que la constitution d'une ONG par le Comité Inter Sites (CinterS) pour une gestion durable des RNC et du REMEDE pour de meilleures chances de succès de la phase après projet.

Produit 2: Développement durable et gestion communautaire des ressources naturelles effectifs dans les Terroirs Villageois dans la phase après projet

65. La Tranche 1 a capitalisé les meilleures pratiques connues en matière environnementale à disséminer à travers la mise en œuvre de la conservation intégrée au développement démontrée en tranche 2, à travers notamment l'élaboration et la mise en œuvre des plans locaux pilotes de gestion communautaire des ressources naturelles dans les TV adjacents aux AP. En tranche 3, il est attendu que ce produit contribue à une alternative de développement durable des systèmes de production pour une protection à la fois des RNC/UP que des AP. Ce produit est en phase avec l'objectif de gestion de résultats et de gestion des connaissances du FEM5 pour la production et la dissémination des connaissances et sur le suivi établi et renforcé à tous les niveaux. Ce produit est en phase avec le Programme du FEM 5 d'août 2009 sur la Gestion Durable des Terres (GDT) et en particulier avec son objectif 1 portant sur le maintien ou amélioration d'un flux durable de services rendus par les agro-écosystèmes afin de maintenir les modes de vie des populations locales en particulier au titre de la valorisation du caractère porteur de l'environnement dans le secteur agricole, le maintien des fonctionnalités et de la couverture des agro-écosystèmes et la réduction des GES (CO₂, NH₄, N₂O) émis par l'agriculture. Il est également en phase avec la démarche du FEM5 sur l'agriculture durable et la gestion des forêts comme démarche pour combattre efficacement la dégradation des sols et contribuer à stabiliser l'apport des écosystèmes et à accroître les possibilités de stocker et de séquestrer le carbone.

66. Il est également en phase avec les orientations stratégiques du FEM5 notamment en ce qui concerne (a) l'adaptation au changement climatique (comme le retour à une « agriculture de conservation »); (b) la gestion des utilisations concurrentes des sols (comme la production vivrière et la production de biomasse) et des changements qui en découlent en termes de couvert végétal et de dynamiques écosystémiques; (c) les perspectives de gestion durable des sols dans le sens de l'atténuation des effets du changement climatique (comme l'élévation globale des systèmes de capture du carbone), - et (d) l'exploitation des ressources naturelles débouchant sur des gains économiques à court terme aux dépens de la durabilité sociale et écologique (comme par exemple des mesures pour réduire la pression fourragère sur les parcours de pâturage) Ce produit mettra notamment l'accent dans le renforcement des capacités des Collectivités Locales et des institutions locales comme les CIVD, les Cintra et Inter Site en plus de la mise en réseau des mutuelles environnementales pour garantir la

durabilité financière de la poursuite des activités dans la phase après projet. A cet effet, le mécanisme de financement des contrats plans à travers les connexions avec le mutuelles sera renforcée pour la gestion durable des RNC/UP.

67. Cette composante sera notamment axée sur la promotion des options alternatives de développement durable à travers des actions d'intensification et de diversification des systèmes de production mais également de gestion écologique durable des terres, d'actions de prévention et lutte contre les feux de brousse et de mise en œuvre effective des plans locaux de gestion des terroirs villageois pour une conservation durable des RNC/UP.

Produit 3: Conservation et gestion durable des Réserves Naturelles Communautaires et Unités Pastorales légalement établies autour des AP pour une gestion écologique durable des terres et l'accroissement des capacités de séquestration du carbone.

Lié aux produits 1 et 2, ce troisième produit est voué à établir une interconnexion des écosystèmes à travers l'établissement légal des RNC/UP servant de zones tampons et fonctionnant comme des Réserves de Biosphère autour des zones centrales de protection et également le long des voies de migration saisonnière de la faune. Ce produit a notamment permis en phase 2 de procéder pour la toute première fois depuis leur création, au zonage des réserves de biosphère du Niokolo-Koba et du Delta du Saloum, d'interconnecter les AP du projet pour une conservation durable de la Biodiversité et une lutte contre la dégradation des terres. Ce produit, est en droite ligne avec les objectif 2 et 3 du programme FEM 5 et portant respectivement sur la génération des flux soutenables de services rendus par les écosystèmes forestiers dans les zones arides, semi-arides et subhumides, et notamment le soutien aux modes de vie des populations dépendantes de la forêt avec notamment les résultats sur le maintien des fonctionnalités et de la couverture des écosystèmes forestiers présents dans les zones arides, semi-arides et subhumides et la réduction des émissions de GES liés à la déforestation ; et sur la réduction de la pression sur les ressources naturelles résultant de la concurrence entre différents usages du sol dans le grand paysage et plus spécifiquement au titre de la démonstration et adoption par les secteurs économiques concernés de bonnes pratiques de gestion des paysages visant la prévention et la réduction de l'impact de la dégradation des terres sur les fonctions et services des écosystèmes. En Tranche 3, l'accent sera notamment mis sur la sécurisation de l'existence des RNC/UP et le maintien de leurs fonctions écologique, économiques et culturels en plus de l'établissement d'une série complémentaire de RNC/UP le long du corridor biologique entre le Ferlo et le PNNK sur une étendue de 200 KM de long sur 50 KM de large soit une superficie d'un million d'hectares en perspectives de la transformation des réserves de faune du Ferlo en une réserve de biosphère mais également dans les perspectives de faire profiter les communautés aux mécanismes de développement propre, au REDD et au LULUCF.

Produit 4: Cogestion durable pour une conservation de la biodiversité est démontrée dans les AP.

68. Sur la base des produits 1, 2, et 3, le produit 4 sert à la démonstration, la consolidation et la dissémination, pour la première fois au Sahel, d'options alternatives de co-gestion pour ainsi bâtir une coopération entre les acteurs concernés et un partage équitable des profits tirés de la conservation et ainsi d'assurer une durabilité à la fois de la conservation de la biodiversité des AP et de leur durabilité financière au profit de l'environnement comme l'indique l'objectif Environnemental Global de prévention et réduction des impacts. de la dégradation des terres sur les fonctions et services des écosystèmes et l'écotourisme rural durable. Ce produit est en phase avec l'objectif 2 du Programme du FEM 5 d'aout 2009 sur la Gestion Durable des Terres (GDT) et portant en particulier sur la génération des flux soutenables de services rendus par les écosystèmes forestiers dans les zones arides, semi-arides et subhumides, et notamment le soutien aux modes de vie des populations dépendantes de la forêt avec notamment les résultats sur le maintien des fonctionnalités et de la couverture des

écosystèmes forestiers présents dans les zones arides, semi-arides et subhumides et la réduction des émissions de GES liés à la déforestation. Cette composante mettra notamment l'accent sur l'amélioration durable du cadre de coopérations entre les agents et les populations mais également des infrastructures et des équipements des AP en particulier sur les fonds du GdS tout au long de la Tranche 3 pour une bonne réussite de la phase après projet.

Produit 5: Ecosystèmes régulièrement suivis et évalués.

69. Lié à chacun des 4 produits ci-dessus attendus de la Tranche 3 de préparation du désengagement du projet, pour un franc succès de la phase après projet, le cinquième produit portant sur le suivi et l'évaluation participatifs des écosystèmes est novateur en ce sens qu'il est attendu de ce produit un affinement des réalisations sur la base des leçons d'expérience capitalisées dans le cadre des mesures correctives participatives du projet à travers les visions, les désirs et les objectifs des acteurs concernés, de manière à en faire le meilleur projet adapté et adopté bien au-delà de sa durée de vie et des sites choisis. Ce produit est notamment consistant avec l'objectif 4 du programme du FEM 5 sur la Gestion Durable des Terres et visant spécifiquement à accroître la capacité de mettre en application les outils de gestion adaptative dans le domaine de la GDS au titre notamment des résultats portant sur l'amélioration de la performance de projets en utilisant de nouveaux outils et méthodologies et en adaptant ceux qui existent déjà et l'accroissement des capacités des pays à s'acquitter de leurs obligations conformément aux dispositions de la CNULD et plus spécifiquement avec les actions prioritaires portant sur les programmes d'action de la CNULD actualisés, harmonisés avec les tendances générales et orientés vers les résultats. Pour une durabilité de ce produit et la poursuite des activités dans la phase après projet, le dispositif de suivi-évaluation contrôle participatif (DISEC) sera renforcé et mis en œuvre avec des mesures correctives d'amélioration des performances du projet.

Produit 6: Gestion adaptative accrue et Partage des connaissances.

70. Pour un accroissement de l'apprentissage des Communautés Locales en matière de renforcement des capacités de leur expertise il est essentiel de s'appuyer sur les meilleures formes connues et prouvées de gestion, de flexibilité et d'adaptabilité pour que la gestion locale durable engendre à travers la coopération des acteurs une conservation durable de la biodiversité et la lutte contre la dégradation des terres. Ce produit est notamment consistant avec l'objectif 4 du programme du FEM 5 sur la Gestion Durable des Terres et visant spécifiquement à accroître la capacité de mettre en application les outils de gestion adaptative dans le domaine de la GDS sur la production et la dissémination du savoir et sur le suivi établi et renforcé à tous les niveaux.

71. Situation à la fin du projet : A la fin de sa 10ème année coïncidant avec la fin de la Tranche 3, l'Alternative FEM représentée par ce projet est censée laisser sur place une situation notamment caractérisée par :

- Une amélioration des conditions de vie des populations locales dans les zones d'influence des sites du projet, matérialisée d'après les estimations par des bénéfices directs pour environ 50 000 personnes, et des bénéfices indirects au profit d'au moins 150 000 personnes ;
- Une gestion améliorée et auto-entretenu des AP (18% des AP, soit environ 3,68 millions d'hectares) ;
- Au moins 26 RNC/UP couvrant un total de 577 000 hectares de Réserves naturelles communautaires (RNC) créées et gérées de manière collective et durable ;
- Des acteurs informés, conscients de leur responsabilité et de leur intérêt et ayant des capacités effectives et organisés en GIE au niveau des CERP, des TV, des RNC et des AP ;
- Des plans locaux de développement intégré entre les CR et servant de cadre de planification pour la gestion des TV, des RNC et des AP ;

- Des modèles éprouvés de co-gestion des AP, RNC et TV avec des mécanismes reconnus et acceptés de partage des charges et avantages ;
- Des technologies adaptées et effectives pour l'intensification de l'agriculture et l'utilisation durable des ressources naturelles ;
- Des parties prenantes locales ayant des capacités renforcées en termes de suivi et d'évaluation participatifs, de règlement des conflits et de gestion adaptative ;
- Une baisse d'au moins 50% des feux de brousse non contrôlés au niveau des quatre sites géographiques représentatifs ;
- Un statut et un état de biodiversité maintenus, et renforcés de manière significative, en particulier pour celle d'importance mondiale ;
- Une augmentation de 10% des performances de la séquestration du carbone au Sénégal.
- Une appropriation du projet par les acteurs concernés et la poursuite des actions dans la phase après projet grâce aux intérêts socioéconomiques et environnementaux générés.

Indicateurs, Risques et Hypothèses du Projet

72. Les hypothèses et les risques auxquels le projet est susceptible d'être exposé sont indiqués dans le Cadre logique en annexe II-a de la section IV. D'une manière générale, les principaux risques sont liés à l'instabilité et à la sécheresse. L'instabilité peut être causée par des facteurs politiques imprévus, à l'échelle sous-régionale, nationale ou régionale, comme par exemple les effets induits des troubles en Casamance, bien que les sites du projet soient éloignés de cette région. L'Etat du Sénégal a fait preuve d'une stabilité considérable à la suite des élections de 2000 et les négociations de paix avec le mouvement séparatiste ont repris. En outre, les autorités se montrent enthousiastes pour une réforme du cadre juridique et politique et elles ont renouvelé la dynamique de décentralisation et de déconcentration des pouvoirs au plus bas niveau possible. On sait que les sécheresses frappent régulièrement ce pays sahélo soudanien. D'importantes sécheresses ont lieu tous les 10 ans en moyenne, avec des sécheresses de moindre importance intervenant tous les 3-4 ans. L'approche qui consiste à étaler le projet sur dix ans, par étapes ou tranches progressives, est destinée à atténuer ces effets et à augmenter les chances de succès du projet. Une mise en place tardive de la Tranche 3 constitue également un sérieux risque qui pourrait anéantir les considérables acquis déjà obtenus pour une effective réussite de la phase après-projet.

Bénéfices attendus au niveau Global et Local

73. Les profits de cette alternative FEM de la tranche 3 se situent tant au niveau mondial, national que local et se présentent comme suit :

74. Sur le plan mondial, les bénéfices de la tranche 3 portent notamment sur :

- La poursuite de la conservation participative de 31 espèces végétales endémiques connues du Sénégal et des nombreuses espèces végétales connues mondialement menacées et présentes dans le pays ;
- La poursuite de la conservation participative des espèces animales endémiques connues du Sénégal (*Lisa bandialensis*) et de la Sous Région (*Taurotragus derbianus*) ;
- Le maintien des interconnexions des écosystèmes à travers la conservation du réseau des 26 RNC/UP légalement établies à la périphérie des ces AP sur une superficie de 577 000 ha mais aussi le long des corridors de migration saisonnière de la faune pour la reproduction en particulier des espèces herbivores migratrices comprenant en particulier l'Eland de derby, une espèce endémique de la sous région de l'Afrique de l'Ouest ;
- La mise en place du corridor biologique de migration saisonnière de la faune entre le Ferlo et le PNNK courant 1 000 000 d'ha sur une étendue de 200 KM de long sur 50 KM de large ;
- Un meilleur contrôle de la dégradation des terres dans les sites d'actions de démonstration du projet s'étendant sur une superficie totale de 3,941 millions d'hectares ;

- Le renforcement des capacités des écosystèmes à séquestrer le carbone sur l'ensemble des sites d'actions de démonstration du projet ;
- Une amélioration de la conservation des stocks génétiques dans la Sous Région grâce notamment à la restauration des interconnexions des écosystèmes et donc des corridors biologiques de migration saisonnière de la faune en référence à la migration sans laquelle une consanguinité et donc une fragilisation génétique serait à craindre dans les AP ;
- Un accroissement des capacités des écosystèmes à séquestrer le carbone.

75. Sur le plan national parmi les bénéfices attendus de la tranche 3 comprennent :

- Une augmentation du taux de classement par la création légale des RNC/UP ;
- Une effective coopération des populations dans la conservation des RNC/UP reflétant une mise en œuvre de la politique de décentralisation et de transfert des compétences en matière de gestion des ressources naturelles ;
- Une amélioration de la couverture végétale sur un total de 20 AP couvrant une superficie de 3,68 millions d'hectares autour desquels gravite un total de 18 RNC/UP couvrant une superficie totale de 261 000 hectares soit globalement une superficie de 3,941 millions d'hectares ;
- Un accroissement des résultats du pays en matière de lutte contre la dégradation des terres, de conservation des eaux et des sols ;
- Un accroissement des capacités productives des terres se traduisant par une réduction des importations vivrières ;
- Un accroissement des capacités d'autosuffisance et de sécurité alimentaire ;
- Une réduction du taux d'exode rural grâce aux options alternatives de la tranche 2 dont les populations de sites d'actions bénéficient à travers les contrats plans et le micro crédit d'épargne et de crédit.

76. Sur le plan local, les bénéfices de la tranche 3 comprennent :

- Le maintien du socle d'amélioration des relations sociales entre acteurs comme l'indique la mission d'évaluation par une amélioration des rapports sociaux d'amitié, de solidarité et de coopération avec l'organisation des populations et leur formation pour leur permettre de se prendre en charge à la fin de la tranche 2 ;
- Une réduction des conflits grâce à la mise en place de plans de gestion des terroirs villageois et de commissions de médiation à tous les niveaux ;
- Une lutte contre la pauvreté à travers notamment les options alternatives de contrats plans, du micro crédit et de l'épargne communautaire ;
- Une amélioration des conditions de vie des populations plus solidaires ;
- La conservation des eaux et des sols en vue d'un accroissement de la productivité agricole ;
- Une meilleure capacité d'adaptation aux effets adverses du climat.

Eligibilité et Motivation du Pays.

77. Le Sénégal a signé la Convention sur la Diversité biologique le 5 juin 1992 et l'a ratifié le 17 octobre 1994. Dans la même lancée, le Sénégal a signé et ratifié la Convention sur les Changements Climatiques. Le Sénégal comme indiqué dans le paragraphe, est éligible aux fonds du PNUD qui accompagne les initiatives du Pays par un important cofinancement de projet dont une copie de la lettre d'endossement figure en annexe A de la section IV.

78. Le Sénégal dispose d'un Plan d'Orientation de Développement Économique et Social (PODES) qui décline sa vision politique en moyen terme. Cette vision est traduite de manière sectorielle par la Lettre de Politique Sectorielle et le Cadre de Dépense Sectoriel à Moyen Terme (CDS-MT, 2005-2007). Il a également formulé de manière participative, un Plan National d'Actions pour l'environnement, qui a été adopté par l'ensemble de la population, en particulier par les groupements villageois, les associations de la société civile et les collectivités locales. Sur le plan spatial, le Sénégal dispose aussi d'un Plan National d'Aménagement du Territoire (1999) qui décrit les stratégies de gestion de l'espace rural et urbain. Pour honorer les obligations en tant que partie prenante, le Sénégal a formulé sa Stratégie nationale et son Plan National d'Action de conservation de la diversité biologique. Ces outils de politique et de stratégie mettent l'accent sur les priorités, l'urgence et le rôle de l'État dans la conservation de la Biodiversité dans les sites de haute densité de biodiversité (parcs nationaux, réserves et forêts classées) dont ce projet constitue un outil efficace pour la mise en œuvre de la gestion des corridors biologiques et de la conservation de la biodiversité des Aires Protégées. Par ailleurs, les produits visés par le projet s'inscrivent dans la réalisation des objectifs des Stratégies de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

79. Le Sénégal a aussi adopté des textes de lois relatifs à la gestion de l'environnement. Ces textes comprennent : le Code de la Chasse et de la Protection de la faune avec la loi 86-04 du 24 janvier 1986, la loi 98-03 du 8 janvier 1998 portant Code Forestier, la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) adoptée le 25 mai 2004. Des programmes opérationnels sont aussi mis en œuvre comme le Programme National de Développement Agricole (PNDA), le Plan d'Action Forestier du Sénégal (PAFS) et le Plan National de Développement de l'Élevage (PNDE).

80. Conformément aux recommandations des différentes Conférences Des Parties CDP, le Sénégal a aussi élaboré un Plan d'Actions National de Lutte Contre la Désertification et envisage maintenant de compléter ces divers plans par la création d'une institution nationale chargée du suivi environnemental, qui assurera également le renforcement des capacités des groupes concernés par la gestion durable et la conservation des ressources naturelles et de la diversité biologique.

Durabilité

81. Divers éléments de conception ont été pris en compte afin de garantir la durabilité des actions du projet. Le grand attachement de l'Etat du Sénégal à ce projet, comme le prouvent sa forte participation budgétaire, sa paternité directe du processus PDF B et son rôle de leader dans la mise en place de relations de partenariat avec les bailleurs bilatéraux, constituent un élément majeur et nécessaire pour garantir la viabilité du projet dans le long terme. La viabilité socio-économique du projet sera renforcée grâce à la promotion et la dissémination de techniques et technologies appropriées susceptibles de générer des revenus durables et d'établir des règles de GRN durables. Le projet fera une dissémination des mécanismes adéquats de concertation, de collaboration et de partage équitable des profits tirés de la conservation des ressources dans les RNC et dans les AP démontrés en phase 2. La reconnaissance du statut des Ecogardes, l'élaboration et la mise en œuvre participative de plans de gestion des TV avec les mesures correctives participatives et la conception de mécanismes de résolution des conflits (fondés sur des moyens traditionnels ou modernes) aideront à garantir une adhésion des autochtones et des étrangers aux règles de bonne gestion pour un franc succès de la phase après projet. Ainsi, dans la phase après projet, l'exploitation illégale sera mieux contrôlée du fait que les populations locales auront des raisons économiques incitatives d'appliquer les règles de bonne gestion établies. Des mécanismes détaillés devant assurer la durabilité et la réalisabilité des actions du projet sont décrits dans l'annexe II-d de la section IV.

Réplicabilité

82. Le concept fondamental du projet est basé sur le test et la mise au point de modèles durables de gestion en phase 2 en vue de leur reproduction en phase 3. L'implication progressive des RNC/UP et la capitalisation des leçons d'expérience du projet avec des mesures correctives participatives dans certains sites de désengagement alors que le projet reste encore actif dans d'autres favorise de meilleures chances de succès à un plus grand nombre de RNC/UP impliquant un plus grand nombre de villages et d'acteurs concernés comme l'indique l'annexe E 8 de la section IV. Ce modèle de démonstration, de capitalisation, de réplication et de dissémination des acquis se base aussi sur la mise en place d'un cadre institutionnel et juridique favorable à la réplication et à la dissémination de telles actions à travers le Sénégal. En outre, il est prévu que l'expérience acquise au cours de ce projet contribuera de manière générale à la compréhension de la CID et de la GIE, de la conservation communautaire en Afrique, et en particulier de la conservation de la biodiversité et de la séquestration du carbone dans des situations identiques à travers le Sahel bien au-delà de la durée de vie du projet et au-delà des sites d'actions du projet et du territoire national.

83. Sur le plan national, la levée des barrières à l'accès équitable des systèmes de production à la terre à travers notamment la création de RNC/UP commencée déjà dans la tranche 1 commencé même à être démultipliée dans d'autres localités du pays et en dehors des sites d'actions du projet déjà en phase 2. Ainsi donc, le véritable moteur de la durabilité attendue de la réplication des acquis demeure l'intérêt que les populations tirent des actions de conservation des écosystèmes. Déjà en tranche 1 la réplication a commencé dans différentes zones autres que les sites d'actions du projet avec l'assistance d'autres structures.

84. Au plan international, le projet a pris part à certaines rencontres internationales comme le 10ème Congrès Mondial sur les Aires Protégées où il a souligné l'importance de ses trouvailles concernant la gestion participative durable des corridors de migration saisonnière de la faune, l'importance du maintien de la mobilité pastorale dans la gestion des fragiles écosystèmes sahéliens, à la Conférence Eco agriculture à Nairobi avec l'accès légal des éleveurs à la terre pour un usage pastoral, une grande première dans le pastoralisme sénégalais en particulier et africain en général accompagnés d'innovations majeures concernant la mise en place d'un fonds pastoral avec des redevances d'utilisation du fourrage et des ressources hydriques pendant les 9 mois de la saison sèche aussi bien pour les membres des UP que pour les transhumants allochtones.

PARTIE III: ARRANGEMENTS DE GESTION

85. Le projet sera mis en oeuvre sous une modalité d'Exécution Nationale (NEX) par le MEPN à travers une assistance du PNUD et sous la supervision financière du ministère de l'Economie et des Finances (MEF), à travers la Cellule d'Appui aux Projets et Programmes (CAP) de la Direction de la Dette et des Investissements (DDI). Elle se chargera de la vérification des pièces justificatives des dépenses encourues par le projet, de l'exploitation des demandes de fonds par le biais des rapports financiers, des rapports d'activités, des plans de travail et du budget. Elle procédera à l'instruction de ces demandes de fonds à l'adresse du PNUD. La sera l'agence d'exécution du projet et fournira des services techniques avec l'implication de toutes directions techniques du MEPN. L'Unité de Coordination du Projet (UCP) regroupant aussi les quatre Unités Locales du Projet sur le terrain sera supervisée par le Comité de Pilotage du projet et sera conseillée par le Comité Scientifique et Technique (CST). Le projet ne créera pas de nouvelles institutions, mais il va plutôt s'appuyer sur des structures existantes de manière permanente (aussi bien au niveau public que communautaire) de manière à garantir la durabilité institutionnelle. La nouvelle équipe adaptée de la tranche 2 du projet figure en Annexe III-a de la section IV.

86. L'Unité de Coordination du Projet (UCP) dans la tranche 1 ayant pour objet essentiel la mise en place d'un environnement devant assurer les chances de succès de la tranche 2 a été une légère équipe comprenant en outre du personnel d'appui (Secrétaire et Chauffeurs), le Coordonnateur, un Assistant Administratif et Financier, un Assistant en Suivi Évaluation, un Assistant chargé de la Banque de Données. Sur le terrain, les Unités Locales de Projet (ULP) pour chacun des quatre sites comprend, un Assistant Technique, un Assistant en Approches Participatives et un Chauffeur. Cette légère équipe est assistée dans l'accomplissement de ses missions par les services décentralisés comme les agents des CERP (voir CADL).

87. Dans la tranche 2, étant donné que l'objectif est de mettre en œuvre des activités de Conservation Intégrée au Développement (CID) après la levée des barrières en tranche 1 un nouveau *design* est nécessaire pour refléter une stratégie mieux orientée vers l'action pour s'assurer que les résultats conduiront aux impacts attendus du projet. A cette fin, en tranche 2 le nouveau design du projet consistera à placer un Assistant au niveau de chacun des trois unités spatiales de la stratégie de mise en œuvre du projet. A cet effet, dans chacun des quatre sites, il est prévu un Assistant chargé de l'Aire Protégée (AP), un Assistant chargé des RNC/UP et un Assistant chargé des Terroirs Villageois (TV).

88. Ce nouveau design est de nature à accroître l'encadrement des populations pour une correcte mise en œuvre en synergie des activités devant être conduites pour une atteinte des impacts attendus. En effet, la stratégie du projet repose sur le fait que l'AP est protégée par les RNC/UP en ce sens que ces RNC/UP ceinturent l'AP et sont de nature à réduire aussi bien les pressions des hommes et du bétail sur les Ressources Naturelles des AP que les conflits entre populations et les agents des AP. Avec ces RNC/UP, légalement établies et dotées de plans locaux d'aménagement et de gestion communautaire des ressources, les populations peuvent désormais trouver dans ces RNC/UP, tous les produits qu'elles recherchaient dans les AP de manière conflictuelle avec les agents de ces AP. Pour la conservation durable que l'AP à travers la bonne gestion des RNC/UP, les TV ont besoin en retour de protéger toutes ces RNC/UP contre toute tentative de défrichement notamment par un encouragement des efforts aux options alternatives de diversification des systèmes de production et des sources de revenus durables.

89. La synergie entre les actions de ces trois Assistants devra être effective tout en évitant le cloisonnement. A ce titre l'Assistant chargé des AP aura un travail à faire dans les TV au titre notamment de la cogestion tout en s'occupant des relations de migration de la faune des AP vers la périphérie et vice versa. Il s'occupera en particulier de l'amélioration des infrastructures et équipement des AP. L'Assistant chargé des RNC/UP quant à lui sera en interface entre l'AP et les TV pour assurer une correcte mise en œuvre du programme de contrats plans. L'Assistant chargé des Terroirs Villageois aura quant à lui à s'occuper plus spécifiquement de l'encadrement technique et de conseil des populations pour une correcte mise en œuvre des activités techniques dans le cadre du produit du système du micro crédit Cet Assistant, dépendant des activités dominantes de micro crédit dans chacun des quatre sites aura un profil différent. Il pourrait ainsi être un (e) pastoraliste au Ferlo, un (e) spécialiste en horticulture dans les Niayes, un (e) spécialiste en transformation des produits halieutiques au PNDS et un (e) spécialiste en agroforesterie et élevage de faune au PNNK.

90. Le CONSERE sera chargé de la coordination avec d'autres projets au niveau national comprenant les projets BM/FEM sur la Gestion des Energies Renouvelables et la Gestion de la Zone Côtière (GZC). Le CONSERE a déjà joué un rôle majeur visant à assurer la coordination de la tranche de conception de ce projet et du projet GZC. Au niveau local, le projet va instituer des réunions annuelles avec l'ensemble des projets associés et des projets partenaires au cofinancement. Une évaluation externe sera menée vers la fin de chaque tranche pour rendre compte des objectifs atteints et formuler des recommandations pour des correctifs à apporter là où cela est nécessaire. Une dernière évaluation sera menée à la fin du projet conformément aux procédures du PNUD et du FEM. L'annexe B de la section IV donne des informations plus complètes sur les dispositifs d'exécution et les arrangements de mise en œuvre suivis de l'organigramme du projet.

91. Le projet sera exécuté sous la tutelle technique du MEPN et en conformité avec les termes et conditions nationales de mise en œuvre avec l'assistance du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) qui ouvrira un compte bancaire au profit du projet, pour un contrôle des finances, des dépenses et des requêtes pour un approvisionnement du compte avec des avances de fonds. Le Gouvernement du Sénégal (GdS) transférera une somme de 1,050 millions \$ en termes d'allocations budgétaires sur ce compte bancaire pour couvrir les frais d'achat de matériel de lutte contre les feux et de matériel de pépinières villageoises pour les 100 villages pilotes ciblées sur la période des 10 ans. Un transfert qui s'effectuera en trois versements égaux qui vont correspondre au début de chaque tranche du projet.

92. Le projet sera mis en œuvre par une Unité de Coordination du Projet (UCP) basée à Dakar et placée sous la tutelle technique directe du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MEPN) et sous la supervision du PNUD-FEM, PNUD-Sénégal, et du MEF. L'UCP sera responsable de la conception, de l'organisation, du contrôle, de l'évaluation et de l'adaptation du projet aux nouvelles visions des parties et pour une production dans les délais des rendements escomptés. Quatre Unités légères de terrain seront également mises sur pied dans chaque zone du projet. Les unités de terrain vont travailler directement à travers les PA, CERP et d'autres agences ministérielles mais aussi les ONG locales.

93. Sous la supervision du PNUD, les Conservateurs des Parcs Nationaux (PN) concernés, les Inspecteurs Régionaux des Eaux et Forêts, de l'Agriculture, de l'Elevage et des Pêches et leur équipe seront les éléments clés de la tranche de réalisation du projet sur le terrain suivant leurs domaines de compétence. Les agents des AP vont s'intéresser essentiellement aux PN et aux zones alentours y compris les RNC. Les agents des Eaux et Forêts vont se concentrer sur les Forêts classées et les RNC en synergie avec les agents des PN et ceux du service de l'Elevage. Finalement, les agents de l'Agriculture et des Pêches, avec le soutien des services de l'Elevage et des Eaux et Forêts, vont concentrer leurs activités dans les TV afin d'assurer l'intensification saine des systèmes de production d'un point de vue écologique. Au niveau des TV, le CERP et l'équipe des ONG vont assurer l'exécution du projet, agissant en coordination avec les directeurs des différents parcs et les gardes chargés de la protection de l'environnement. A cet égard, une série d'activités de renforcement des capacités sera menée en particulier au profit de la DPN et de la DEFCCS afin que, à la fin du projet, les moyens nécessaires pour assurer une durabilité correcte des activités puissent être en place.

94. Le Comité de Pilotage du Projet (CPP) qui est présidé par un représentant du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, comprend des représentants du Ministère de l'Economie et des Finances (CAP/DDI, DCEF) et du PNUD. Le Comité peut s'adjoindre de toutes personnes ressources dont la présence apporterait une valeur ajoutée.

95. Un Comité Scientifique et Technique (CST) sera mis en place pour y inclure des membres éminents des milieux universitaires et de la recherche au Sénégal. Le rôle de ce comité sera d'évaluer l'impact du projet et de fournir des informations sur les données techniques, notamment en proposant à l'équipe du projet des innovations pertinentes qui pourraient être testées ou reproduites dans le site du projet durant les 10 années que va durer ce projet.

96. L'annexe D de la section IV fournit une matrice des rôles et responsabilités pour chacune des catégories des partenaires et du personnel du projet.

97. Dans le but d'une reconnaissance du FEM pour l'octroi du financement, le logo du FEM devra apparaître sur l'ensemble des publications du projet, et entre autres les équipements et véhicules achetés sur les fonds FEM. Toute citation sur les publications des projets sur financement FEM devra également accorder une reconnaissance appropriée au FEM. Le logo du PNUD devra être plus visible - et séparé du logo du FEM si possible, comme la visibilité des NU est importante pour des raisons de sécurité.

Coopération et Approches de Cofinancement

98. Pour ces trois tranches, le GdS a accepté de d'allouer au projet 1,050 millions \$ provenant de son budget national. Le reste du cofinancement est en nature et va concerner : les salaires des membres de l'équipe, les locaux, le matériel etc. Etant donné la nature participative du projet, on s'attend à ce que les communautés locales y contribuent également en nature (main-d'œuvre, outils et terre) mais ceci n'a pas été quantifié. Le PNUD a affecté au projet 1,251 millions \$ provenant des fonds du Cadre de Coopération du Pays (CCP) 2007-2011. Sur la base des résultats positifs acquis dans la Tranche 2, il est attendu que le cofinancement du PNUD sera maintenu mais devrait progressivement décroître en Tranche 3 dans le but d'assurer un retrait méthodique et progressif.

99. En outre, les accords de co-financements de ces trois tranches du projet ont déjà été négociés et signés comme l'indique le tableau ci-dessous. Le montant total du co-financement indirect négocié et signé avec les projets en cours dans les 4 sites d'actions du projet se chiffre à 11,498 millions US\$.

L'annexe III-C de la section IV donne la situation pour chacun des accords signés et archivés avec les copies de ces accords de cofinancement comprenant le Cofinancement de la Tranche 3. Globalement, la situation se présente comme suit:

Tableau 1: Ressources financiers reprogrammées comme co-financement du projet.

Site	Project	Donateur	Période	Total Projet (millions US\$)	Tranche 1 (millions US\$)	Tranche 2 (millions US\$)	Tranche 3 (millions US\$)
Ferlo	PRODAM	FIDA	2002-2006	4.000	3.000	1.000	
Niayes	PRL	JICA	2001-2010	3.298	0.900	1.600	0.798
	PAEP	ACDI	2001-2003	0.700	0.700		
	PADMIR	FENU	2001-2005	3.500	2.000	1.500	
Total				11.498	6.600	4.100	0.798

100. D'autres mécanismes de coordination seront déterminés durant l'étude de faisabilité de la Tranche 2. Ces projets concernent AGIR (projet transfrontière pour le Parc National du Niokolo-Koba et le Parc National du *Badiar* en Guinée; le Projet de Reboisement du Littoral ou PRL (JICA). Un cofinancement portant sur une reprogrammation des ressources de terrain a également été signé avec le Projet de Développement Agricole de Matam (PRODAM) financé par le FIDA et la BAD et tout dernièrement avec le Projet d'Appui à la Décentralisation en Milieu Rural (PADMIR) sur financement FENU dans les *Niayes*.

101. Basé sur un accord avec le PRL dans les *Niayes*, le cofinancement de ce projet va supporter les coûts à grande échelle de fixation des dunes de sable pour les régions côtières de Thiès et Louga (à travers un sous contrat avec le secteur privé). Le projet FEM va prendre en charge les coûts des brise-vent autour des jardins maraîchers situés entre les dunes, qui vont aider à propager l'impact du reboisement à grande échelle et une protection rapprochée des villages et des cuvettes maraîchères. Le projet JICA va démarrer en 2001 et va durer 10 ans, pour un coût total de 13,192 millions \$US. Il devrait se traduire par 2 037 hectares de dunes de sable fixés soit 101,850 km renforcés par une bande de 200 m de plantations d'arbres. Seul un quart du montant du financement de ce projet devrait couvrir directement le site du projet FEM, par conséquent le cofinancement est estimé à 3,298 million US\$.

102. Dans les PNDS le projet financé par les Pays-Bas (par le biais de l'UICN) va démarrer en 2002 et durer jusqu'en 2004, pour un coût total de 3 millions \$US. Des négociations ont eu lieu en vue de réaligner ce soutien pour un cofinancement des activités du projet PNUD-FEM. Le projet UICN/Pays-Bas va couvrir les activités liées à certaines Composante 2 et Composante 3 et à toutes les activités de la Composante 4 et ce, uniquement dans le Delta du Saloum. Les deux projets vont tenir des réunions de coordination annuelles entre les unités de terrain du projet. Une coordination plus poussée sera assurée au niveau national par le biais du CONSERE et les Comités de Pilotage. Des activités conjointes de contrôle et d'évaluation seront conduites partout où il sera possible.

103. Le projet a signé un protocole d'accord de synergie avec le Programme Micro Financement (PMF) du FEM dans le but de bénéficier des expériences acquises par ce programme. Selon ce protocole de synergie, le PMF/FEM a la charge de la mise en oeuvre aussi bien du micro crédit et de l'épargne communautaire du PGIES que des réalisations communautaires et individuelles tout en faisant bénéficier en même temps au PGIES, d'une subvention d'assistance sous forme de contrats plans ou projets environnementaux pour une mise en oeuvre des plans locaux d'aménagement et de gestion communautaire des RNC/UP.

Accords additionnels de cofinancement du GdS et des Partenaires au Développement au profit de la Tranche 3

104. En complément des accords de cofinancement signés dans la mise oeuvre des Tranches 1, 2, et 3 se chiffrant globalement à 11.498 millions de US\$ dont 6.6 millions de US\$ pour la phase 1, 4.100 millions US\$ pour la phase 2 et 0798 million de US\$ s'ajoute, un montant additionnel de 9 204 230 US\$ au profit uniquement de la Tranche 3. Cet important montant additionnel de cofinancement illustre en plus de la mobilisation effective des accords antérieurs au titre des synergies, l'engagement du GdS et des autres partenaires au développement pour la réussite de cette nécessaire Tranche 3 pour la dissémination des remarquables acquis du projet. Cette situation augure d'une assurance de la durabilité de la poursuite des activités de la Tranche 3 dans la phase après projet.

105. Sur ce montant additionnel de cofinancement de 9 204 230 US\$, les contributions complémentaires du GdS se chiffrent à 2 183 400 US\$ soit 23.72 % au profit de l'amélioration des infrastructures et équipements du PNNK à la suite d'une meilleure maîtrise de la gestion participative de la périphérie avec l'avènement des RNC/UP. A ce considérable effort, il faut ajouter l'engagement antérieur d'une contribution financière de 350 000 US\$ par phase, ce qui fait ainsi pour la seule Tranche 3, une contribution du GdS pour un montant total se chiffrant à 2 533 406 US\$.

106. Globalement, pour chacun des sites d'actions pilotes, le cofinancement additionnel négocié et signé se présente comme l'indique le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2 : Situation du cofinancement additionnel négocié et signé au profit de la Trache 3.

STRUCTURE PARTENAIRE DU CO-FINANCEMENT	BAILLEURS DE FONDS	PERIODE CO-FINANCEMENT	MONTANT DU CO-FINANCEMENT EN FCFA X 1.000	MONTANT DU CO-FINANCEMENT EN US \$
Direction des Parcs Nationaux – Dotation Spéciale MEF/Plan d’urgence de sauvegarde du PNNK	MEF	2011-2013	1 000 000	2 183 000
Cellule de Mise en Œuvre du Plan d’Aménagement de la Bande de Filao (ex PAEP)	ACDI	2011-2015	549 600	1 200 000
Ministère de l’Habitat, de la Construction et de l’Hydraulique – Division Régionale de l’Hydraulique de Matam PEPAM	Banque Mondiale	2011-2014	300 000	655 000
Programme National « Plates Formes Multifonctionnelles pour la lutte contre la pauvreté » - PN-PTFM	Fondation Bill GATE/ B0AD	2011-2014	800 000	1 747 000
Ardèche Drôme Ourosogui Sénégal - ADOS	Conseil régional Ardèche	2011-2013	400 000	873 000
Cellule de Lutte contre la Malnutrition (CLM – Matam)	Coopération espagnole /Système des Nations Unies	2011-2013	25 737,70	56 000
PROGEDE 2	Banque Mondiale	2011-2015	458000	1 000 000
PNUD	PNUD	2011-2014	412 200	900 000
Gouvernement du Sénégal	Contrepartie nationale	2011-2014	270 000	589 500
TOTAL			4 215 538	9 203 000

Accords de cofinancement des Collectivités Locales au profit de la Tranche 3

107. En référence aux importants bénéfices générés par le projet tant au plan socioéconomique et environnemental, l'ensemble des CL concernées marquent, comme l'indique le tableau 3 ci-dessous, leur volonté d'appropriation des actions du projet pour une effective et efficiente réussite de l'après projet par un considérable cofinancement de chiffrant en nature à 13.222 millions de US\$.

Tableau 3 : Cofinancement par les Collectivités Locales

COLLECTIVITE LOCALE PARTENAIRE DU CO-FINANCEMENT	PERIODE CO- FINANCEMENT	MONTANT DU CO-FINANCEMENT EN FCFA X 1.000	MONTANT DU CO-FINANCEMENT EN EN US \$
Conseil Régional de Fatick	2011-2014	240 000	524 017,47
Commune de Sokone	2011-2014	73 000	159 388,65
Conseil Rural de Keur Samba Gueye	2011-2014	472 500	1 031 659,39
Conseil Rural de Toubacouta	2011-2014	19 500	42 576,42
Conseil Rural de Tomboronkoto	2011-2014	1 960 890	4 281 419,21
Conseil Rural d'Oubadji	2011-2014	1.114.627	2 433 683,41
Conseil Rural de Bandafassi	2011-2014	804.000	1 755 458,52
Conseil Rural de Dialacoto (RNC Dar Salam)	2011-2014	100.800	220 087,34
Conseil Rural de Dialacoto (RNC Mansadala)	2011-2014	1 068 000	2 331 877,73
Conseil Rural de Wouro Sidy	2011-2014	91 125	198 962,88
Conseil Rural d'Oudalaye	2011-2014	3 000	6 550,22
Conseil Rural de Diokoul Diawrigne	2011-2014	36 700	80 131,00
Conseil Rural de Notto Gouye Diama	2011-2014	31 100	67 903,93
Conseil Rural de Darou Khoudoss	2011-2014	407 00	88 864,63
TOTAL		6 055 942	13 222 580,79

108. Globalement, pour la seule Tranche 3 c'est donc un montant de cofinancement jamais égalé dans aucune des Tranche du projet et se chiffrant à 25.513 millions de US\$ qui va être mobilisé à la suite des accords établis pour la Tranche 3 en vue de la dissémination des acquis du projet et de la préparation des conditions de réussite de la phase après projet. Cette remarquable situation augure

d'une considérable efficacité en comparaison avec le financement du FEM se chiffrant à 1 000 000 soit seulement de 4% destiné à la levée des barrières encore persistantes. Avec le cofinancement du PNUD se chiffrant à 900 000 US\$, la contribution du FEM ne représentera que 3.9% pour la levée des barrières encore subsistantes, l'amélioration de certaines technologies et techniques d'utilisation durable des ressources naturelles et la capitalisation participative des leçons d'expérience, la gestion et le partage des connaissances pour une amélioration des performances du projet. Ce considérable engagement des partenaires au développement pour la dissémination des acquis du projet avec le concours de leur cofinancement augure également d'un succès certain de la phase après projet d'où l'urgence de la mise en place des fonds de la Tranche 3 avant le découragement des partenaires si engagés pour la réussite de l'après projet en référence aux importants et nombreux avantages tant au plan local qu'au plan mondial.

109. Les copies de l'ensemble des lettres de cofinancement signées et comprenant celles des Collectivités Locales concernées et bénéficiaires des acquis du projet figurent en Annexe IV.

110. Dans le but d'une reconnaissance du FEM pour l'octroi du financement, le logo du FEM devra apparaître sur l'ensemble des publications du projet, et entre autres les équipements et véhicules achetés sur les fonds FEM. Toute citation sur les publications des projets sur financement FEM devra également accorder une reconnaissance appropriée au FEM. Le logo du PNUD devra être plus visible - et séparé du logo du FEM si possible, comme la visibilité des NU est importante pour des raisons de sécurité.

PARTIE IV: PLAN DE SUIVI EVALUATION ET BUDGET

111. Les actions de Suivi et d'Evaluation déjà démarrés en Tranche 1 et consolidées en Tranche 2 seront poursuivies et renforcés en Tranche 3 pour leur effective continuité durant la phase après projet. En particulier, le suivi-évaluation sera réalisé à divers niveaux du projet. Les actions de suivi du statut de la biodiversité et de la séquestration du carbone (potentiel et réel) seront poursuivies de manière formelle (inventaires, recherche orientée, enquêtes, etc.) à travers des contrats de sous-traitance avec des organisations sénégalaises compétentes et à travers des enquêtes et des dénombrements continus de la DPN, avec l'aide des agents des AP, les Comités Villageois, Inter villageois, Intra et Intersites de Suivi-Evaluation et des éco-gardes villageois. Le suivi des résultats du projet se fera à travers des événements formels (3 évaluations, une à la fin de chacune des trois phases), mais aussi à travers des méthodes de S&E participatifs menés à des périodes régulières avec des mesures correctives participatives d'amélioration des performances du projet et d'adaptation à l'évolution des visions des acteurs et des conditions écologiques. Les capacités des populations à la base et des autorités seront poursuivies et renforcées en phase 3 afin de permettre d'intégrer des techniques de S&E pour une gestion et une mise en œuvre adaptatives. L'UCP présentera des rapports techniques et financiers trimestriels faisant l'évaluation du degré de réussite en termes d'atteinte des résultats et des objectifs, sur la base des indicateurs objectivement vérifiables (IOV) et tels que indiqués dans le cadre logique de la Tranche 3 en Annexe II-a. Il indiquera les potentialités, les réussites et les points faibles du projet et, au besoin, donnera des recommandations pour des améliorations. Les activités du projet en matière de sensibilisation et de vulgarisation des résultats constituent d'importants outils servant à assurer la diffusion de l'expérience acquise à travers le Sénégal. Le personnel du projet et celui des ONG partenaires sera encouragé à diffuser les informations par le canal des réseaux existants et des revues scientifiques. Des missions de supervision PNUD-FEM, des évaluations techniques du CST et d'autres évaluations officielles FEMSEC seront poursuivies selon les besoins afin de rassembler et de diffuser les leçons de l'expérience du projet au profit d'autres pays. L'annexe 3 de la section IV donne les détails du plan de suivi et d'évaluation qui sera poursuivi dans la phase après projet par les acteurs concernés.

112. Le projet sera conforme à la fois aux exigences de suivi et d'évaluation du PNUD-FEM. En droite ligne avec la gestion orientée à l'obtention des résultats, il est devenu obligatoire pour tous les projets FEM d'élaborer un plan détaillé de suivi et d'évaluation au tout début des activités. Le plan de suivi évaluation couvrira la gestion écologique durable des terres, la conservation participative de la biodiversité, la séquestration du carbone et les indicateurs sur le niveau de vie. Ce plan de travail permettra une évaluation critique des mesures de performances du projet en détaillant le plan d'actions, les coûts de ces activités, les résultats attendus, leur obtention et leur évaluation en fonction des repères établis. Le plan d'action sera l'outil principal d'évaluation des performances du projet.

113. Bien que distincts, le suivi et l'évaluation sont cependant interactifs et se supportent mutuellement en termes d'activités.

Lancement des activités de la Tranche du Projet.

114. Un atelier de lancement sera conduit avec l'équipe complète du projet, les homologues appropriés du Gouvernement, les partenaires de cofinancement, le Bureau Pays du PNUD, une Représentation appropriée aussi bien de la Coordination Régionale du PNUD-FEM que du Quartier Général du PNUD-FEM.

115. Un objectif fondamental de cet atelier de lancement sera aussi bien d'assister l'équipe du projet à comprendre et s'approprier la finalité et les objectifs du projet que de finaliser la préparation du premier programme de travail annuel sur la base de la matrice du cadre logique. Cet exercice comprendra la revue du cadre logique (indicateurs, sources de vérification, hypothèses) avec des retouches détaillées au besoin et sur la base de cet exercice, finaliser le Plan de Travail Annuel (PTA) avec des indicateurs de performances précis et mesurables et d'une manière conforme à l'atteinte des résultats du projet.

116. En plus, le but et l'objectif de l'atelier de lancement sera de: (i) présenter l'équipe du projet à l'équipe élargie du PNUD-FEM qui aura à assister le projet dans la mise en œuvre, à savoir le Bureau du Pays, et les Responsables du Bureau de Coordination Régionale; (ii) détailler les rôles des services d'appui et les responsabilités complémentaires du Bureau PNUD du Pays et l'équipe de Coordination Sous Régionale; vis-à-vis de l'équipe du projet, (iii) donner une supervision détaillée du PNUD-FEM en termes de rapports, de suivi et évaluation (S&E) nécessaires, en particulier avec un accent sur les Rapports de Revue Annuel du Projet, et documentations associées comme les rapports annuels, aussi bien les Rapports de Revue Tripartite que les évaluations à mi-parcours et finale. Egalement, l'atelier de lancement fournira une opportunité d'informer l'équipe du projet sur la planification budgétaire du PNUD, les Revues Budgétaires et les Revues Mandataires de Rephasages.

117. L'atelier de lancement sera également une opportunité pour les parties concernées de comprendre leurs rôles, fonctions et responsabilités, au sein des structures de prises de décision du projet comprenant les lignes de communication et de rapportage et les mécanismes de résolution des conflits. Les Termes de Référence de l'équipe du projet et les structures de prise de décision seront discutés à nouveau au besoin dans le but de clarifier pour de bon, les responsabilités de chacune des parties durant la tranche de mise en œuvre du projet.

Responsabilités de Suivi et Evénements du projet

118. Un emploi du temps détaillé des réunions de revue du projet sera élaboré par l'équipe de gestion du projet, en concertation avec les partenaires de mise en œuvre du projet et les Représentants des parties prenantes et sera intégré au rapport de lancement du projet. Un tel emploi du temps comprendra : (i) une proposition de période de la Revue Tripartite, Réunions du Comité de Pilotage, (ou institution compétente et/ou mécanisme de Coordination) et (ii) les actions de suivi et d'évaluation concernant le projet.

Activités de Suivi et d'Evaluation.

119. Un Suivi Quotidien des progrès de mise en oeuvre sera la responsabilité du Coordonnateur du Projet, Directeur ou CTP (dépendant de la structure du projet) sur la base du Programme Annuel de Travail (PTA) et de ses indicateurs. L'équipe du projet rendra compte au Bureau Pays du PNUD de tout retard et difficultés de manière à ce que des mesures correctives appropriées de support soit adoptées à temps réel et de manière rectificative.

120. Le Coordonnateur du Projet et le Conseiller Technique du PNUD-FEM affineront les indicateurs de performance et d'impacts du projet en concertation avec l'équipe du projet durant l'atelier de lancement avec l'assistance du Bureau Pays du PNUD et de la Coordination Régionale du PNUD-FEM. Les résultats spécifiques attendus de la première année ainsi que leurs indicateurs de performance et leurs sources de vérification seront élaborés lors de cet atelier. Ceux-ci seront utilisés pour évaluer si le projet évolue au rythme et dans la direction voulus et feront partie du Plan Annuel de Travail (PTA) du projet. Les Agences Locales de mise en œuvre du projet prendront également part aux travaux de cet atelier dans lequel, une compréhension commune sur globalement les objectifs attendus seront établis. Les résultats ciblés et les indicateurs portant sur le PTA des années suivantes seront également définis annuellement comme partie intégrante des processus d'évaluation interne et de planification entrepris par l'équipe du projet.

121. La mesure des indicateurs d'impacts relatifs aux bénéfices globaux interviendra suivant le calendrier établi par l'atelier de lancement et sera tentativement dressée dans le format de l'annexe de la mesure des indicateurs d'impacts à la fin de cette annexe. Leurs mesures seront entreprises à travers des sous contrats ou contrat de consultance avec les institutions appropriées (comme l'analyse de la couverture végétale par l'imagerie satellitaire ou inventaire des espèces) ou à travers des études spécifiques faisant partie des activités du projet (comme par exemple la mesure des bénéfices de la séquestration du carbone à partir de l'amélioration de l'efficacité des foyers améliorés ou à travers des enquêtes sur les efforts de renforcement des capacités) ou de échantillonnages périodiques comme sur la sédimentation.

Le Suivi Périodique de l'évolution de la mise en oeuvre sera conduit par le Bureau Pays du PNUD à travers des réunions trimestrielles avec les partenaires du projet ou plus fréquemment ou si nécessaire. Ces réunions permettront aux parties concernées de prendre action à temps réel pour assurer une mise en œuvre en douceur des activités du projet.

122. Le Bureau Pays du PNUD et la Coordination Régionale du PNUD-FEM de manière appropriée, conduiront des visites annuelles de terrain ou plus fréquemment sur la base d'un calendrier concerté qui sera finalisé lors de la réunion de lancement. Tout membre du Comité de Pilotage (CP) peut prendre part à cette visite sur la base d'une décision de ce comité. Un compte rendu de mission sera préparé par le Bureau Pays du PNUD et circulé à l'équipe du projet, aux membres du CP et à l'équipe du PNUD-FEM, au plus tard, un mois après la visite

123. Un Suivi Annuel interviendra à travers les *Revues Tripartites (RTP)*. Cette réunion constitue le plus haut niveau de réunion au niveau politique des parties concernées directement impliquées dans la mise en oeuvre d'un projet. Le projet sera soumis à une RTP au moins une fois par an. La première de ces réunions sera tenue dans les premiers douze mois de mise en œuvre du projet. L'équipe du projet élaborera un Rapport Annuel du Projet (RAP) qu'elle soumettra au Bureau Pays du PNUD et au PNUD-FEM au moins deux semaines avant la RTP pour revue et commentaires.

124. Le Rapport Annuel du Projet sera utilisé comme l'un des documents fondamentaux de discussion lors de la réunion de RTP. L'équipe du projet présentera à cette réunion de RTP, le Rapport Annuel du Projet soulignant les questions d'ordre politique, et les recommandations pour la

décision des participants à la RTP. Le projet informera également les participants de tout accord obtenu par les parties prenantes durant la préparation du Rapport Annuel sur la manière de résoudre des questions opérationnelles. Des revues séparées des composantes du projet peuvent également être conduites si nécessaire.

Revue Tripartite Finale (RTF)

125. La Revue Tripartite Finale est prévue dans le dernier mois des opérations du projet. L'équipe du projet est responsable de la préparation du Rapport Final du Projet et de sa soumission au Bureau Pays du PNUD à l'Unité de Coordination du FEM. Un draft de ce rapport devra être prêt au moins deux mois avant la réunion de Revue Tripartite Finale (RTF) pour permettre une revue et sera la base des discussions de la RTF. La Revue Tripartite Finale considère comme un tout, la mise en œuvre du projet, prêtant une attention particulière à l'atteinte des objectifs énoncés du projet, à la contribution à l'objectif plus large de l'environnement global. Elle décide de toute action restant encore nécessaire particulièrement en relation avec la durabilité des résultats du projet et agit comme véhicule à travers lequel les leçons apprises sont saisies pour alimenter la formulation d'autres projets.

126. La Revue Tripartite a l'autorité de suspendre les décaissements du projet si les performances du projet n'ont pas permis l'atteinte des Indicateurs Repères. Les Indicateurs Repères mentionnés à l'annexe 3 section IV et élaborés lors de l'atelier de lancement sur la base de taux d'atteinte à la fois des résultats quantitatifs et qualitatifs

Rapports de Suivi du Projet

127. Le Coordonnateur du Projet en conjonction avec l'équipe élargie du PNUD-FEM, sera responsable de la préparation et de la soumission des rapports suivants faisant partie intégrante du processus de suivi. Les sections (a) à (f) sont obligatoires et strictement liés au suivi, pendant que celles de (g) à (h) ont des fonctions plus larges et leurs fonctions, fréquences et natures sont spécifiques au projet et sont à définir tout au long de la mise en œuvre.

(a) Rapport de Lancement (RL)

128. Un rapport de lancement sera préparé immédiatement après l'atelier de lancement. Il comprendra un plan de travail annuel détaillé de la première année subdivisée en plans trimestriels d'activités avec les indicateurs de progrès qui guideront la mise en œuvre de la première année du projet. Ce plan de travail devrait inclure le calendrier des visites spécifiques de terrain, les missions d'assistance du Bureau Pays du PNUD ou de l'Unité de Coordination Régionale du FEM ou des interventions des Consultants en plus d'un chronogramme des réunions de prises de décisions des structures du projet. Le rapport comprendra également le budget annuel détaillé du projet élaboré sur la base du plan annuel de travail avec indication de toute action nécessaire de suivi et évaluation du projet pour une effective mesure des performances du projet durant la période des 12 mois ciblés.

129. Le rapport de lancement comprendra une description plus détaillée des rôles institutionnels, des responsabilités, de la coordination des actions et des mécanismes de feedback liés aux partenaires du projet. En plus, une partie inclura une section de mise à jour portant sur l'établissement du projet, les progrès sur le démarrage des activités, et sur tout changement dans les conditions extérieures pouvant affecter la mise en œuvre du projet.

130. Une fois finalisé, ce rapport sera circulé aux parties concernées du projet pour questions et commentaires et ce dans un délai d'un mois. Avant la circulation de ce rapport, le Bureau Pays du PNUD et l'Unité de Coordination du PNUD-FEM en feront une revue préalable.

(b) Rapport Annuel du Projet (RAP)

131. Le Rapport Annuel du Projet est une obligation du PNUD et fait partie de la supervision, du suivi et de la gestion du projet par le Bureau du Pays du PNUD. Il constitue une auto évaluation du projet en direction du PNUD et il fournit aussi bien les intrants au processus de rapportage du Bureau du Pays du PNUD que d'intrants clefs à la Revue Tripartite du Projet. Un rapport annuel sera préparé avant la Revue Tripartite du Projet pour refléter les progrès réalisés dans l'évaluation de l'atteinte des résultats attendus de la mise en œuvre du Plan Annuel de Travail en contribution des produits attendus à travers les résultats à la fois de mise en œuvre des activités que du travail de partenariat.

132. Le format du Rapport Annuel est flexible mais doit inclure les éléments suivants :

- Une analyse des performances du projet dans la période couverte par le rapport, comprenant les résultats de mise en œuvre des activités et partout où c'est possible, des informations sur l'état des produits ;
- Les contraintes rencontrées dans la progression du projet vers les résultats attendus et leurs causes ;
- Les trois (plus importantes) contraintes majeures dans l'atteinte des résultats du projet ;
- Le PTA, et autres rapports financiers (Rapports d'avancement) ;
- Les leçons d'expériences apprises ;
- Des recommandations claires pour la future orientation dans la prise en charge des problèmes clefs portant sur l'absence de progrès.

(c) Revue de Mise en Œuvre du Projet (PIR)

133. La Revue de Mise en Œuvre du Projet (PIR) est un processus de suivi annuel du projet recommandé par le FEM. Elle est devenue un outil essentiel de suivi pour les gestionnaires de projets et constitue le principal moyen d'extraction des leçons d'expériences des projets en cours de mise en œuvre. Une fois qu'un projet est sous exécution pour une période d'un an, un rapport de mise en œuvre du projet devra être produit par le Bureau Pays du PNUD ensemble avec le projet. La PIR ou PIR peut être produite à tout instant dans l'année (Juillet–Juin) et idéalement avant la Revue Tripartite (RTP). La RME devra alors être discutée durant la RTP de manière à faire approuver le PIR par le Projet, l'Agence d'Exécution, le Bureau Pays du PNUD et les Coordonnateurs Régionaux concernés.

134. Les PIR des projets sont individuellement collectées, revues et analysées par les Coordonnateurs Régionaux avant de les transmettre aux Points Focaux Thématiques des Clusters au Quartier Général du PNUD/FEM. Les Points Focaux Thématiques, assistés de l'Unité Suivi & Evaluation analysent le document portant RME par Domaine Thématique de Concentration et par Région pour les habituels questions/résultats et leçons. Les Conseillers Techniques et les Conseillers Techniques Principaux jouent un rôle clef dans cette analyse de consolidation.

135. Les domaines thématiques de la PIR sont discutés par la suite au niveau du Groupe de Travail Inter Agence du FEM vers le mois de Novembre de chaque année et des Rapports Consolidés par Domaine Thématique de Concentration sont collectés par l'Unité de Suivi&Evaluation Indépendante du FEM sur la base des trouvailles du Groupe de Travail.

136. L'Unité de S&E du FEM fournit le champ d'action et le Contenu de la PIR. A la lumière des similitudes portant à la fois sur le Rapport Annuel et sur le PIR, le PNUD/FEM a préparé un format de référence harmonisé.

(d) Rapports Trimestriels d'avancements

137. De courts rapports soulignant les principaux aspects de mises à jours des progrès du projet seront fournis trimestriellement au Bureau Pays du PNUD et au Bureau Régional du PNUD-FEM par l'équipe du projet. Voir format ci-joint.

(e) Rapports Thématiques Périodiques

138. A la demande du PNUD, du PNUD-FEM ou de l'Agence Partenaire de Mise en Oeuvre, l'équipe du projet, préparera des Rapports Thématiques Spécifiques, se concentrant sur des questions ou thèmes d'activités spécifiques. La requête de préparation d'un Rapport Thématique sera adressée au projet sous une forme écrite, avec une indication claire de la question ou des activités ayant un besoin de rapport. Ces rapports peuvent être sous forme d'exercice sur des leçons d'expériences apprises, de supervision spécifique d'un domaine clef, ou d'un exercice pour cibler, évaluer et lever des obstacles et des difficultés rencontrées. Il est demandé au PNUD de limiter au minimum les requêtes pour des Rapports Thématiques et quand de tels rapports sont nécessaires, un délai raisonnable sera donné à l'équipe du projet pour leur préparation.

(f) Rapport de Fin de Projet

139. Pendant les trois derniers mois du projet, l'équipe du projet préparera un Rapport Final du Projet. Ce Rapport exhaustif résumera toutes les activités, les résultats obtenus, les leçons apprises, les objectifs atteints et non atteints, les structures et systèmes mis en oeuvre etc. et constituera l'énoncé définitif des activités durant sa vie. Ce rapport exposera également les recommandations pour tout autre pas qu'il serait nécessaire d'entreprendre dans le sens d'assurer une durabilité et une répliquabilité des activités du projet.

(g) Rapports Techniques (projet spécifique –optionnel)

140. Les Rapports Techniques sont des documents détaillés couvrant des thèmes spécifiques d'analyse ou de spécialisation scientifique concernant globalement le projet. Comme partie intégrale du rapport de lancement du projet, l'équipe du projet préparera un draft portant liste des Rapports détaillant les Rapports Techniques devant être produits sur les domaines d'activités clefs durant la vie du projet avec une indication de leur période de production attendue. En cas de besoin, cette liste de Rapports Techniques sera révisée, mise à jour et annexée aux Rapports Annuels. Les Rapports Techniques peuvent également être produits par des consultants extérieurs et devront être exhaustifs, avec des analyses spécialisées dans des domaines de recherches clairement indiqués dans le cadre du projet et de ses sites d'actions. Ces Rapports Techniques représenteront, où il sera approprié, la contribution substantive du projet dans des domaines spécifiques, et seront utilisés dans les efforts de disséminer des informations pertinentes et les meilleures pratiques au niveau local, national et international.

(h) Publications du Projet

141. Les publications du projet constituent une méthode clef de cristallisation et de dissémination des résultats et des acquis du projet. Ces publications peuvent être scientifiques ou des textes d'information sur les activités et les résultats du projet, sous forme d'un journal scientifique, de publications multi-médias, etc. Ces publications peuvent se baser sur les Rapports Techniques dépendant de leur pertinence et de leur importance scientifique, etc. ou alors elles peuvent être des synthèses ou des compilations de séries de Rapports Techniques et autres recherches. L'équipe du projet déterminera si un quelconque des Rapports Techniques mérite une publication formelle, planifiera et produira (en rapport avec le PNUD, le gouvernement et autres groupes partenaires pertinents) ces publications dans un format cohérent et approprié. Les ressources financières

nécessaires à ces publications doivent être définies et allouées à ces activités de manière appropriée et adéquate au budget du projet.

2. EVALUATION INDEPENDANTE

Le projet fera l'objet au moins de deux évaluations externes indépendantes comme suit:

(i) Evaluation a Mi-Parcours

142. Une Evaluation Indépendante à Mi-Parcours sera entreprise à la fin de la deuxième année de mise en oeuvre. L'évaluation à Mi-Parcours déterminera les progrès en cours vers l'atteinte des produits du projet et identifiera au besoin, les corrections nécessaires. Elle se concentrera sur l'efficacité, l'efficience et sur les délais tout en soulignant les questions méritant une décision et des actions et présentera les leçons d'expériences initiales du projet en termes de formulation, de mise en œuvre et de gestion. Les trouvailles de cette revue seront incorporées comme recommandations pour une amélioration de la mise en oeuvre dans la deuxième moitié de la durée du projet. L'organisation, les termes et la période de l'Evaluation à Mi-parcours seront décidés après consultation avec les parties prenantes au document de projet. Cette évaluation sera conduite par les services compétents du Ministère de l'Economie et des Finances qui soumettront un projet de termes de référence à la validation du Comité de suivi institué à cet effet.

(ii) Evaluation Finale

143. Une évaluation aura lieu trois mois avant la dernière réunion de Revue Tripartite du Projet et se concentrera sur les mêmes questions de l'Evaluation à Mi-Parcours et de l'Evaluation Finale et s'intéressera également à la durabilité des impacts et des résultats comprenant les capacités de développement et les acquis dans l'atteinte des objectifs au profit de l'environnement global. L'Evaluation Finale devra également fournir des recommandations sur les activités de suivi Cette évaluation sera coordonnée par les services compétents du Ministère de l'Economie et des Finances qui proposeront un projet de termes de références à valider par le Comité de suivi qui sera mis en place à cet effet.

Clause d'Audit

144. Le Gouvernement fournira au Représentant Résident les états financiers certifiés ainsi qu'un rapport d'audit du projet conformément aux principes de l'Exécution Nationale et en référence au Manuel de Procédures ; la CAP coordonnera tout le processus.

3. APPRENTISSAGE ET PARTAGE DE CONNAISSANCES

145. Les résultats du projet seront disséminés en phase 3 à l'intérieur et au-delà des zones d'actions du projet et au niveau international à travers un certain nombre de réseaux et forums existants. En outre:

- ◆ Le projet participera, là où il sera pertinent, et approprié, aux réseaux sponsorisés par le PNUD/FEM et organisés pour le Personnel Senior travaillant dans des projets partageant les mêmes caractéristiques. Le PNUD/FEM établira un nombre de réseaux tels que la Gestion Durable des Terres, l'Adaptation aux effets adverses du climat, Gestion Intégrée des Ecosystèmes, Ecotourisme, Cogestion etc. qui vont fonctionner largement sur la base d'une plate-forme électronique.

◆ Le projet identifiera et participera, là où il sera pertinent et approprié, à des réseaux scientifiques, politiques d'orientation et/ou autres réseaux, pouvant être bénéfiques à la mise en œuvre du projet à travers des leçons d'expériences tant au niveau national et international comme l'indique le 5.5.2. du cadre logique de la tranche 2.

146. Le projet identifiera, analysera et partagera les leçons expériences qui pourront être bénéfiques à la formulation et à la mise en œuvre de futurs projets similaires. L'identification et l'analyse des leçons d'expériences est un processus de tous les jours et le besoin de communiquer de telles leçons en tant que contributions centrales du projet doit avoir une fréquence d'au moins une fois tous les 12 mois. Le PNUD/FEM fournira un format et une assistance à l'équipe du projet à catégoriser, documenter, rapporter et vulgariser les leçons d'expériences au niveau national et international. A cette fin, un pourcentage des ressources du projet aura besoin d'être alloué à ces activités.

TABEAU 4: PLAN INDICATIF DE SUIVI ET EVALUATION ET BUDGET CORRESPONDANT

Type d'Activité de S&E	Parties Responsables	Budget US\$ <i>Excluant le temps de l'équipe du projet</i>	Cadre temporel
Atelier de Lancement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordonnateur du Project ▪ Bureau PNUD du Pays ▪ PNUD-FEM 	Néant	Dans les deux premiers mois de démarrage du projet.
Rapport de Lancement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipe du Projet ▪ Bureau PNUD du Pays 	Néant	Immédiatement après l'Atelier de Lancement
Mesures des Moyens de Vérification pour les Indicateurs de But du Projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Coordonnateur du Projet supervisera le recrutement d'études spécifiques et institutions et délèguera des responsabilités aux membres appropriés de l'équipe 	A finaliser lors de l'Atelier de Lancement avec une indication du coût 2,000.00US\$	Démarrage, Mi Parcours, et Fin de Projet.
Mesures des Moyens de Vérification pour les Indicateurs de Progression et de Performances (mesurés sur une base annuelle)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Supervision par le Conseiller Technique FEM du Projet et par le Coordonnateur du Projet ▪ Mesures par les Officiers de Terrain et les Agents Locaux de Réalisation 	A déterminer comme faisant partie de la préparation du Programme Annuel de Travail Coût Indicatif 1,500.00US\$	Annuellement avant le Rapport Annuel du Projet (RAP) et la Revue de Mise en Œuvre du Projet (PIR) et à l'élaboration des Programmes Annuels de Travail
RAP et PIR	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipe du Projet ▪ Bureau PNUD du Pays ▪ PNUD-FEM 	Néant	Annuellement
RTP et Rapport de RTP	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contreparties Gouvernement ▪ Equipe du Projet ▪ Bureau PNUD du Pays ▪ Unité de Coordination Régionale du PNUD-FEM 	2,000 US\$	Chaque année après réception du rapport annuel

Type d'Activité de S&E	Parties Responsables	Budget US\$ <i>Excluant le temps de l'équipe du projet</i>	Cadre temporel
Réunions du Comité de Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipe du Projet ▪ Bureau PNUD du Pays 	Néant	A la suite de l'Atelier de Lancement et en outre au moins une fois par an.
Rapports d'Avancement Périodiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipe du Projet 	2,000	A déterminer par l'équipe du projet et le Bureau Pays du PNUD
Rapports Techniques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipe du Projet ▪ Consultants recrutés au besoin 	Néant	A déterminer par l'équipe du projet et le Bureau Pays du PNUD
Evaluation Externe à Mi-Parcours	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipe du Projet ▪ Bureau PNUD du Pays ▪ Unité Régionale de Coordination du PNUD-FEM ▪ Consultants Externes (Ex. équipe d'évaluation) 	25,000	A Mi-Parcours dans la mise en œuvre du projet.
Evaluation Externe Finale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipe du Projet ▪ Bureau PNUD du Pays ▪ Unité Régionale de Coordination du PNUD-FEM ▪ Consultants Externes (Ex. équipe d'évaluation) 	30,000	A la fin de la mise en œuvre du projet.
Rapport Final	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipe du Projet ▪ Bureau PNUD du Pays ▪ Consultant Externe 	Néant	Au moins à un mois avant la fin du projet
Leçons d'Expériences Apprises	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipe du Projet ▪ Unité Régionale de Coordination du PNUD-FEM (formats suggérés pour la documentation des meilleures pratiques, etc.) 	12,000 (en moyenne 3,000 par an)	Annuellement
Audit	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bureau PNUD du Pays ▪ Equipe du Projet 	Gouvernement	Annuellement
Visites des sites du projet (Coûts de l'Equipe PNUD à imputer sur les coûts d'appui)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bureau PNUD du Pays ▪ Unité Régionale de Coordination du PNUD-FEM (comme approprié) ▪ Représentants du Gouvernement 	12,000 (en moyenne une visite par an)	Annuellement
COUT TOTAL INDICATIF <i>Excluant le temps de l'équipe du Projet et les Frais de Missions de l'Equipe du PNUD</i>		US\$ 86,500	

Résultats Repères, Indicateurs et Coûts des Missions d'Evaluation

Pour les indicateurs repères, Indicateurs Objectivement Vérifiables et les coûts des missions d'évaluation de chacune des tranches 2 et 3, voir le tableau 4 ci-dessus.

PARTIE V: CONTEXTE LEGAL

147. Ce document de projet sera l'instrument de référence comme l'indique l'Article I de l'Accord de Base d'Assistance entre le Gouvernement du Sénégal et le Programme des Nations Unies pour le Développement, signé par les parties le 4 Juillet 1987. Le Pays d'Accueil de l'Agence de mise en oeuvre devra, pour les buts de l'Accord de Base d'Assistance, s'en référer à l'Agence de Coopération décrit dans cet Accord.

148. Le Représentant Résident du PNUD à Dakar est autorisé à réaliser par écrit, les types suivants de révisions à ce document de projet, sous réserve qu'il ou elle en a vérifié l'accord de l'Unité du PNUD-FEM et est assuré(e) que les autres signataires du Document de Projet n'ont aucune objection sur les changements proposés.

- a) Révision ou ajout de toutes autres annexes au Document de Projet;
- b) Révisions n'impliquant pas de changements significatifs des objectifs immédiats, des résultats ou activités du projet mais issues d'un réarrangement des ressources sur la base des coûts ayant fait l'objet d'accord déjà ou pour refléter une augmentation des coûts liés à l'inflation;
- c) Révisions Annuelles Obligatoires qui replanifient les inputs ayant fait l'objet d'accord ou augmentent les coûts des experts et autres dépenses dues à l'inflation ou pour tenir compte de la flexibilité des dépenses d'Agence, et
- d) L'insertion d'annexes additionnelles et de documents joints seulement comme établi ici dans ce Document de Projet.

PARTIE I: ANALYSE DES COUTS ADDITIONNELS

149. La contribution du FEM aux coûts additionnels se fondera en phase 3 sur le statut de la nouvelle ligne de base issue de la phase 2 qui comprend les réalisations des tranches 1 et 2 dans le but de prendre en charge les coûts portant sur les bénéfices environnementaux globaux. L'annexe E13 de la Section IV donne une description détaillée des mécanismes de coordination et de co-financement pour chaque site. Généralement, le cofinancement couvrira les coûts des activités de développement durable, le système de crédit et les stratégies d'amélioration des conditions de vie des populations, les moyens d'investissements des réalisations et de dissémination des modèles de succès. Les coûts additionnels du FEM couvriront les dépenses liées à la formulation, à l'expérimentation, à la démonstration et à l'affinement du modèle de la Conservation Intégrée au Développement (CID) et aux modèles de gestion éco régionale dans quelques sites choisis parmi chacun des quatre écosystèmes pour en assurer la dissémination par le cofinancement. Dans certains cas, les coûts additionnels du FEM serviront à apporter des innovations dans l'amélioration de certaines technologies existant déjà comme notamment dans le cas des foyers améliorés et les cuiseurs solaires et dans d'autres cas les coûts additionnels seront utilisés pour expérimenter au Sénégal des techniques développées ailleurs. Les coûts additionnels des contributions du FEM seront utilisés également, pour lever des barrières à la durabilité et à la dissémination des modèles éco régionaux et de CID en plus de fournir des techniques d'utilisation durable des ressources naturelles. Ces obstacles sont de nature technique, économique, politique et institutionnelle. Les coûts additionnels du FEM seront utilisés pour lever ces barrières au niveau local (technologies appropriées, établissement d'institutions locales de bonne gouvernance dans la gestion des ressources naturelles et encouragements économiques par exemple), régional (renforcement de capacités, par exemple) et national (réformes de politiques intersectorielles, clarification de lois). Une Analyse détaillée des Coûts Marginaux (CM) est en annexe II-e de la Section IV.

PARTIE II: ANALYSE DU CADRE LOGIQUE

150. Durant le processus de planification de l'Assistance Préparatoire ou PDF B, le cadre logique du projet (phase 1 à 3 et par tranche) a été dressé et comprenait une liste indicative d'activités, des indicateurs objectivement vérifiables, leurs sources de vérification et les hypothèses. Une planification glissante permettant le report des activités non réalisées ou non terminées d'une tranche à l'autre permis la mise en œuvre effective de toutes les activités nécessaires à l'atteinte des produits requis pour le succès de la prochaine phase. Ce résultat actualisé à la lumière des recommandations faites par la mission d'évaluation est décrit dans l'annexe E7 de la Section IV.

Résultats indicatifs, Activités et Programme Trimestriel de Travail

151. Un tableau détaillé sur la mise en œuvre trimestrielle des activités et l'atteinte des résultats ciblés par la Tranche 3 du Projet sera mis au point en coordination avec les acteurs concernés lors de l'Atelier de Lancement de la Tranche 3. Ce tableau sera par la suite annexé comme annexe IV-b de la Section IV. Il sera revu chaque année de manière glissante de sorte que les activités n'ayant pas pu être réalisées l'année précédente puissent être reprogrammées pour l'année suivante.

Tableau 1: Cadre Logique et Indicateurs de Produits et d'Impacts Objectivement Vérifiables de la Tranche 3

Stratégie du Projet		Indicateurs Objectivement Vérifiables			Risques et Hypothèses
But	Contribution à une Gestion Intégrée des Ecosystèmes pour la Conservation de la Biodiversité, la Lutte contre la Dégradation des Terres pour un Développement Durable.				
Objectif du projet Gestion Intégrée des Ecosystèmes, Lutte contre la Dégradation des Terres, Utilisation Durable des Ressources Naturelles démontrées et multipliées durablement avec un succès de la continuité des actions dans la phase après projet dans et en dehors	Indicateurs Le modèle de Conservation Intégrée au Développement démontré dans 100 villages pilotes en Tranche 2 est disséminé en Tranche 3 dans 275 villages adjacents aux AP, en fin de Tranche 3 avec une continuité de la poursuite des actions par les communautés après projet.	Ligne de Base Actions de démonstration confinées aux villages pilotes et dégradation continue des terres et perte de biodiversité comprenant les espèces animales et végétales d'importance globale (espèces endémiques et mondialement menacées) toujours en cours à un rythme alarmant en dehors des sites pilotes aussi bien dans les Terroirs Villageois (TV) que dans les Aires Protégées (AP) adjacentes.	Cibles Gestion écologique intégrée et durable des terres disséminées à l'échelle locale, nationale et internationale, présence des espèces animales et végétales d'importance globale accrue de 50% dans chacun des sites en fin de A10 grâce à une conservation communautaire des terres des TV et des RNC/UP adjacents et grâce à la cogestion des AP.	Sources de Vérification <ul style="list-style-type: none"> • Banque de Données de la Direction des Parcs Nationaux (DPN); • Direction des Eaux, Forêts, Chasses (DEFC) • Direction de la Conservation des Sols et du Reboisement (DCSR); • Rapports Annuels Institut des Sciences de l'Environnement (ISE); • Banque de Données PGIES; • Rapports Annuels Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN); 	La Tranche 3 du Projet est retardée.

	Indicateurs	Ligne de Base	Cibles	Sources de Vérification	Risques et Hypothèses
des sites d'actions du projet.	Lutte contre la Dégradation des Terres est effective dans tous les 100 villages pilotes du projet à travers les plans d'affectation et d'utilisation durables des terres, prenant en compte les besoins spécifiques des femmes, dans les RNC/UP et des TV communautaires adjacents aux AP et capitalisation des meilleures pratiques d'utilisation durable des ressources naturelles dans 275 villages, pour accroître la résilience des communautés villageoises et des écosystèmes, face aux effets des changements climatiques en fin A10.	Plans d'aménagement et d'occupation des terres dans les TV adjacents aux AP conduit, à la dégradation des RNC/UP suite à l'absence des Ecogardes et au non respect des chartes locales et au zonage des réserves de biosphère se traduisant par une absence de zones tampons autour des AP et à une accélération de l'érosion éolienne et hydrique dues à des pratiques inadaptées d'utilisation des ressources naturelles.	Un total de 175 TV pilotes comprenant 26 RNC/UP adjacents aux AP sont dotées de plans locaux d'aménagement et de gestion communautaire des terres en cours de mise en œuvre effective grâce à l'engagement des populations, des Ecogardes et au respect des chartes locales d'utilisation durable des terres et à l'adoption des techniques environnementales de gestion écologique durable des terres capitalisées et disséminées dans 275 villages en Tranche 3 en raison des profits socioéconomiques et environne taux générés.	<ul style="list-style-type: none"> • Direction des Eaux, Forêts, Chasses (DEFC) • Direction de la Conservation des Sols et du Reboisement (DCSR); • Banque de Données PGIES; • Rapports Eco gardés; • Rapports Annuels CADL. 	La Tranche 3 du Projet est retardée.
Produit 1: Cadre politique et juridique de la gouvernance locale adapté à une gestion écologique durable des terres et	L'accès égal des systèmes de production à la terre acquis en Tranche 1 et démontré en Tranche 2, est consolidé, perpétué et	L'accès égal des systèmes de production à la terre acquis en tranche 1 est rendu éphémère faute de consolidation par une effective mise en œuvre des	Au moins 30% des bénéficiaires directs du projet disposent d'un accroissement de revenus d'au moins de 30% grâce aux actions d'utilisation durable des ressources naturelles et la gestion écologique durable des terres à la fin de la Tranche 3	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des Commissions de Suivi Evaluation; • Banque de Données et Rapports Annuels PGIES; 	La Grippe aviaire atteint le Sénégal et se répand dans les sites d'actions du projet.
			Au total, 26 RNC/UP de démonstration couvrant 577 000 ha autour des AP et inter reliant les écosystèmes faisant passer le taux national de classement en parcs et	<ul style="list-style-type: none"> • Archives délibérations affectations de terres par le Conseil Rural; • Archives Sous-préfectures; • Banque de Données 	Les amodiations autour des AP des sites d'actions du projet et le

	Indicateurs	Ligne de Base	Cibles	Sources de Vérification	Risques et Hypothèses
<p><i>la conservation participative intégrée des écosystèmes.</i></p>	<p>disséminé en fin de Tranche , dans 275 villages, grâce aux profits socioéconomiques et environnementaux générés par des mesures d'encouragement, de coopération communautaire et de gestion de l'espace ayant permis la régénération des écosystèmes et le renforcement de leur résilience face aux changements climatiques.</p>	<p>plans locaux d'aménagement et de gestion des TV et de leur dissémination et l'accès légal à la terre est de nouveau seulement reconnu à l'agriculture comme activité de mise en valeur et en conséquence, les terrains de parcours pastoraux sont de nouveau défrichés pour les cultures marchandes ce qui conduit à une dégradation des ressources naturelles autour des AP et un accroissement des conflits entre acteurs concernés.</p>	<p>réserves de 8% à 10,72 % pour un objectif de 12%, sont légalement maintenues comme zones tampons par leur effective mise en valeur à travers la mise en œuvre des plans locaux d'utilisation durable des ressources naturelles et le respect des chartes locales de bonne gestion des ressources naturelles et les profits socioéconomiques et environnementaux sont disséminés dans 275 villages dont 256 dans les sites du projet en A10.</p>	<p>PGIES; <ul style="list-style-type: none"> ● Archives Ministère Chargé des Collectivités Locales ; ● Archives DEFC ● Archives DPN ● Archives de la DCSR. </p>	<p>Long des corridors biologiques sont toujours en cours.</p>
	<p>Le Code Forestier révisé reconnaît les RNC comme aires protégées communautaires (APC), intègre les espèces endémiques identifiées dans les sites comme espèces partiellement protégées et reconnaît les écogardes ainsi que le marché du carbone comme mode de valorisation des RN au profit des populations, pour leur motivation et pour la mise en œuvre durable des plans d'aménagement des RNC.</p>	<p>Le Code Forestier ignore les RNC/UP et les espèces endémiques et mondialement menacées découvertes par le projet et en conséquence, les RNC/UP ont une existence fragile et les espèces continuent d'être dévastées par les actions de développement</p>	<p>Les RNC/UP demeurent des propriétés communautaires reconnues et procurent des profits socioéconomiques et environnementaux durables tout en renforçant le potentiel de couverture végétale et des capacités de séquestration du carbone et de gestion écologique durable des terres par le mécanisme de fonctionnement des Réserves de Biosphère dans la phase après projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Archives délibérations affectations de terres par le Conseil Rural; ● Archives Sous-préfectures; ● Banque de Données PGIES; ● Archives Ministère Chargé des Collectivités Locales ; ● Archives DEFC ● Archives de la DCSR. 	<p>La Tranche 3 du Projet est retardée.</p>

	Indicateurs	Ligne de Base	Cibles	Sources de Vérification	Risques et Hypothèses
	<p>Une révision du code de la Chasse intègre la conservation communautaire de la faune dans RNC/UP à travers le choix et les décisions d'amodiations</p>	<p>Une superposition de certaines RNC/UP avec des zones amodiée se traduit par des conflits et une surexploitation de la faune</p>	<p>Coopération entre acteurs concernés et conservation de la faune dans les RNC/UP suite à l'intégration des RNC/UP et de leur gestion communautaire décentralisée dans les dispositions du code de la chasse</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Archives délibérations affectations de terres par le Conseil Rural; ● Archives Sous-préfectures; ● Banque de Données PGIES; ● Archives Ministère Chargé des Collectivités Locales ; ● Archives DEFC ● Archives de la DCSR. 	<p>La Tranche 3 du Projet est retardée.</p>
	<p>Les Ecogardes disposent d'un statut qui leur permet d'exercer tranquillement leurs fonctions de surveillance du respect des plans locaux d'aménagement et de gestion des RNC/UP et des Chartes locales de bonne gestion des ressources naturelles</p>	<p>La fonction informelle des Ecogardes sans statut et signes distinctifs freine leur engagement se traduisant par des défrichements, braconnage et exploitations clandestines dans les RNC/UP</p>	<p>Maintien de la durabilité de l'existence des RNC/UP autour des AP et de leurs fonctions économiques et environnementales dans la gestion durable des terres</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Rapports DEFC, DPN ; ● Archives délibérations affectations de terres par le Conseil Rural; ● Archives Sous-préfectures; ● Banque de Données PGIES; ● Archives Ministère Chargé des Collectivités Locales ; ● Archives DEFC ● Archives de la DCSR. 	<p>La Tranche 3 du Projet est retardée.</p>
	<p>Les structures communautaires locales (CVD, CIVD, CINTRAS, CINTER, ...) fonctionnent et disposent de statuts légaux.</p>	<p>Les structures locales de gestion (CVD et CIVD) fonctionnent mais manquent de maîtrise des outils techniques de gestion et de suivi-évaluation des actions malgré les renforcements de capacités dans ces domaines.</p>	<p>La pression sur les ressources a considérablement diminué dans les RNC grâce à un système de surveillance efficace grâce à une effective application des Chartes/Conventions locales</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Rapports Comités Intra et Inter Sites ; ● Archives Sous-préfectures; ● Banque de Données PGIES; ● Archives Ministère Chargé des Collectivités Locales ; ● Archives DEFC ● Archives de la DCSR. 	<p>La Tranche 3 du Projet est retardée.</p>

	Indicateurs	Ligne de Base	Cibles	Sources de Vérification	Risques et Hypothèses
	<p>La coopération entre agents des AP et populations est effective et leurs capacités en co-gestion des ressources naturelles, en planification et aménagement écologiques de l'espace sont renforcées, en prenant en compte les savoir et savoir faire locaux, et la vulgarisation de modèles de techniques et de technologies d'utilisation durables des ressources naturelles dans la gestion communautaire des TV, des RNC/UP et AP des zones de biosphère.</p>	<p>Les actions de cogestion démontrées en phase 2 ne peuvent pas se généraliser à cause de l'actuel règlement intérieur des Parcs Nationaux qui ne permet pas de telles ouvertures</p>	<p>Le complexe TV, RNC/UP et AP fonctionne en tant que zone de biosphère grâce à la collaboration effective entre agents des Parcs Nationaux et Populations se traduisant par des options alternatives de développement durable dans les TV, la gestion durable des RNC/UP et une meilleure conservation des ressources biologiques des AP avec de plus grandes capacités de séquestration du carbone et de gestion écologique des terres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Rappports Comités Intra et Inter Sites ; ● Archives Sous-préfectures; ● Banque de Données PGIES; ● Archives Ministère Chargé des Collectivités Locales; ● Archives DEFC ● Archives de la DCSR. 	<p>La Tranche 3 du Projet est retardée.</p>
<p>Produit 2: <i>Développement durable et gestion</i></p>	<p>Levée effective des barrières institutionnelles encore subsistant pour une réussite des actions de dissémination des acquis du projet et de durabilité de la phase après projet.</p>	<p>Les barrières institutionnelles encore persistantes limitent la démultiplication des acquis du projet et bloquent la continuité des actions dans la phase après projet</p>	<p>Démultiplication effective des acquis du projet par la mise en place d'un environnement favorable à la poursuite durable des activités dans la phase après projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Rappports Comités Intra et Inter Sites ; ● Archives Sous-préfectures; ● Banque de Données PGIES; ● Archives Ministère Chargé des Collectivités Locales ; ● Archives DEFC ● Archives de la DCSR. ● Rapport de la Direction de l'Agriculture, de la Direction des Statistiques, 	<p>La Tranche 3 du Projet est retardée.</p>
		<p>Les acquis du projet en planification d'occupation et de gestion de l'espace en</p>	<p>Une série de 175 Plans d'Occupation et de Gestion de l'espace dans 175 villages</p>		<p>Déficit pluviométrique</p>

	Indicateurs	Ligne de Base	Cibles	Sources de Vérification	Risques et Hypothèses
<p><i>communautaire des ressources naturelles effectifs dans les Terroirs Villageois dans la phase après projet</i></p>	<p>par les 26 RNC/UP des 4 sites d'actions du projet faisant l'objet de plans d'affectation et d'occupation des sols (PAOS) adoptés et mis en œuvre EN continu, à travers les techniques et technologies environnementales capitalisées les plus appropriées et notamment issues des connaissances locales et qui sont disséminées dans l'ensemble des sites d'actions du projet et en dehors en fin de Tranche 3.</p>	<p>Tranche 1 et 2 sont éphémères et la dégradation des terres en plus d'une réduction de la productivité des systèmes de production dues à une compétition dans l'utilisation des ressources naturelles et à l'accroissement des conflits entre acteurs concernés conduit à une pauvreté, à une exploitation forestière illégale et au braconnage dans les AP.</p>	<p>pilotes dispose de systèmes intégrés de production écologique durable avec un accroissement de 15% de revenus durables par rapport à la situation de référence dans les Terroirs Villageois (TV) et conduit à la fois au maintien et à des RNC/UP et à la protection des ressources des Aires Protégées (AP) en fin de Tranche 3 ou A10.</p>	<p>Analyses et Prévisions; <ul style="list-style-type: none"> ● Rappports DPN ; ● Rappports DEFCS et IREF ; ● Rapport des Directions Régionales de Développement Rural (DRDR); ● Rappports de la Direction de l'Elevage; ● Banque de Données du PGIES. </p>	
	<p>Les conditions de la poursuite des activités de développement durable sont mises en place grâce à la capitalisation et à la consolidation des acquis des mutuelles environnementales d'épargne et de crédits.</p>	<p>Des capacités financières limitées empêchent la multiplication des acquis en dépit de leurs profits socioéconomiques et la situation se traduit par le retour aux actions de défrichement des RNC et de compétition dans l'exploitation des ressources naturelles</p>	<p>La mise en réseaux fonctionnelle des mutuelles environnementales d'épargne et de crédit favorise une démultiplication de 1000 microprojet par revolving et la dissémination effective des options alternatives de développement durable pour un plus grand nombre de bénéficiaires et pour le long terme et se traduit par une meilleure gestion durable des terres et la conservation participative des écosystèmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Rappports des Mutuelles du Projet ; ● Rapport REMEDE ; ● Rapport de la Direction de l'Agriculture, de la Direction des Statistiques, Analyses et Prévisions; ● Rapport des Directions Régionales de Développement Rural (DRDR); ● Rappports de la Direction de l'Elevage; ● Banque de Données du PGIES. 	<p>La Tranche 3 du Projet est retardée.</p>
	<p>Le mouvement de fonds entre les mutuelles est</p>	<p>La prise en charge des besoins financiers pour la</p>	<p>Les capacités de la durabilité financière pour la poursuite</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Rappports des Mutuelles du Projet ; 	<p>La Tranche 3 du Projet est</p>

	Indicateurs	Ligne de Base	Cibles	Sources de Vérification	Risques et Hypothèses
	<p>effectif dans le cadre d'un système fonctionnel de financement des contrats plans pour la prise en charge des actions environnementales durables.</p>	<p>conduite des actions saisonnières différentes d'un site à l'autre est limitée et réduit les options alternatives de développement durable et de gestion écologique durable des terres</p>	<p>de la prise en charge des frais récurrents et des options de développement durable dans la phase après projet est effective dans l'ensemble des sites en fin de A10</p>	<p>• Rapport de la Direction de l'Agriculture, de la Direction des Statistiques, Analyses et Prévisions; • Rapport des Directions Régionales de Développement Rural (DRDR); • Rapports de la Direction de l'Élevage; • Banque de Données du PGIES.</p>	<p>retardée.</p>
	<p>La pérennité des RNC/UP et la démultiplication sont assurées à travers le développement de mécanismes de financement durable par les Comités Intra-Site (CintraS).</p>	<p>La démultiplication des RNC/UP est limitée par le non accès des institutions locales aux nouveaux mécanismes financiers de développement propre</p>	<p>La phase après projet est sécurisée par une garantie de la durabilité financière qui encourage une démultiplication des RNC/UP dans l'ensemble du pays et de la sous région</p>	<p>• Rapports des Mutuelles du Projet ; • Rapport de la Direction des Statistiques, Analyses et Prévisions; • Rapport des Directions Régionales de Développement Rural (DRDR); • Rapports de la Direction de l'Élevage; • Banque de Données du PGIES.</p>	<p>La Tranche 3 du Projet est retardée.</p>
<p>Produit 3: <i>Conservation et gestion durable des Réserves Naturelles Communautaires et Unités Pastorales légalement établies autour des AP pour une gestion écologique durable des terres et</i></p>	<p>Une série de 26 RNC/UP couvrant un total de 577 000 ha servant de zones tampon dans les réserves de biosphère du Niokolo Koba, du Delta du Saloum et du Ferlo sont légalement établie et dotées chacune d'un Plan d'Aménagement et</p>	<p>Les AP des sites d'actions du projet ont toujours des zones tampons limitées incapables de régler aussi bien les intenses pressions et conflits entre acteurs concernés sur les ressources naturelles des AP suite à la fragilité de la propriété communautaire sur les RNC/UP et au non respect des dispositions des</p>	<p>La consolidation des acquis des RNC/UP conduit à une gestion participative intégrée et durable des ressources naturelles dans 26 RNC/UP couvrant 577 000 ha conduit dans l'ensemble des 4 sites pilotes et en dehors, à un accroissement de 10% de la faune par rapport à la situation de référence d'ici</p>	<p>• Banque de Données du PGIES ; • Rapports annuels de la DPN ; • Rapports annuels de la DEFC et de la DCSR; • Rapports annuels de l'UICN, <i>Wetlands</i> et WWF</p>	<p>Les amodiations autour des AP des sites d'actions du projet et le long des corridors biologiques sont toujours en cours.</p>

	Indicateurs	Ligne de Base	Cibles	Sources de Vérification	Risques et Hypothèses
<i>l'accroissement des capacités de séquestration du carbone.</i>	de Gestion (PAG) avec des chartes locales d'utilisation durable des ressources naturelles et de gestion des conflits entre acteurs, respectées, de manière à produire des profits pour une réduction des pressions des hommes et du bétail sur les AP dans l'ensemble des sites d'actions du projet et au-delà, avant la fin de A10.	chartes locales. La non revitalisation du corridor biologique principal de migration de la faune et de transhumance du bétail entre le Ferlo et le PNNK conduit à des conflits et à une compétition dans l'utilisation des ressources naturelles et à une dégradation de ces ressources	fin A10. Mise en place d'une série de RNC/UP tout le long du corridor biologique entre le Ferlo et le PNNK conduit à une coopération des acteurs dans la mise en œuvre du plan de gestion et d'utilisation durable des ressources naturelles conduit à un renforcement de la couverture végétale, des capacités de séquestration du carbone et de la protection de l'habitat sauvage.	<ul style="list-style-type: none"> Banque de Données du PGIES ; Rapports annuels de la DPN ; Rapports annuels de la DEFC et de la DCSR ; Rapports annuels de l'UICN, <i>Wetlands</i> et WWF 	Les amodiations autour des AP des sites du projet et le long des corridors biologiques sont toujours en cours.
Produit 4: <i>Cogestion durable pour une conservation de la biodiversité est démontrée dans les AP.</i>	Chacune des AP dispose d'un plan d'aménagement et de cogestion adapté et adopté en cours de mise en œuvre effective et de dissémination avec la coopération de l'ensemble des acteurs concernés à travers un partage des bénéfices de l'écotourisme dans l'ensemble des sites du projet et au-delà 'ici fin A10.	Echec de la cogestion suite à la fragilisation de la propriété communautaire RNC/UP et retour à la gestion monopolistique, dirigiste et dominatrice des AP conduit encore toujours au braconnage, aux défis de l'exploitation forestière clandestine et à de violents conflits entre acteurs concernés et à une perte de biodiversité avec une réduction de l'écotourisme.	Les plans de cogestion des AP dans les 4 sites d'actions du projet conduisent à une durabilité financière à partir de l'écotourisme avec au moins un accroissement de 30% par rapport à la situation de référence d'ici la fin de A10.	<ul style="list-style-type: none"> Registre des entrées dans les Parcs Nationaux des sites tests ; Statut de la structure de cogestion des Parcs Nationaux des sites tests ; Banque de données du PGIES ; Rapports annuels de la DPN ; Rapports de la Direction de l'Investissement et de la Promotion du Tourisme. 	La Tranche 3 du Projet est retardée.
	-Les capacités en planification et en cogestion des AP renforcées en prenant compte les savoir et savoir faire locaux à travers la vulgarisation	Le statut quo dans les Parcs et Réserves limite la cogestion et conséquences les conflits et les pressions s'accroissent sur les ressources naturelles	Le règlement intérieur des parcs et réserves est réadapté à la cogestion et à l'ouverture que prône leur statut de réserve de la biosphère.	<ul style="list-style-type: none"> Rapports sur les visites/investigations de terrain ; Banque de Données Locales des sites du projet ; Rapports des 	La Tranche 3 du Projet est retardée.

	Indicateurs	Ligne de Base	Cibles	Sources de Vérification	Risques et Hypothèses
<p>Produit 5: <i>Ecosystèmes régulièrement suivis et évalués.</i></p>	<p>de modèles de techniques et technologies démontrées en phase 3</p> <p>Les performances du projet en GDT, en gestion des écosystèmes, en séquestration du carbone et dans la promotion des moyens durables résilients aux changements climatiques autour des AP, sont suivies par une Banque de Données régulièrement alimentée par des sessions de forum communautaire de suivi et d'évaluation participatifs, avec des mesures correctives d'amélioration des performances.</p>	<p>Les 4 sites d'actions du projet font retour au statut quo et aucune action participative de conservation de la biodiversité et de la lutte contre la dégradation des terres n'est entreprise.</p>	<p>Un Forum Communautaire Annuel dans chacun des 4 sites d'actions fournit régulièrement des données et des inputs pour la gestion adaptative de flexibilité et de mesures correctives participatives d'amélioration des performances du projet.</p>	<p>Commissions Locales de Suivi et Evaluation; ● Rappports Annuels du PGIES; ● Rappports annuels de la DPN; ● Rappports Annuels de la DEFC et de la DCSR. ● Rappports sur les visites/ investigations de terrain; ● Banque de Données Locales des sites du projet; ● Rappports des Commissions Locales de Suivi et Evaluation; ● Rappports Annuels du PGIES; ● Rappports annuels de la DPN; ● Rappports Annuels de la DEFC et de la DCSR.</p>	<p>La Tranche 3 du Projet est retardée.</p>
	<p>-Plan de communication des CIVD/CintraS/CinterS et des Collectivités Locales élaboré et mis en œuvre</p>	<p>Les acquis du projet demeurent peu connus ce qui limite l'engouement de leur démultiplication</p>	<p>- Base de données sur les écosystèmes et la gestion durable des terres disponible au niveau des services techniques déconcentrés - Compendium des leçons apprises et des bonnes pratiques du PGIES est élaboré et diffusé.</p>	<p>● Rappports annuels des Institutions Locales; ● Banque de données du PGIES; ● Rappports annuels des Communautés Rurales.</p>	<p>La Tranche 3 du Projet est retardée.</p>

catalytiques, telles que des systèmes de micro crédit et une source alternative de revenus, compatibles avec la conservation de la biodiversité.

Le projet va également être profitable à un troisième groupe, celui des fonctionnaires et des groupes provenant de la société civile. Ce sont essentiellement les agents des AP, les gardes écorégionaux, le personnel du CERP (CADL), les ONG et les autres projets préparatoires. Ils devraient recevoir une formation, assister à un élargissement de leurs fonctions, prendre part à une démonstration des techniques d'utilisation des ressources biologiques, de diversification des revenus, des sources de revenus alternatifs et de partage des bénéfices tirées de la conservation.

Le quatrième groupe de bénéficiaires, le secteur privé va également tirer profit des retombées positives du projet, notamment à partir de l'écotourisme et de la distribution des produits culturels et artistiques au niveau des hôteliers, des propriétaires de restaurant et des groupements villageois qui s'adonnent à la vente de tels objets d'art comme les articles tissés, les paniers, les sculptures et les tissus teints.

Finalement en sauvegardant l'écologie et la beauté des paysages, la conservation de la biodiversité est assurée pour offrir des options de développement au dernier et cinquième groupe, les générations futures. Le projet va également veiller à ce que les bénéfices soient redistribués dans les TV moyennant la mise en place des infrastructures sociales telles que les forages, les réservoirs situés à flanc de coteaux, les digues anti-sel et autres installations hydrauliques et la prise en charge des coûts d'exploitation répétés. Cette redistribution va assurer la durabilité des activités entreprises dans les TV, en prodiguant des bénéfices à un grand nombre de personnes sur le long terme, associant de ce fait les générations futures. Ces bénéfices vont améliorer la cohésion sociale et les conditions économiques, culturelles, biologiques et physiques au niveau du village, dans les TV, les RNC/UP, CR, au niveau national et même international quand les répercussions sur l'environnement se feront sentir.

Les approches stratégiques mettant l'accent sur la participation des populations locales et du public durant la tranche de réalisation du projet ont été définies, détaillées, adoptées et validées par les parties durant les programmes de consultation du PDF-B. Elles sont décrites ci-dessous. Avant tout, pour chacun des CR adjacent à des AP, un programme de gestion des ressources biologiques sera établi sur la base des plans de développement des bassins versants existant afin d'améliorer la gestion des ressources naturelles sans causer des problèmes ou interférence avec des travaux déjà en place. Ceci va nécessiter la participation des responsables des CR, notamment les présidents et les conseillers ruraux du village lorsque tout un CR et son bassin versant sont concernés. Dans ce cas, des consultations seront envisagées avec les villages et un comité de gestion inter communautaire sera créé. Toutes les CR adjacentes aux AP seront représentées à un Comité de gestion des ressources naturelles (LNRMC) ; avec pour chaque CR un représentant élu par les conseillers ruraux et le Conservateur de l'AP de la zone concernée. Les membres du conseil vont assumer leur responsabilité par une présidence tournante. Deuxièmement, au niveau de chaque CR, des programmes de gestion des ressources naturelles des AP et des TV seront élaborés de manière participative pour assurer un développement intégré.

Dans chaque village, une priorité absolue sera donnée pour un renforcement des initiatives locales des Groupement Villageois existant déjà au lieu d'en créer de nouveaux pour ainsi promouvoir des actions spontanées et durables de Conservation des Ressources Naturelles et de Protection de l'Environnement. Chaque groupement villageois va comporter au moins un représentant des Conseillers ruraux et va donner naissance à plusieurs comités, notamment un Comité de gestion, un Comité de lutte contre les feux de brousse et un Comité de vigilance pour surveiller les infractions au règlement élaboré dans le cadre de l'organisation et la gestion des TV. Globalement, la stratégie du projet pour une effective participation durable des acteurs concernés dans la gestion écologique durable des terres et la conservation communautaire des écosystèmes se trouve en Annexe 1-g.

SECTION III : LISTE DES ANNEXES

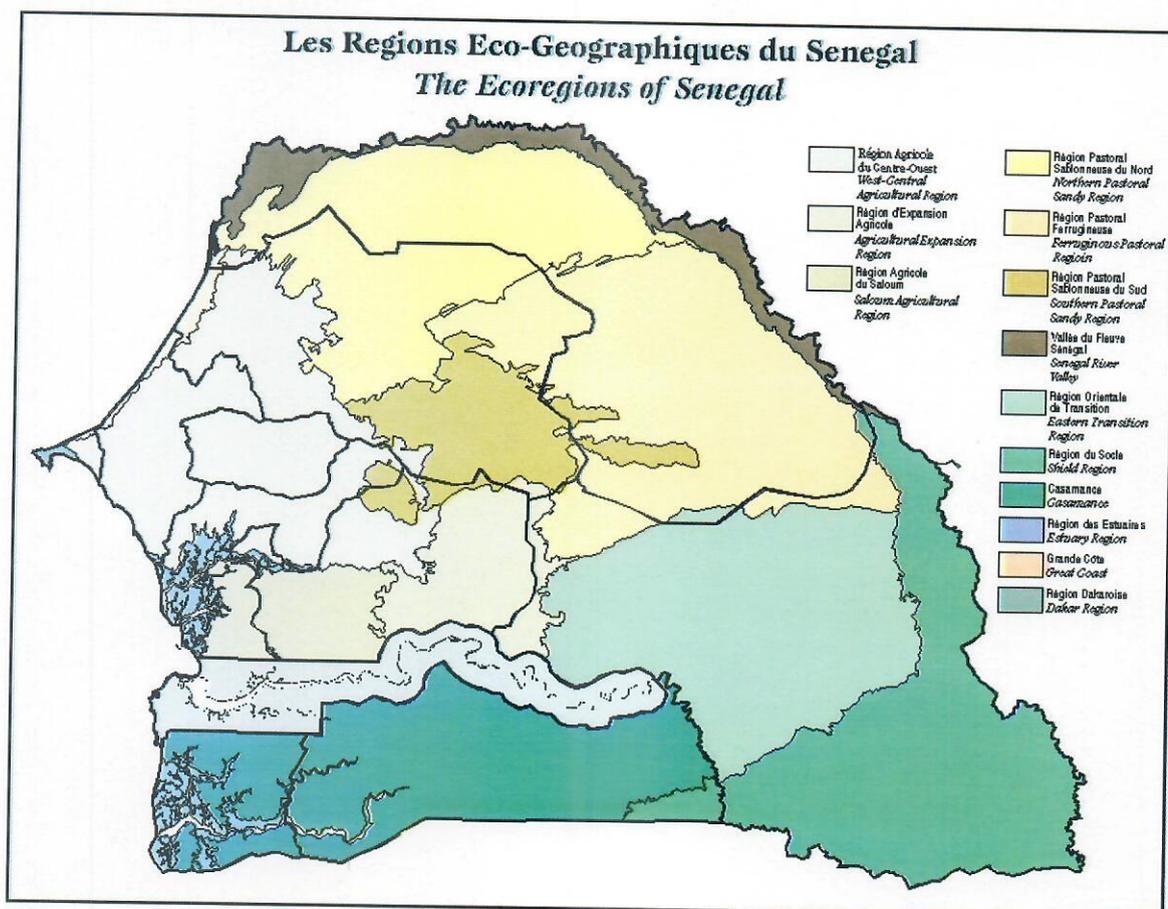
Section I : Contexte

1. Annexe I-a : Zones Stratégiques
2. Annexe I-b : Cadre général de l'intervention
3. Annexe I-c : Description détaillée des activités et des rôles des Actes Productifs concernés
4. Annexe I-d : Résumé des Principaux Résultats
5. Annexe I-e : Leçons apprises
6. Annexe I-f : Synthèse des points forts
7. Annexe I-g : Tables pour le suivi et l'évaluation

Section II : Résultats

8. Annexe II-a : Analyse de Contexte
9. Annexe II-b : Résultats
10. Annexe II-c : Résultats
11. Annexe II-d : Mécanismes de suivi et d'évaluation
12. Annexe II-e : Analyse des Changements
13. Annexe II-f : Planification des activités
14. Annexe II-g : Réponses aux questions

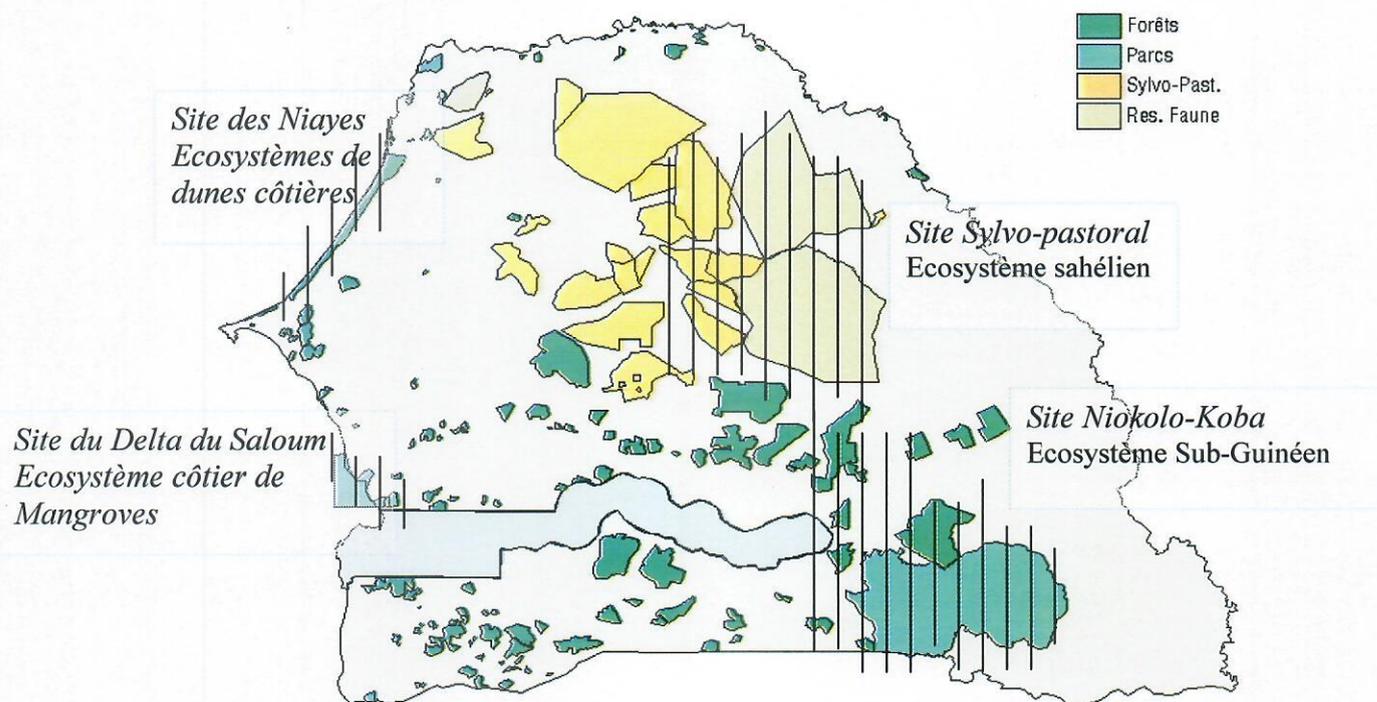
ANNEX I-a: Les Régions Eco géographiques du Sénégal



ANNEXE I-b: Les quatre sites d'actions du projet choisis pour leur haute densité de biodiversité d'importance globale et pour leur meilleure représentation des quatre types d'écosystèmes du Pays.

1. Lors de l'élaboration de la stratégie du Sénégal en matière de biodiversité et de son plan d'action (BSAP) en 1998, on était parvenu au consensus selon lequel que plus de 90% des espèces végétales et animales, pratiquement toutes endémiques, et des milieux vitaux se trouvaient dans quatre principaux écosystèmes du pays. La priorité accordée par le BSAP à la conservation implique que la protection et l'exploitation viable des milieux et des espèces se trouvant dans ces quatre écosystèmes vitaux mais aussi qu'il faut engager les populations locales à prendre soin des ressources de la biodiversité. Dès lors, au cours du PDF B de 1999 et 2000, les participants aux ateliers régionaux et nationaux emboîtèrent le pas en procédant et en confirmant la sélection de sites originaux couvrant (a) les milieux les plus représentatifs du pays, (b) l'intérieur et l'extérieur des zones protégées, (c) de manière à impliquer et à confier la conservation de la biodiversité en premier lieu aux communautés vivant dans l'entourage des zones protégées et (d) apportant des avantages globaux tirés de la mise sous séquestre du carbone. Ceci est d'une importance cruciale dans la mesure où au Sénégal, les menaces à la végétation et à la biodiversité mondialement significative proviennent de l'exploitation des ressources et des terres par les villageois vivant aux alentours des zones protégées ; il est donc vital de d'améliorer la productivité de la terre et d'optimiser l'exploitation des ressources grâce à leur gestion par la communauté. Les milieux critiques que l'on trouve dans les quatre écosystèmes du pays sont respectivement : (1) les steppes, les pâturages et les savanes arborées au nord et dans la région orientale, correspondant au Ferlo ; (2) les forêts claires des alentours du Parc national du Niokolo-Koba dans le sud du pays ; (3) les

milieux côtiers et littoraux, connus aussi sous l'appellation d'écosystèmes des Niayes, avec leurs dunes côtières et situés le long du littoral atlantique nord du pays ; (4) et les écosystèmes terrestres et marins du Delta du Saloum et des parcs nationaux de la Basse Casamance dont les habitats vont des bosquets de palmiers, aux bosquets de bambou, en passant par les mangroves et les marécages.



ANNEXE I-c: Description détaillée de la flore et de la faune d'importance globale dans les sites d'actions du projets avec indication de la liste des Aires Protégées (AP) choisies pour faire partie du Projet.

Selection des sites

2. Lors de l'élaboration de la stratégie du Sénégal en matière de biodiversité et de son plan d'action (BSAP) en 1998, on était parvenu au consensus selon lequel que plus de 90% des espèces végétales et animales, pratiquement toutes endémiques, et des milieux vitaux se trouvaient dans quatre principaux écosystèmes du pays. La priorité accordée par le BSAP à la conservation implique que la protection et l'exploitation viable des milieux et des espèces se trouvant dans ces quatre écosystèmes vitaux mais aussi qu'il faut engager les populations locales à prendre soin des ressources de la biodiversité. Dès lors, au cours du PDF B de 1999 et 2000, les participants aux ateliers régionaux et nationaux emboîtèrent le pas en procédant et en confirmant la sélection de sites originaux couvrant (a) les milieux les plus représentatifs du pays, (b) l'intérieur et l'extérieur des zones protégées, (c) de manière à impliquer et à confier la conservation de la biodiversité en premier lieu aux communautés vivant dans l'entourage des zones protégées et (d) apportant des avantages globaux tirés de la mise sous séquestre du carbone. Ceci est d'une importance cruciale dans la mesure où au Sénégal, les menaces à la végétation et à la biodiversité mondialement significative proviennent de l'exploitation des ressources et des terres par les villageois vivant aux alentours des zones protégées ; il est donc vital de d'améliorer la productivité de la terre et d'optimiser l'exploitation des ressources grâce à leur gestion par la communauté. Les milieux critiques que l'on trouve dans les quatre écosystèmes du pays sont respectivement : (1) les steppes,

les pâturages et les savanes arborées au nord et dans la région orientale, correspondant au Ferlo ; (2) les forêts claires des alentours du Parc national du Niokolo-Koba dans le sud du pays ; (3) les milieux côtiers et littoraux, connu aussi sous l'appellation d'écosystèmes des Niayes, avec leurs dunes côtières situés le long du littoral atlantique nord du pays ; (4) et les écosystèmes terrestres et marins du Delta du Saloum et des parcs nationaux de la Basse Casamance dont les habitats vont des bosquets de palmiers, aux bosquets de bambou, en passant par les mangroves et les marécages.

3. Le tableau A7-1 donne le résumé du degré de protection des zones se trouvant dans ces quatre écosystèmes et des échantillons choisis pour la Tranche initiale du projet. Le tableau A7-2 donne la population, le nombre de villages situés dans la zone couverte par le projet ainsi que l'échantillon choisi pour la Tranche initiale. En raison d'une décision de l'Etat du Sénégal en date du 5 février 2001, le projet IEM va centrer ses activités autour des sites et des villages situés dans des écosystèmes terrestres. Les paragraphes suivants portent sur la description des quatre types de paysage, leur degré de protection ainsi que sur les sites à choisir dans les Niayes et dans le Saloum.

Site I : Ferlo

4. Le site du Ferlo oriental a un total de 84 zones protégées couvrant une superficie de 4.156.680 ha de savane couverte de plantes rabougries. Les Zones-test (ZT) choisies au niveau de ce site sont : (a) la Réserve animale du Ferlo nord (332.000 ha), qui est sous administration de la Direction des parcs nationaux (DPN) ; (b) la Réserve animale du Ferlo sud (663.700 ha) ; (c) deux forêts classées adjacentes (54.980 ha) ; (d) et les réserves sylvo-pastorales qui s'étendent sur plus de 1.514.000 ha. Le Ferlo occidental compte 14 autres réserves sylvo-pastorales. Selon la nature du sol et du relief, des espèces comme l'*Acacia senegal*, le *Commiphora africana* et le *Combretum glutinosum* apparaissent dans la zone et peuvent même y prédominer. Les herbes les plus fréquentes sont le *Cenchrus biflorus*, le *Schoenefeldia gracilis* et le *Dactyloctenium aegyptium*. La région du Ferlo latéritique a une strate arborée relativement dense, où prédomine le *Pterocarpus lucens*, qui apparaît souvent en formations relativement pures. On y trouve également d'autres espèces telles que l'*Acacia seyal*, le *Combretum mivranthum* et le *Combretum niiriaens*, selon la nature des sols et du relief. Sur l'ensemble de la région, les sols sont essentiellement de type ferrugineux entrecoupé de vallées sablonneuse et de dépressions d'argile sableuse, au voisinage desquelles s'établissent généralement les villages et les campements. Le couvert végétal inférieur est dominé par le *Loudetia togoensis* qui pousse sur les sols contenant des graviers. Dans des conditions de pluviométrie normale, ce type de végétation sert de pâturage répondant aux besoins alimentaires du bétail, mais les feux de brousse détruisent, cependant, une bonne partie de la biomasse herbacée. La production de biomasse sèche va d'un maximum de 1.280 kg de matière sèche à l'hectare, au niveau de l'unité pastorale de *Tiel*, à 837 kg de matière sèche à l'hectare, au niveau de *Tessékéré*. La production moyenne tourne autour de 0,58 UBT à l'hectare, tandis que la quantité réelle moyenne d'environ 0,37 UBT à l'hectare (PRODAM, 2000).

5. La végétation des vallées mortes des indications de la présence, jusqu'à un passé relativement récent, d'importantes forêts-galerie. Ces vastes écosystèmes sont les seuls sites, au Sénégal, où l'on trouve des autruches sauvages, une espèce fortement menacée. Les Réserves du Ferlo figurent également parmi les 12 sites du monde abritant des gazelles *Dama-Mhorr*. La région sert aussi d'habitat et de zones de migration hivernale à plusieurs espèces d'oiseaux paléarctiques. Les Réserves du Ferlo constituent la zone de prédilection des pasteurs transhumants ou sédentaires, généralement concentrés autour des points d'eau. Le site du Ferlo comprend 4 réserves communautaires (RC), avec 112 villages et une population totale de 87.400 habitants environ. Les feux de brousse sont fréquents dans le Ferlo.

6. Beaucoup d'espèces animales ont disparu du Ferlo, comme le *Damalinus lunatus*, la *Gazella dama*, l'*Hippotragus equinus*, la *Panthera pardus*, la *Giraffa camelopardus*, le *Crocodilus niloticus* et l'*Orycteropus afer*. Le Ferlo servait jadis de zones de repli hivernal à de vastes troupeaux d'animaux sauvages se déplaçant du Parc national du Niokolo-Koba (PNNK) vers le nord. Ces migrations étaient observées pendant l'hiver et se poursuivaient jusqu'à la fin de la saison des pluies. Les obstacles à la migration animale du PNNK vers la zone du Ferlo sont liées à : (1) un élevage extensif pratiqué par les bergers qui n'hésitent pas à tuer les animaux carnivores pour protéger leur bétail ou à tuer les animaux herbivores pour se nourrir ; (2) une intrusion dans les milieux sauvages de puits et forages aux pannes fréquentes entraînant ainsi une concentration du bétail et un surpâturage sur des dizaines de kilomètres carrés ; (3) un assèchement rapide des étangs qui aboutit à une concentration du bétail autour des points d'eau restants ; (4) une implantation de nouveaux villages qui morcèle ainsi le milieu naturel destiné aux migrations ; (5) un ramassage des œufs d'autruche et de pintade ; (6) une capture des petits ; et (7) les feux de brousse tardifs qui détruisent le fourrage (PDF, 2000).

7. Les espèces de plantes endémiques du Ferlo sont : l'*Abutilon macropodum*, la *Digitaria aristulata* et la *Neseca dodecandra*. Les espèces menacées figurant sur la liste rouge de l'IUCN sont : la *Justicia niokolo-kobae* et la *Digitaria aristulata*. Parmi les espèces animales menacées du Ferlo, figurent : le *Lycaon pictus* (loup d'Afrique) ; le *Felix leo* (lion) ; le *Taurotragus derbianus* (éland de Derby) ; le *Syncerus caffer* (buffle) ; l'*Hippotragus equines* (antilope de Roan) ; l'*Hippopotamus amphibious* (hippopotame) ; la *Loxodonta africana* (éléphant) ; le *Pan troglodyte* (chimpanzé) ; le *Neotis cafra denhami* (outarde de Denham) ; le *Bucorvus abyssinicus* (calao des terres) ; le *Terthopius ecaudatus* (aigle bateleur) ; le *Dendrocygma viduata* (canard siffleur à tête blanche) et le *Polemaetus bellicosus* (aigle martial).

Site II : Parc de Niokolo-Koba et environs

8. Situé dans le sud-est du Sénégal, la zone du Niokolo-Koba comprend 6 ZT qui occupent une superficie totale de 2.981.250 ha, dont le Parc national de Niokolo-Koba avec sa superficie de 913.000 ha et qui est entouré de quatre forêts classées (FC) couvrant 132.250 ha, et la Réserve de chasse de la Falémé qui couvre une surface de 1.936.000 ha. Le Parc nationale de Niokolo-Koba (PNNK) a été déclaré Patrimoine mondial et Réserve de biosphère. Il jouxte le Parc national de Badiar, situé en Guinée, qui a une superficie totale de 194.000 ha, formant avec ce-dernier un vaste complexe écologique figurant parmi les grandes zones de conservation en Afrique de l'ouest. Du côté sénégalais de la frontière, ce complexe écologique est entouré de neuf réserves communautaires (RC) comprenant 304 villages d'une population d'à peu près 92.000 habitants. Les ZT choisies pour cette zone de projet sont : le PNNK et les forêts classées.

9. Le Niokolo-Koba a de vastes étendues d'habitats de savane qui sont représentatives du pays ; et celles sont essentiellement constituées de pâturages (dominés par l'*Andropogon* et le *Pinnesitum*) , des arbustes (dominés par le *Combretum glutinosum* et le *C. nigricans*), des forêts claires (dominées par des *Bombax*, *Azelia*, *Pterocarpus*, *Xerroderris* pour les espèces ligneuses et par du *Diheteropogon* pour les espèces d'herbe) et des savanes fermées (dominées par les arbres suivants : *Pterocarpus*, *Terminalia*, *Erythrophleum*) et des savanes ouvertes (dominées par les *Pterocarpus*, *Anogeissus* et *Piliostigma*) et des forêts-galerie fermées, représentant jusqu'à hauteur de 78 % des forêts-galerie du Sénégal.

10. Le Parc national de Niokolo-Koba contient 1500 des 2100 espèces de plantes à fleur connues du Sénégal. On y trouve également 80 espèces de mammifères (sur les 192 que compte le Sénégal), 330 espèces d'oiseaux, 36 espèces de reptiles, 2 espèces d'amphibiens, 60 espèces de poisson et une kyrielle d'espèces d'invertébrées. Le Niokolo-Koba est le dernier refuge des éléphants du Sénégal.

On y trouve les espèces endémiques ou menacées suivantes. Les espèces végétales endémiques du Niokolo-Koba sont : *Acalypha senensis*, *Bauhinia senegalensis*, *Cyperus laberiticus*, *Ilysambles cangesta*, *Indigofera leptoclada*, *Lauvembergia villosa* et *Nasaea dodecandra*. Les espèces de plantes menacées du PNNK figurant sur la liste rouge de l'IUCN sont : *Justicia niokolo-kobae*, *Cyperus calopcarpum*, *Indigofera leptoclada*, *Berhantia senegalensis*, *Measa nuda*, *Pavetta cinereifolia* et *Striga bilabiaba*. Les espèces fortement menacées du Niokolo-Koba sont : (pour les animaux) *Lycaon pictus* (chien sauvage) ; *Felix leo* (lion) ; *Tauratragus derbianus* (éland de Derby) ; *Syncerus caffer* (buffle) ; *Hippotragus equines* (antilope) ; *Hippopotamus amphibious* (hippopotame) ; *Loxodonta africana* (éléphant) ; et *Pan troglodyte* (chimpanzé) ; et (pour les oiseaux) *Neotis cafra denhami* (outarde de Denham) ; *Bucorvus abyssinicus* (calao terrestre) ; *Terthopius ecaudatus* (aigle bateleur) ; *Dendrocygma viduata* (canard sifflant à face blanche) ; et *Palemaetus bellicosus* (aigle martial).

Site III : Milieux côtiers des Niayes

11. Les Niayes se trouvent le long de la frange côtière nord du Sénégal. Elles sont constituées d'un ensemble de dépressions entourées de dunes de sable côtières et continentales, avec un climat subguinéen qui n'intervient qu'au nord du 13^{ème} parallèle. Le projet du site des Niayes comporte 8 ZT couvrant une superficie de 29.411 ha de forêts subguinéennes au cœur du Sahel et comprend six forêts classées (FC) d'une superficie de 25.880 ha, deux parcs nationaux (PN) de 2720 ha de surface et une réserve botanique qui s'étend sur 16 ha. La zone du projet s'étend sur quelque 135 km le long de la côte atlantique. Avec leur climat humide de type subguinéen, les Niayes se caractérisent par une flore complexe, unique au Sahel, avec une des plus fortes apparitions d'espèces endémiques en Afrique de l'ouest (Sambou, B 2000). Les Niayes couvrent le littoral sénégalais entre Dakar et Saint-Louis. La zone des Niayes s'étend pratiquement sur plus de 180 km et ont une largeur réduite variant entre 30 et 35 km. Les Niayes confinent avec huit réserves communautaires (RC) et comprennent 449 villages ayant une population totale de 200.500 habitants.

12. La zone test choisie au niveau du site du projet des Niayes comprend 4 FC et une réserve de la faune et de la flore situées dans des milieux terrestres caractérisés par une succession de dunes et des dépressions comportant souvent des étangs apparaissant avec la remontée du niveau hydrostatique. Les Niayes se distinguent du reste du pays par leur climat humide de type marin et leurs vents forts mais relativement constants. Le climat est du type subcanarien, dominé par les alizés marins et la mousson. Les températures moyennes annuelles varient entre 23,7 et 27° C. La pluviométrie moyenne varie entre 300 et 500 mm, enregistrés pendant la saison des pluies qui dure généralement trois mois. Les Niayes n'ont pas de régime hydrographique particulier. La profondeur du niveau hydrostatique varie entre 0 et 60 mètres, même si, par endroits, l'eau est saumâtre ou salée. D'anciens bras de mer ont été transformés en lacs ou en dépressions à l'image des lacs *Retba*, *Tamna*, *Notto*, *Meckhé* et *Loumpoul-Kayar*. Des dépressions humides alternent avec des dunes de sable, soit en tant que espaces entourés de dunes, soit en tant que vestiges d'anciens réseaux hydrographiques. Ces bas-fonds sont inondés par la remontée de la nappe phréatique pendant la saison des pluies. Par la suite, elles s'assèchent de façon plus ou moins rapide selon leur emplacement. Dans les Niayes, le régime hydrographique varie souvent d'une zone à une autre, mais elles ont toutes un taux d'humidité particulièrement élevé. De ce fait, la région des Niayes constituent un site unique en son genre, étant la plus riche en termes de biodiversité au nord du 13^{ème} parallèle.

13. Les dunes, stériles et actives le long du littoral (dunes blanches), se stabilisent progressivement au fur et à mesure que l'on avance vers le continent (dunes rouges) avec l'apparition d'un couvert végétal très fragile. Au niveau des dépressions, le sol est riche et apte à la culture maraîchère et fruitière, qui constitue la base du système de production. Les Niayes sont le jardin potager du

Sénégal et leur environnement productif intègre la pêche continentale, l'élevage et la culture sous pluie qui, pendant la saison des pluies, revêtent une grande importance pour les zones situées hors des dépressions inondées.

14. La végétation est de type subguinéen, avec une prédominance de l'*Elae guinensis* dans la partie sud des Niayes. Toutefois, cette végétation a été fortement dégradée par les activités humaines et par les sécheresses, qui ont entraîné une baisse du niveau hydrostatique, une salinisation progressive et une accélération des attaques contre la richesse des dunes en biodiversité par les cultures maraîchères pratiquées au niveau des bas-fonds. En dépit des mesures qui ont été mises en œuvre en vue de protéger la zone, la viabilité de ces milieux uniques en leur genre reste incertaine. Auparavant, les habitats des Niayes étaient riches et très diversifiés, mais leur végétation est en régression rapide, aussi bien en termes d'étendue qu'en termes de nombre d'espèces.

15. La flore des Niayes comprend plus de trente familles, avec au total près de quatre-vingt espèces ligneuses largement répandus. Les habitats des Niayes contiennent près de 20% de l'ensemble de la flore du Sénégal, un niveau de diversité que l'on ne rencontre nulle part ailleurs au Sénégal ou au nord du 13^{ème} parallèle. Parmi les 31 plantes endémiques du Sénégal, 13 ont été trouvées dans les Niayes, dont 10 menacées. Les espèces menacées sont : *Ceropegia praetemissa*, *Ceropegia senegalensis*, *Polycarpeae linearifolia*, *Salicornia senegalensis*, *Lipocarpha prieuriana* var. *crassifolia*, *Scirpus*, *grandspiscus*, *Scleria chevalieri*, *Eriocaulon inundatum*, *Rhynchosia albae-pauli*. Les trois espèces endémiques non encore en danger sont : *Crotalaria sphaerocarpa*, *Urginea salmonea* et *Ficus dicranostyla*. Les espèces du genre *Ceropegia* font également partie de la liste CITES de 1996. Deux autres espèces non-endémiques (*Pluchea lanceolata* et *Digitaria aristulata*) sont considérées comme menacées au Sénégal, d'après l'IUCN (Liste rouge 1997).

16. Les Niayes sont pauvres en faune certainement du fait que ces milieux ont déjà été fortement dégradés, en particulier dans la partie nord de la zone ; toutefois, la diversité animale est remarquable au niveau de la Réserve animale de Gueumbeul et du Parc national de la Langue de Barbarie. La Réserve de Gueumbeul est située près de la côte, dans l'arrondissement de Rao, à quelque 12 km de Saint-Louis. Les Niayes ont une importance mondiale, étant une zone de migration hivernale pour des milliers d'oiseaux, des échassiers pour l'essentiel. Parmi les espèces importantes rencontrées au niveau de cette réserve figurent l'avocette (*Pluvialis squatarola*), la spatule européenne (*Platalea leucorodia*) et le grand pluvier (*Charadrius hiaticula*). Le Parc national de la Langue de Barbarie est situé à l'embouchure du fleuve Sénégal, à 25 km au sud de Saint-Louis. On y trouve beaucoup d'oiseaux aquatiques marins, comme les pélicans gris (*Pelecanus rufescens*), des pélicans blancs (*P. onocolatus*) 3000 paires de mouettes à tête grise (*Larus cirrhophalus*), l'hirondelle Caspienne (*Hydropogone caspi*), l'hirondelle royale (*Thalasseus maxims*), 2000 espèces de mouettes à bec fin (*Larus genei*), l'hirondelle de Hansel (*Gelochelodon nilotica*) à la bordure nord de ses zones de nidification, l'hirondelle noire (*Sterna fuscata*) et la petite hirondelle (*Sterna albifrons*). Le parc sert également de réserve aux canards et aux échassiers migrateurs. La faune marine des Niayes comprend la tortue de mer verte (*Chelonias mydas*), la tortue luth (*Dermochelys coriacea*) et le caret (*Caretta caretta*), et le dauphin ordinaire (*Delphinus delphis*) qui sont tous menacés à l'échelle mondiale et protégés et dont la chair est vendue sur les marchés de la place et du Delta du Saloum.

17. Les Niayes servent d'habitat tant à un certain nombre d'espèces endémiques qu'à des espèces menacées à l'échelle mondiale figurant sur la Liste rouge de l'IUCN. Les espèces menacées sont : *Ceropegia praetemissa*, *Ceropegia senegalensis*, *Polycarpeae linearifolia*, *Salicornia senegalensis*, *Lipocarpha prieuriana* var. *crassifolia*, *Scirpus*, *grandspiscus*, *Scleria chevalieri*, *Eriocaulon inundatum*, *Rhynchosia albae-pauli*. Les trois espèces endémiques non encore en danger sont : *Crotalaria sphaerocarpa*, *Urginea salmonea* et *Ficus dicranostyla*. Deux autres espèces non-endémiques (*Pluchea lanceolata* et *Digitaria aristulata*) sont considérées comme menacées au

Sénégal, d'après l'IUCN (Liste rouge 1997). Parmi les espèces importantes rencontrées au niveau de zone protégée des Niayes figurent l'avocette (*Pluvialis squatorala*), la spatule européenne (*Platalea leucorodia*) et le grand pluvier (*Charadrius hiaticula*).

18. Les espèces végétales endémiques rencontrées dans les Niayes sont : *Ceropegia praetemissa*, *Crotalaria sphaerocarpa*, *Ficus dicranostyla*, *Laumbergia villosa*, *Lipocarpa priemiana*, *Polycarpeae linearifolia*, *Rhynchostoma alba-pauli*, *Salicornia senegalensis*, *Scirpus grandispicus*, *Urginea salnidea* et *Vernonia bambilarcuisis*. Les espèces d'oiseaux menacées rencontrées dans les Niayes sont : l'avocette (*Pluvialis squatorala*), la spatule européenne (*Platalea leucorodia*) et le grand pluvier (*Charadrius hiaticulata*), le pélican gris (*Pelecanus rufescens*), le pélican blanc (*P. onocolatus*), la mouette à tête grise (*Larus cirrhophalus*), l'hirondelle Caspienne (*Hydroprogne caspi*), l'hirondelle royale (*Thalasseus maximus*), la mouette à bec fin (*Larus genei*), l'hirondelle de Hansel (*Gelochelodon nilotica*), l'hirondelle noire (*Sterna fuscata*) et la petite hirondelle (*Sterna albifrons*). Les tortues menacées des Niayes sont : la tortue de mer verte (*Chelonia mydas*), la tortue luth (*Dermochelys coriacea*) et le caret (*Caretta caretta*). En outre, le dauphin ordinaire (*Delphinus delphis*), rencontré dans les Niayes, est menacé.

19. Sur la base d'une recommandation de l'Etat du Sénégal, le présent projet se focalisera autour des zones continentales (les dunes rouges) comme autour de la Réserve animale de Gueumbeul, alors que les autres zones côtières vont faire partie du projet GEF/WB CZM.

Site IV : Parc national du Delta du Saloum

20. Le Parc national du Delta du Saloum (PNDS) s'étend sur une superficie totale de 180.000 ha constituée de trois types de milieux majeurs : (a) la mangrove et les terres marécageuses, (b) les forêts sèches et les savanes et (c) l'océan, le delta et les îles de bancs de sable. Le Parc fait partie de la Réserve de biosphère du Delta du Saloum. Les deux tiers de sa superficie sont recouverts par ce qui constitue la plus vaste mangrove d'Afrique. Cette mangrove sert à la régulation des inondations et des marais. Elle sert également de lieu de reproduction à de nombreuses espèces de poissons, de dauphins, de sirènes, d'oiseaux aquatiques et d'oiseaux migrateurs paléarctique. Le parc a été déclaré site Ramsar. Non loin du Parc National du Delta du Saloum, se trouve la réserve de biosphère de Keur Samba Dia (800ha). En outre, quatre forêts classées (FC) jouxtent le PNDS, couvrant une superficie de 53.140 ha, en plus des zones côtières et insulaires contiguës au parc. Le système agricole se caractérise par un régime méridional à cultures multiples, avec une progression des activités pastorales, de la pêche et de la chasse du fait de terres arables favorables et d'une meilleure pluviométrie que dans le reste du pays. Le complexe est formé de trois réserves communautaires (RC) avec 99 villages entourant le Parc National du Delta du Saloum, dont la population fait 45.800 habitants. Malgré de multiples et fortes pressions anthropiques, le site contient encore un certain nombre d'espèces endémiques et d'espèces menacées au plan mondial. On y trouve trois des 31 espèces endémiques du Sénégal. Il s'agit de *Lipocarpia prieurina*, *Scleria chevalieri* et *Ficus dicranostula*. Les espèces rares et menacées sont (liste IUCN 1999) : *Eriocaulon inundatum*, *Hydrophila micrantha*, *Uvaria thomasii*, *Kigelia africana*, *Albizzia ferrutinea*, *Treulia africana*, *Pouchetia africana*, *Fagara rubescens*, *Parinar excelsa*, *Diospyros frea*, *Mesnerium benthamianum*, *Tetrapleura tetraptera*, *Malacantha alnifolia* et *Bridelia micrantha*.

21. La mangrove s'étend sur plus de 75% de la superficie du Parc National du Delta du Saloum. La mangrove occupe une partie de l'estuaire (terres boueuses sous l'influence quotidienne des marées) et pousse sur la zone de balancement des marées, en particulier dans les parties basses et boueuses des chenaux. Sa flore est essentiellement constituée de *Rhizophora racemosa* et de *Rhizophora harissonii* (grands arbres en bordures des bolongs), *R. mangle*, *R. racemosa*, *Avicennia africana* et *A. nitida*. Le *Laguncularia racemosa* et le *Conocarpus erectus* sont beaucoup moins représentés et

occupent une zone exceptionnellement inondée par les marées syzygy (????). on trouve également une végétation qui tolère la salinité (*Sesuvium portucalistrum* et *Philoxerus vermicularis*). La partie méridionale de la mangrove est luxuriante, particulièrement bien protégée et contient de hauts arbres. Elle sert de lieu de repos et de sommeil à de multiples espèces d'oiseaux. Elle sert également de refuge à de nombreux de bêtes, comme les hyènes, mais aussi frayère et de lieu d'alimentation aux poissons.

22. Les forêts sèches claires et les savanes du Parc National du Delta du Saloum se distinguent par la présence d'espèces guinéennes dans une zone biogéographique de type soudanien. Ces milieux sont constitués, pour l'essentiel, de forêts-galeries, de forêts claires, de savanes arborées et de savanes à arbustes. La forêt classée de Fathala est la formation forestière la plus importante. Les arbres des hautes terres les plus courants comprennent : *Daniellia olivieri*, *Pterocarpus erinaceus*, *Prosopis africana*, *Terminalia macroptera*, *Lannea acida*, *Cordyla pinnata*, *Bombax costatum*, *Khaya senegalensis*, *Parkia biglobosa* et *Sclerocaria birrea*. Il y a également l'*Azelia africana* et le *Ceiba pentandra*.

23. Les îles des bans de sable et les terrasses contiennent une flore diversifiée, avec des espèces guinéennes sur la frange nord de leur aire de répartition. Les groupes de *Phoenix reclinata*, *Lophira lanceolata* et de *Prosopis africana* font certainement partie des derniers dans le pays et dans la sous région. Selon Likke (1996), il existe, dans la forêt de Fathala, au moins 400 espèces de plantes, 160 espèces d'arbres appartenant à 39 familles. Les familles les plus diversifiées sont les moracées (13 espèces), les césalpiniacées (12 espèces), les mimosacées (11 espèces), les combretaceae (11 espèces), les anacardiées (8 espèces), les rubiacées (6 espèces), les euphorbiacées (6 espèces) et les méliacées (5 espèces). Il existe également des espèces de la faune dépendant des formations de plantes terrestres, sauf la loutre sans pinces (*Aonyx capensis*), la mangouste des marais (*Herpestes paludinosus*), le singe vert africain (*Cercopithecus aethiops*) et, bien entendu, le lamantin, toutes espèces adaptées aux formations de mangrove (A. Dupuy, 1982).

24. Dans les eaux des trois bras de delta/de mer du Delta du Saloum, la population de poissons est dominée, tant en nombre qu'en biomasse, par un nombre restreint d'espèces appartenant aux familles des clupéiformes, des *Pristigasterid*, des *Gerreid* et des *Carrangid*. Il s'agit essentiellement de variétés deltaïques des espèces de poissons marins et deltaïques (d'après la définition d'Albaret et Diouf, 1994). L'abondance des espèces est relativement forte dans le Delta du Saloum, comme le prouve la comparaison entre le nombre d'espèces observées dans le Delta du Saloum et les chiffres enregistrés au niveau de 60 environnements deltaïques et lagunaires à travers le monde, avec seulement six de ces zones dépassant le Delta du Saloum en abondance d'espèces (Diouf, 1996).

25. Les familles de poissons les plus diversifiées rencontrées au niveau des estuaires du delta sont les *Carrangides* (11 espèces), les *mugilides* (7 espèces), les *hémulides* (6 espèces), les *cichilides* et les *clupéiformes* (4 espèces chacune), suivies des *ariides*, *cynoglossides*, *dasyatides*, *éhipides*, *polynémides*, *soléides*, et *sparides* (3 espèces chacune).. Un autre facteur pouvant expliquer cette richesse du delta en espèces est la grande diversité du milieu (bras principaux, des *bolongs* de toutes les tailles, présence de mangrove sur certains rivages et son absence sur d'autres, divers types de limons ainsi qu'une variation des facteurs physico-chimiques en fonction du temps et de l'espace).

26. Parmi les ressources halieutiques du milieu, on trouve des invertébrés marins, dont des poissons (cartilagineux et osseux) et des mammifères. Les poissons cartilagineux (requins et raies) y sont représentés par 80 espèces appartenant à 30 familles. Les poissons osseux (*téléostéens*) font presque 470 espèces de 1110 familles. Les mammifères marins répertoriés comprennent des baleines (*balaenoptera*), des dauphins (*delphinus tursiops*) et des lamantins (*trichechus senegalensis*). On a observé aussi d'autres espèces de mammifères (dans ce delta déclaré par le

Sénégal zone économique exclusive), comme les marsouins, les dauphins pilotes (*globicephales*) et les phoques.

27. Les invertébrés marins (mollusques et crustacés) y sont représentés par des espèces de bivalves, de gastéropodes et de céphalopodes. Chez les crustacés, on dénombre une cinquantaine d'espèces de homards, d'écrevisses, de homards à sandales, de crevettes grises, de crabes et de stomatopodes. Beaucoup d'espèces restent, cependant, peu connues principalement en cause de leur manque d'intérêt économique pour l'instant. Les espèces peuplant le fond des océans (la partie inférieure de la pente continentale et les vastes plaines des profondeurs) n'ont pas été répertoriés dans la mesure où l'on pense que ces profondeurs sont pauvres en ressources biologiques. La zone de la frange côtière contient également beaucoup de groupes d'invertébrés marins n'ayant fait l'objet que de peu d'inventaires (éponges, concombres de mer, oursins, étoiles de mer, coraux, mollusques et divers coelentérés).

28. Trois espèces ou groupes d'espèces de poissons ont disparu ou sont devenus extrêmement rares : tarpon (*Tarpon atlanticus*), poisson-scie (*Pristis spp*) et le poisson-paille (*Rhynchobatus lubberti*). Cela est certainement lié à aux fortes pressions exercées par les activités de pêche, surtout si l'on sait que les deux dernières espèces ont une faible fertilité et de très longues périodes de gestation. Certaines espèces sont devenues rares, comme : (1) les lamantins, décimés par les populations humaines, mais ayant également subi l'impact de la disparition des remontées d'eau douce ; (2) *Lisa bandialensis*, jadis très abondants, à en croire les pêcheurs, mais limités actuellement à quelques deux ou trois *bolongs* seulement, le plus important étant celui de *Baguadadji*. Cette espèce dépend beaucoup des dépôts de sable fin et serait endémique dans le Sine Saloum ; (3) les carpes rouges (ou yaakh) et les mérours (*Epinephelus aenus*) ou *Thiof*, très prisés des consommateurs sénégalais et presque autant de *Lutjanus spp*, également en forte régression.

29. Beaucoup d'espèces des littoraux vivant dans le Delta du Saloum ont diminué en nombre. Cela est particulièrement vrai pour les requins les *Caranx hipos*, les *Tilapia guineensis* et les tortues de mer. La diminution du nombre de tortues marines est liée à la déstabilisation de lieu de nidification, mais aussi à la surexploitation. Il convient également de noter que cette espèce est protégée au niveau du Delta du Saloum, mais qu'elle est malgré tout capturée, puis vendue et consommée par les populations locales. Les requins et les raies, dont les nageoires ont une grande valeur commerciale, font l'objet de fortes pressions des pêcheurs.

30. Les plantes endémiques du Delta du Saloum sont : *Alechva basserei*, *Crotalaria sphaerocarpa*, *Ficus dicranostyla*, *Eriocanlan inudatum*, *Laumbergia villosa*, *Lipocarpa priemiana*, *Polycarpeae linearifolia* et *Scirpus grandspiscus*. Les plantes menacées ou figurant sur la liste rouge de l'IUCN sont, pour ce site : *Hygrophyla chevalieri*, *Livaria thomasii*, *Scleria chevalieri* et *Lipocarpa prienriana*. Les espèces animales fortement menacées sont : *Caranx hipos* (requin), *Trichechus senegalensis* (lamantin), *Souza teuzsii* (dauphin bossu), *Delphinus delphis* (dauphin ordinaire), *Balaenoptera* (baleine), la loutre sans pinces (*Aonyx capensis*), la mangouste des marais (*Herpestes paludinosus*), le singe vert africain (*Cercopithecus aethiops*). Les espèces de poissons en danger sont les *Tilapia guineensis* (tilapia), le tarpon (*Tarpon atlanticus*), le poisson-scie (*Pristis spp*), le poisson-paille (*Rhynchobatus lubberti*), le *Lisa bandialensis* et le mérour (*Epinephelus aenus*), *Lutjanus spp*.

31. Sur proposition de l'Etat du Sénégal, le présent projet va choisir des villages et des sites uniquement dans les milieux de savane sèche et de mangrove, laissant le reste au projet GEF/WB CZM.

Table A 7-1: Zones protégées de 4 sites de projet et échantillon choisi pour la première Tranche du projet

Ecosystème Dans les Sites retenus	Parcs nationaux		Forêts classées		Réserves animales		Réserves de biosphère		Réserves sylvo- pastorales		TOTAL
	Nbre	HA	Nbre	HA	Nbre	HA	Nbre	HA	Nbre	HA	Hectares
Ferlo			2	54.980	2	995.700				3.106.000	4.156.680
Niokolo- Koba	1	913.000	4	132.250	1	1.9936.00 0					2.981.250
Niayes	2	2.720	6	25.875	2	816					29.411
Saloum	1	180.000	4	53.140			1	800			233.940
TOTAL	4	1.095.000	16	265.449	4	2.932.516	1	800		3.106.000	7.401.281
Echantillon de projet											
Ferlo					2	995.700			4	1.514.000	2.509.700
Niokolo- Koba	1	913.000	4	132.250							1.045.250
Niayes			4	22.462	1	800 ¹					23.262
Saloum	1	100.000 ²	3	2.340							102.430
TOTAL	2	1.013.000	11	157.052	3	996.500			4	1.514.000	3.680.552

Tableau A7-2. Villages et populations des 4 sites et échantillon choisi pour la première Tranche.

<u>Ecosystème</u>	<u>Population estimée</u>	<u>Nombre de villages</u>	<u>Nombre de réserves naturelles communautaires</u>
Ferlo	87.400	162	
Niokolo-Koba	92.000	304	
Niayes	200.500	449	
Saloum	45.000	99	
TOTAL	424.900	1014	
Echantillon pour le projet			
Ferlo	8.700	15	6
Niokolo-Koba	9.200	30	5
Niayes	20.000	45	5
Saloum	4.500	10	4
TOTAL	42.400	100	20

Pour chacun de ses quatre sites, les résultats jusque là obtenus dans la première tranche sont présentés en termes de création légale de RNC et UP dans le tableau **Table A7-3** ci-dessous avec une indication du nombre de villages impliqués par RNC/UP.

¹ Le site choisi comme échantillon ne couvre le long de la côte du Sénégal que la réserve de *Guembeul* où l'on trouve les formations de mangrove, l'une des plus septentrionales des mangroves de l'Afrique.

² L'échantillon de projet choisi ne couvre que les parties continentales des parcs comprenant les formations de mangroves directement adjacentes.

ANNEXE I-d: RESUME DES RECOMMANDATIONS DE LA MISSION D'EVALUATION FINALE DE LA TRANCHE 2

La mission d'évaluation finale du PGIES s'est déroulée du 9 novembre au 19 décembre 2011. La mission a noté le bon niveau d'exécution des activités de la deuxième phase et formule les recommandations ci-après :

- Améliorer la logistique et les moyens de fonctionnement (second véhicule et augmentation dotation carburant selon la programmation) de l'ULP à cause des superficies à couvrir et des difficultés d'accès [PGIES] ;
- Elargir et formaliser le partenariat entre intervenants [PGIES- CRD-Gouverneur de Région] ;
- Commanditer une étude pour illustrer l'amélioration du taux de couverture végétale du Ferlo (séquences d'images satellitaires de 2003(avant projet), 2005, 2007, 2009, 2011) ;
- Aménagement de pare feux chargé de latérite (plus grande durabilité et opportunité de désenclavement) [PGIES –IREF- TP-PRODAM-Collectivités-Populations] ;
- Repositionnement des camions citernes à l'intérieur des UP pour d'une part assurer une plus grande réactivité et d'autre part optimiser les ressources (carburant) [PGIES- IREF Hydraulique PRODAM] ;
- Mettre d'avantage l'accent sur la formation et le renforcement des capacités (maillon faible du PGIES selon certains acteurs) en fonction des activités pouvant avoir des impacts significatifs pour renforcer la durabilité des acquis [PGIES IREF CERP PRODAM] ;
- Contribuer au renforcement des points d'eau par la réalisation et l'équipement d'ouvrages hydrauliques pour résorber le déficit existant [PRODAM Hydraulique PGIES] ;
- Mise en place d'un dispositif régional de suivi évaluation du PGIES [CRD PGIES Service Régional Planification] ;
- Revoir Statut et motivation des écogardes [Ministère chargé de l'environnement] ;
- Élaborer une fiche technique sur le reboisement de la mangrove avec *Avicennia africana* qui pourra être capitalisée par d'autres intervenants [PGIES – Recherche] ;
- Informatiser les mutuelles et renforcer les capacités en gestion des responsables [PGIES - REMEDE] ;
- Augmenter le fonds de crédit [PGIES REMEDE] ;

- Faciliter le déplacement et le transport dans les zones des Niayes (sous zone Sao Mekhes) par un appui en moyens logistiques durant la période des plantations (transport de plants) [PGIES REMEDE Collectivités locales] ;
- Appuyer les populations en petit matériel de reboisement [PGIES];
- Il est incontestable que le marché volontaire constitue une opportunité pour le PGIES. Cependant, les impacts positifs sur les communautés et l'environnement local concèdent au projet un avantage comparatif qui lui permet de se positionner sur les projets d'adaptation et d'atténuation. Le fonds pour l'adaptation aux changements climatiques administré par le FEM devrait constituer une priorité pour le PGIES.

Compte tenu de l'originalité de sa démarche, le PGIES devrait cibler principalement l'initiative : PRIORITÉ STRATÉGIQUE « EXPÉRIMENTATION D'UNE APPROCHE OPÉRATIONNELLE DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE »

ANNEXE I-e: Le Cours détaillé des actions de la ligne de base

32. Les efforts de développement durable en cours dans le pays se situent dans le cadre des investissements encouragés par le Programme Triennal d'Investissement Public (PTIP), qui porte essentiellement sur cinq domaines thématiques: (1) Conception et mise en œuvre des activités productives; (2) Renforcement de l'appui à la production; (3) la mise en valeur des ressources humaines; (4) Amélioration des conditions de vie; et (5) le Renforcement institutionnel. A ces actions s'ajoutent celles relatives à la lutte contre la pauvreté, un thème que l'on retrouve partout et couvrant tous les secteurs d'activités. Une description détaillée de la situation de départ est fournie dans les Annexes II & V. Les paragraphes suivants font une brève analyse de la situation de référence de la Tranche 3 du projet se présentant comme suit.

33. Développement Rural et Agricole. L'assistance en cours à ce secteur porte essentiellement sur la sécurité alimentaire à travers la promotion de la traction animale, la lutte contre les criquets, l'organisation rurale, les essais de mécanisation, les infrastructures agricoles de gestion de l'eau et un entrepreneuriat plus performant. Le Ministère chargé de la Décentralisation et les Conseils Ruraux s'engagent dans un effort intense de décentralisation et de transferts de compétences aux CR la planification, l'aménagement et la gestion des TV.

34. Ce transfert de compétences est aussi élargi au niveau régional au titre des plans régionaux. Plusieurs projets et programmes nationaux et régionaux sont actuellement en cours dans les quatre sites d'actions de la Tranche 3. Ces actions comprennent notamment le Projet de Développement Agricole de Matam ou PRODAM (FIDA) avec qui un protocole d'accord de synergie est signé, le Plan national de lutte contre les criquets (Pays-Bas, IAEA) et l'appui à l'entrepreneuriat paysan (ACDI). En outre, un vaste projet initié par la Banque Mondiale est destiné à la réforme du Fonds National pour la Recherche Agricole et la fourniture de l'assistance technique aux associations paysannes. Les institutions sénégalaises de recherche, telles que l'Institut Sénégalais sur la Recherche Agronomique (ISRA), continuent d'expérimenter des technologies agricoles appropriées.

35. Cependant les impacts de cette recherche sur la production rurale demeurent encore faibles. On continue à déployer les agents gouvernementaux de vulgarisation agricole dans les départements, mais ils ont besoin d'assistance pour assurer la transition d'un passage d'un système agricole traditionnel subventionné à un nouveau système d'autopromotion et de protection de l'environnement.

36. Le Développement pastoral. L'assistance en cours dans ce domaine représente actuellement beaucoup moins que ce qu'il était dans les années 70 et 80. Les résultats des travaux précédents, comprenant ceux des projets novateurs dans le développement des associations de pasteurs et ceux de la gestion communautaire des ressources naturelles sont capitalisés et intégrés dans le travail en cours ainsi que dans la présente proposition de Tranche 3 du PGIES. A présent, il y a des associations de pasteurs autour de chaque forage dans le *Ferlo*. Grâce aux acquis de levée des barrières d'accès équitable des systèmes de production à la terre lors des Tranches 1 et 2, ces groupements ont désormais le droit de gérer les pâturages et l'eau avec des possibilités de faire les frais d'abreuvement. Les recettes sont utilisées pour l'entretien des forages ainsi que pour la fourniture de services vétérinaires et de salines.

37. Cependant, il y a une tendance néfaste à une augmentation de la sédentarisation, débouchant sur une plus grande dégradation de cet écosystème fragile du *Ferlo*. En termes d'assistance en cours, le Projet de Développement Agricole de Matam (PRODAM) dans les réserves Sylvopastorales du Ferlo (FIDA/BOAD) se concentre sur le renforcement des capacités locales de gestion durable des ressources pastorales, hydriques et hydrauliques avec des encouragements dans les initiatives de transformation des produits laitiers. Une assistance importante est également en train d'être fournie pour la réhabilitation et la gestion des forages dans le *Ferlo* (Belgique et AFD). Le gouvernement du Sénégal est aussi en train de fournir une assistance à travers le programme national d'intensification de la production rurale comprenant une intensification de l'élevage dans les Niayes, le Saloum et le PNNK. Toutefois, aucune des assistances en cours n'est intersectorielle, ni ne s'adresse aux questions de conservation de la biodiversité comme le fait le projet PGIES. En outre, ces assistances n'intègrent aussi pas les questions de planification d'aménagement et de gestion des écosystèmes à une large échelle (éco-régionale).

38. Le Secteur Forestier. Les actions de la ligne de base dans ce secteur portent essentiellement sur la promotion de la gestion des ressources naturelles par les CR et les villages, la promotion d'énergies alternatives, l'équipement en matériel de lutte contre les feux de brousse, et la réhabilitation des terres dégradées. Parmi ces actions on cite notamment le Projet Agriculutre et Gestion des Ressources Naturelles ou AG6-GRN ou Wula Nafa, (USAID), la Gestion Durable et Participative des Energies Traditionnelles et Alternatives ou PROGEDE (WB/FEM). En outre, on cite le Programme de Micro financement du FEM et plusieurs ONG nationales et internationales (y compris des organisations de recherche) actives dans la régénération des écosystèmes, la sylviculture des espèces locales, la gestion des jachères, l'économie d'énergie ligneuse, la transformation des aliments, l'organisation des populations, la formation et les services de vulgarisation dans le pays. En plus, il y a des initiatives intéressantes permettant de tester les technologies alternatives pour l'apiculture dans la zone du Niokolo-Koba, à travers un programme du Gouvernement du Sénégal initié depuis 1997. Toutefois, la situation de départ dans le secteur forestier a peu de liens avec la conservation de la biodiversité dans et autour des AP. Des tentatives isolées de reboisement des FC continuent de recourir à l'eucalyptus pour sa croissance rapide.

39. La réduction de la pauvreté et la promotion de moyens de subsistance durables. La situation de la ligne de base est très active dans ce secteur. L'accent essentiel porte sur la nécessité d'assurer l'accès aux services sociaux de base et au micro crédit, d'appuyer les femmes et les autres groupes vulnérables et de mettre sur pied de petites entreprises locales. Au nombre de ceux-ci figurent le Projet du Fonds de Développement Local (PNUD), et le Projet de lutte contre la pauvreté (BAD), le Projet d'Auto-Gestion et de Développement Villageois (FIDA).

40. Les Ressources maritimes et la Pêche. Les activités de la ligne de base dans ce secteur sont généralement concentrées sur l'investissement du secteur privé dans la pêche. Une certaine assistance du secteur public est disponible, en particulier pour une amélioration du Complexe de pêche de Saint-Louis, et l'Appui à la pêche artisanale (AFD) dans la côte australe du Sénégal (le Delta du Saloum et la Basse Casamance). Un projet financé par le Japon vient de s'achever dans la zone du Delta (Centre de Missirah). Ce projet a réussi à promouvoir des techniques de conservation du poisson. Mais il n'a pas réussi à établir des mécanismes pour couvrir les coûts récurrents notamment en ce qui concerne les infrastructures et les équipements qui sont devenus irréparables.

41. L'Education Environnemental. Le Ministère de l'Environnement (à travers DEFCCS et la DPN) organise des campagnes annuelles de conscientisation pour une lutte contre les feux de brousse et une promotion de la reforestation autour des AP. En outre, tous les projets du Ministère chargé de l'environnement mènent des campagnes de conscientisation dans les écoles primaires. Ces efforts sont importants dans l'intégration des préoccupations écologiques, mais ont besoin d'être intégrés dans une vision plus globale, multisectorielle et de Gestion Intégrée de l'Environnement dont le but est de promouvoir la conservation et l'exploitation durables des terres et des ressources au niveau communautaire.

42. La Conservation. Le MEPN continue de couvrir les coûts récurrents du personnel et des infrastructures dans toutes les AP, mais une capacité financière et technique limitée inhibe sa capacité de mener des actions au-delà des limites des AP. Sur les 213 FC dans le pays, seule une demi-douzaine dispose d'un plan simple de gestion. La plupart de l'assistance dans ce secteur a porté sur les infrastructures et le renforcement des capacités de deux principaux PN (PNNK et PNDS). Au niveau du premier, une bonne expérience en approche participative de cogestion avait été acquise dans le cadre d'un "Programme de Gestion des Bassins Versants de la Gambie et du Niger. En outre, l'ORSTOM apporte un appui à la DPN dans le cadre de ses recensements périodiques d'un certain groupe d'espèces. Grâce à un appui du Programme Micro financement du FEM, l'ONG SAPAD a enregistré quelques succès dans le domaine de la formation des Ecogardes en guides touristiques (recrutés dans les villages sur la base d'un volontariat).

43. En outre, grâce à ce Programme du Micro financement du FEM, certaines Organisations Communautaires de Base ont œuvré pour la régénération de la mangrove dans le Delta du Saloum. Il faut également citer un certain nombre d'initiatives spontanées prises par des associations villageoises de la zone des Niayes en vue de protéger certaines espèces et de réhabiliter la couverture forestière grâce à la création de Réserves naturelles communautaires à la lisière des zones protégées. La situation de la ligne de base a déjà fait de remarquables progrès en direction de la reconnaissance de la nécessité d'établir un lien entre la conservation et le développement durable, mais il reste encore du chemin à faire en ce qui concerne l'élaboration et le teste de modèles viables pour la GIE en outre de la levée des obstacles techniques, institutionnels et politiques et à la nécessaire démultiplication des acquis pour des impacts plus massifs.

44. L'écotourisme. La situation de la ligne de base est très limitée au niveau de ce secteur. Il y a deux hôtels au niveau du PNNK et du PNDS et seulement quelques infrastructures pour le camping gérées par le secteur privé dans les environs de ces PN. La participation des populations locales en termes de prestation de service est très faible. Deux lacs de la zone des Niayes (Lac Rose et lac *Tanma*) attirent un nombre assez important de visiteurs passagers, mais il n'y existe pas d'infrastructures pour un séjour prolongé. Il faut nécessairement lever les barrières qui pourraient entraver l'industrie touristique privée d'accroître ses investissements au Sénégal. Ces barrières sont liées aux infrastructures des AP, de même qu'à la capacité des populations locales d'offrir des services.

45. En résumé, la situation de la ligne de base est telle que la pression sur les ressources biologiques et naturelles ira en se renforçant, tandis que les actions en cours seront essentiellement axées sur l'amélioration du niveau de vie et sur l'élaboration de solutions à court terme aux problèmes de gestion des ressources naturelles. Des actions concrètes ont été menées avec la participation de nombreux partenaires au développement, d'ONG, de diverses associations et groupement d'intérêts économiques (GIE) et villageoises, mais aussi de nombreux mouvements de jeunes et de femmes. Toutefois, dans la plupart des cas, ces actions n'ont pas été à la hauteur des attentes. On note une absence d'intégration sectorielle, qui a abouti à des dispositifs/systèmes technologiques qui ne sont pas exportables en milieux réels. Il y a eu peu d'adhésion de la part des populations aux actions du fait des distorsions avec les politiques de développement et les incitations économiques. En plus, on note une faible implication des acteurs intéressés dans les processus de planification, de suivi et d'évaluation.

ANNEXE I-f: STRATEGIE DU PROJET POUR UNE ATTEINTE DE LA CONSERVATION PARTICIPATIVE DE LA BIODIVERSITE.

46. Chacun des quatre espaces représentatifs de ce projet comporte trois unités spatiales différentes mais intégrées pour la promotion d'un développement local durable capable de générer des profits environnementaux globaux. Ces Unités et les activités sélectives qui y sont ciblées se présentent comme suit:

■ **La zone centrale des aires protégées (AP):** Le projet partira de la situation de la ligne base en comblant les lacunes liées à l'équipement et à l'infrastructure, mais aussi au renforcement des capacités des agents des AP en matière de planification éco géographique, de gestion des AP et de lutte participative contre les feux de brousse. En outre, le projet mettra en place des institutions ainsi qu'une capacité de cogestion avec les populations locales. Enfin, les capacités des zones protégées à générer des revenus susceptibles de couvrir les coûts récurrents seront renforcées. Par ailleurs, on estime que l'amélioration de la protection aboutira à un résultat de 5000 à 6000 tonnes de carbone séquestrées par hectare et par an. Pour une bonne préparation de l'après projet, le GdS a déjà inscrit au titre du plan de sauvegarde du PNNK, un montant total de 2.183 millions de US\$.

■ **Les Réserves naturelles communautaires (RNC):** à l'intérieur des zones tampons se trouvant au voisinage immédiat des zones protégées, le projet encouragera et renforcera les capacités pour la mise en place de Réserves naturelles placées sous le contrôle des populations au niveau des limites

de zones protégées ayant une importance mondiale et fonctionnant selon des principes de gestion éco géographiques et de zones de biosphère. Environ une centaine de ces RNC a été identifiée par les parties prenantes au cours du PDF B. Le projet va également élaborer et appliquer une législation et une reconnaissance appropriées de ces Réserves naturelles comme des extensions viables du système des AP. La gestion et le contrôle des RNC par les communautés, les rythmes adéquats d'exploitation viable de certaines ressources choisies, les structures communautaires de lutte contre le braconnage, les relations avec les autorités des AP, la cogestion des feux de brousse, les opportunités de tirer des avantages de l'écotourisme, la réhabilitation des zones dégradées ainsi que l'accès au crédit et à l'épargne local sont autant de questions exigeant l'attention des RNC. Les zones tampons serviront à renforcer la protection de la biodiversité au sein AP centrales. La réhabilitation et le reboisement vont aboutir, selon les estimations, à 1 400 tonnes de carbone séquestrées par hectare et par an.

▪ **Les Terroirs Villageois autour des RNC et des AP :** le projet va consolider les efforts de la ligne de base en termes de décentralisation, en renforçant les capacités en vue d'une GCRN, de la résolution des conflits, de la planification/application de l'exploitation des terres, la surveillance des feux de brousse et la régulation de la transhumance et des ressources pastorales au niveau des groupements villageois. En outre, le projet apportera des amendements légaux et réglementaires au régime foncier dans le cadre de l'appui à la décentralisation. En plus, il procédera à la démonstration de techniques alternatives d'intensification agricole à faible apport externe (culture et élevage) et de réponse à la demande en bois de chauffe, de même que d'activités alternatives génératrices de revenus qui soient compatibles avec la conservation de la biodiversité (comme la transformation et la vente). Ces activités seront appuyées par la mise en place de programmes de crédit et d'épargne locaux. Au niveau régional, la planification éco géographique intégrée fera l'objet d'une promotion en vue de rationaliser la gestion des terres et la GIE. La CID et la planification éco-régionale serviront à maximiser l'efficacité de la conservation au sein des AP et, grâce à la création de richesse économique, à réduire les besoins des populations locales à exploiter les ressources des AP dans le cadre de leurs stratégies de survie. L'intensification d l'agriculture doit réduire les émissions de carbone des terres cultivées d'au moins 30%.

47. Ces activités de terrain seront complétées et appuyées par des activités au niveau national et régional visant le renforcement des capacités, le suivi, les politique intersectorielles et de reforme légale pour une GIE. Le Sénégal dispose déjà d'un des meilleurs cadres de politiques de gestion intégrée des écosystèmes et par conséquent les changements de politiques attendus relèvent principalement d'une mise au point et d'une mise en œuvre de ces politiques plutôt que de changements fondamentaux. On pense que les actions conjointes et concertées des nombreux bailleurs bilatéraux qui ont accepté de prendre part aux du projet, tout comme l'engagement de l'Etat du Sénégal sur le projet, doivent aider à favoriser les changements d'orientation au niveau politique et au niveau légal de la Première Tranche et, si nécessaire, être renforcés au cours de la mise en œuvre du projet. Les activités au niveau local seront mises en œuvre grâce aux agents des CERP, des agents des AP disponibles et grâce aux ONG. Au niveau national, l'action sera coordonnée par une unité de coordination domiciliée sous tutelle du ministère de l'Environnement.

2. Tranches du Projet.

48. L'alternative FEM représentée par ce projet exige une présence constante pendant une période suffisamment longue pour assurer la durabilité de ses résultats. Les activités liées à la réforme des orientations politiques, à la planification et au développement participatif, au renforcement des capacités et à la réhabilitation écologique exigent des investissements d'une certaine durée pour être effectives. Ainsi le projet sera mis en œuvre sur dix ans répartis en trois Tranches (voir l'annexe 6 pour une description détaillée avec les points de repères en termes de résultats à atteindre pour chaque Tranche). Au terme de chaque Tranche du projet, la réalisation des objectifs sera évaluée et des propositions seront formulées pour la Tranche suivante. Au cours de la première Tranche (3 ans), le projet va mettre en place un environnement favorable à la CID et à la planification éco géographique au niveau national (levée des barrières politiques et juridiques dans le secteur de l'environnement). Il va aussi procéder à la collecte de toutes les informations nécessaires (scientifiques, visions participatives, etc.), renforcer le consensus politique au niveau de chacune des zones géographiques et de chacun des sites choisis comme échantillon autour de la conception d'une CID et d'une planification éco géographique adaptées, mettre sur pied des institutions et des capacités à tous les niveaux et initier des activités pilotes qui n'exigent pas une levée préalable des barrières politiques et juridiques, telles que le micro crédit, les régimes d'utilisation durable des ressources naturelles et de maîtrise de la lutte contre les feux de brousse.

49. A l'issue de la première Tranche on espère que le travail de base au niveau social et politique préliminaire aura été accompli afin de permettre une mise en œuvre efficace des modèles dans chacun des sites choisis pendant la seconde Tranche (4 ans). L'exécution servira non seulement à tester le modèle de gestion, mais elle permettra également de procéder à une démonstration dans d'autres régions. La réorientation politique et le renforcement des capacités se poursuivront selon les besoins. Au cours de cette Tranche, l'accent sera mis également sur l'élaboration de mesures incitatives au niveau économique, de mise en œuvre de programmes de crédit de manière à assurer les coûts récurrents des activités seront couverts par des fonds externes aux fonds du projet.

50. Dans sa troisième Tranche (3 ans), le projet mettra en œuvre les mesures correctives nécessaires à l'affinage du modèle par rapport aux sites retenus et reproduira le même modèle dans d'autres AP et TV. Toutes les actions de dissémination des acquis du projet seront menées grâce à un cofinancement du GdS, des populations locales, des ONG et d'autres bailleurs. Dans la mesure où la troisième Tranche est une Tranche de désengagement, les activités du projet iront dans le sens de l'affinage des mécanismes en vue d'une durabilité économique et d'une répliquabilité des activités. Une partie du financement FEM sera aussi affectée au suivi et à l'évaluation participatifs et au travail de levées des barrières qui subsisteraient encore.

Annexe 1-g: Etapes pour assurer la participation durable des communautés

Afin d'assurer la durabilité des rendements escomptés, les activités identifiées avec l'aide des parties durant la formulation du plan logique vont nécessiter : (1) un appui juridique des initiatives liés à la gestion durable des ressources biologiques ; (2) un renforcement des capacités des parties à travers le programme environnemental, de formation, d'information, d'éducation et de communication du projet en même temps que la planification, le développement et la gestion des activités ; (3) l'intégration des connaissances et du savoir-faire local durant les phases d'exécution, d'évaluation, et de contrôle du projet. A cette fin, le projet va s'appuyer respectivement sur les besoins, capacités, connaissances des acteurs locaux ce, suivant un processus en sept étapes.

Les sept étapes du processus obligatoires pour atteindre les objectifs en matière de conservation de la biodiversité au niveau locale seront les suivants :

PHASE 1

Etape 1 : Préparation de l'étape. Cela concerne toutes les activités préliminaires indispensables à la réalisation d'un bon projet, y compris notamment :

- La sélection des entités publiques et ONG devant être impliqués dans l'animation, l'organisation et la formation des acteurs locaux ;
- La mise en place des Conseils ruraux des différentes CR concernés à chaque site situé dans les Conseils locaux du NRM;
- L'organisation des populations des TV adjacents aux AP en des groupes structurés dotés de comités spécifiques ;
- L'identification et sélection des formateurs ruraux devant être formés par le projet ;
- L'élaboration du programme SFIECE ;

Etape 2 : Etape de recrutement des CR et TV. Cette étape va graduellement impliquer les CR et TV adjacents aux AP et va inclure les activités suivantes :

- La mise en application du programme SFIECE pour préciser les bénéfices attendus et les critères d'éligibilité des RC, des Villages et Groupes par rapport aux programmes d'épargne et de crédit en vue d'une mise en application d'options alternatives conçues pour générer des revenus à partir de la conservation.
- L'élaboration et signature des accords de mise en application avec les CR ;
- La préparation et la signature des protocoles avec les TV concernés, avec une contre signature du CR ou des CR impliqués ;
- La réalisation de cartes TV et AP ;
- La matérialisation des limites du TV et AP ;

Etape 3 : Etape d'organisation.. Elle implique les activités communautaires destinées à élaborer les plans de développement et définir une gestion saine des ressources naturelles et leur validation. Ceci inclut:

- Une étude des connaissances traditionnelles, des connaissances et savoir-faire locaux dans la zone de conservation des ressources naturelles au niveau local ;
- L'élaboration du plan de développement du TV incluant la création de réserves naturelles communautaires ;

- La formulation du plan de gestion des ressources du TV et du AP ;
- La préparation des lois et règlements communautaires pour une gestion des ressources naturelles ;
- L'évaluation des plans du TV et du AP comme formulé à travers des débats publics ;
- La validation des plans de développement et de gestion de chaque TV et AP par le(s) village(s) et les RC(s) impliqués ;
- Faire le point sur les ressources naturelles du TV et AP pour établir les données de départ d'avant projet ;
- La conception d'un programme de conservation des ressources naturelles au niveau local avec un plan de participation spécifiant en détail les rôles et responsabilités des parties ;
- L'établissement d'une entité locale en charge du projet impliquant les CR et TV, avec l'élaboration du plan d'organisation du projet local.

PHASE 2

Étape 4 : Réalisation d'un programme pour la conservation des ressources naturelles enraciné au niveau de la communauté. Cette étape comprendra les activités suivantes:

- La réalisation durable du programme SFIECE ;
- La création du plan d'épargne et de crédit avec la définition des critères d'éligibilité ;
- La vulgarisation des critères d'éligibilité concernant les crédits destinés aux microprojets à confier à une banque locale afin d'éviter les réactions négatives de la part des partenaires locaux vis à vis du projet au cas où le crédit est refusé ;
- L'instauration de différentes entités de prise de décision, de supervision et de contrôle à la fois au niveau du CR et du TV ;
- Le contrôle et évaluation et exploitation participative des leçons apprises ;
- La vulgarisation des leçons apprises à la faveur des visites intergroupes, des discussions et publications sur les connaissances acquises et le contrôle de la biodiversité ;
- Le partage équitable des bénéfices tirés des activités de conservation ; et
- Le renforcement de la coopération en favorisant la solidarité entre les parties ;

Étape 5 : Etape d'exploitation. Ceci va consister en des actions visant à tirer profit des résultats obtenus afin d'assurer la continuité des activités de conservation dans l'étape du post projet. Les activités de la cinquième étape vont notamment inclure:

- Le renforcement du rôle des Groupements et des Comités Villageois en matière de prise de décision par rapport à l'organisation, au développement et à la gestion durable des ressources naturelles ;
- La convocation de réunion périodique entre les parties, avec l'implication du CR; et
- Le renforcement des comités de vigilance pour une gestion durable des ressources naturelles.

Objectifs/Résultats	I OV Planifiés pour la Tranche 3	I OV Planifiés pour Année 8	I OV Planifiés pour Année 9	I OV Planifiés pour Année 10
<p>durable des terres et l'accroissement des capacités de séquestration du carbone</p>	<p>locales d'utilisation durable des ressources naturelles et de gestion des conflits entre acteurs, respectées, de manière à produire des profits pour une réduction des pressions des hommes et du bétail sur les AP dans l'ensemble des sites d'actions du projet et au-delà, avant la fin de A10.</p>	<p>Conduite des études pour la mise en place d'une série d'au moins 20 nouvelles RNC résilientes aux changements climatiques, d'une superficie totale d'au moins 1 million d'hectares, constituant le corridor écologique de migration de la faune et de transhumance du bétail, entre le Ferlo et le PNKK.</p>	<p>Elaboration d'un projet carbone (REDD+) de conservation du corridor écologique entre le Ferlo et le PNKK, pour une coopération des acteurs dans la mise en œuvre du plan de gestion et d'utilisation durable des ressources naturelles, la régénération du couvert végétal résilient aux effets des changements climatiques, l'augmentation de la séquestration du carbone, l'amélioration des pâturages et la protection de l'habitat de la faune sauvage.</p>	<p>Un projet d'appui à la gestion de la série de RNC légalement constituées le long du corridor biologique entre le Ferlo et le PNKK est soumis aux Partenaires techniques et Financiers (PTF) dans le cadre du marché du carbone.</p>
<p>Prise en charge effective et progressive par les CIVD, des actions de régénération de la végétation dans les RNC/UP avec des espèces locales menacées, y compris les plantes endémiques, médicinales, et le bambou.</p>	<p>Prise en charge effective et progressive par les CIVD, des actions de régénération de la végétation dans les RNC/UP avec des espèces locales menacées, y compris les plantes endémiques, médicinales, et le bambou.</p>	<p>Prise en charge par les écogardes et les CIVD de la régénération et de l'enrichissement de la végétation dans les 26 RNC/UP sur une surface de 1000 ha avec des espèces locales menacées, y compris les plantes endémiques, médicinales, et le bambou, avec un accès temporairement limité.</p>	<p>Prise en charge par les écogardes et les CIVD de la régénération de la végétation dans les 26 RNC/UP sur une surface de 2000 ha avec des espèces locales menacées, y compris les plantes endémiques, médicinales, et le bambou, avec un accès temporairement limité.</p>	<p>Prise en charge par les écogardes et les CIVD de la régénération de la végétation dans les 26 RNC/UP sur une surface de 3000 ha avec des espèces locales menacées, y compris les plantes endémiques, médicinales, et le bambou, avec un accès temporairement limité.</p>
<p>Prise en charge progressive par les CIVD de l'entretien régulier du réseau de 550 km de pare-feu installés, dans les RNC.</p>	<p>Au total, 200 km de pare-feu installés sont entretenus par les CIVD, dans les RNC.</p>	<p>Au total, 350 km de pare-feu installés sont entretenus par les CIVD, dans les RNC.</p>	<p>Au total, 550 km de pare-feu installés sont entretenus en continu par les CIVD, dans les RNC.</p>	<p>Au total, 550 km de pare-feu installés sont entretenus en continu par les CIVD, dans les RNC.</p>

Objectifs/Résultats	I OV Planifiés pour la Tranche 3	I OV Planifiés pour Année 8	I OV Planifiés pour Année 9	I OV Planifiés pour Année 10
	<p>Au total, 250 nouveaux microprojets d'apiculture durable sans feu sont en cours de mis en œuvre par les écogardes.</p> <p>Le développement de la filière des produits forestiers non ligneux issus de la gestion des RNC est encouragé.</p>	<p>150 microprojets d'apiculture durable sans feu sont en cours de mis en œuvre par les écogardes</p> <p>Une étude consultative d'estimation des quantités et de la valeur des produits forestiers non ligneux issus de la gestion des RNC, est faite et des mesurés d'amélioration identifiées.</p>	<p>200 microprojets d'apiculture durable sans feu sont en cours de mis en œuvre par les écogardes</p> <p>Les plans de gestion des RNC intègrent les mesures nouvelles d'amélioration des quantités et de la valeur des produits forestiers non ligneux.</p>	<p>Au moins 250 microprojets d'apiculture durable sans feu sont en cours de mis en œuvre par les écogardes avec une démultiplication en fin de A10.</p> <p>Au moins 100 écogardes formateurs sont formés en continu mettent en œuvre les mesures d'amélioration des quantités et de la valeur des produits forestiers non ligneux</p>
		<p>10 groupements de femmes sont formés et équipés pour la transformation, le conditionnement et la commercialisation des produits de cueillette.</p> <p>La production d'alevins est maîtrisée dans les bassins d'irrigation des pépinières intégrées communautaires de Loumboul S Abdoul et de Malandou</p>	<p>50 groupements de femmes sont formés et équipés pour la transformation, le conditionnement et la commercialisation des produits de cueillette</p> <p>Au moins 3 mares dans le Ferlo sont régulièrement empoissonnées en début d'hivernage</p>	<p>100 groupements de femmes sont formés et équipés pour la transformation, le conditionnement et la commercialisation des produits de cueillette</p> <p>Au moins 5 mares dans le Ferlo sont régulièrement empoissonnées en début d'hivernage</p>

Objectifs/Résultats	I OV Planifiés pour la Tranche 3	I OV Planifiés pour Année 8	I OV Planifiés pour Année 9	I OV Planifiés pour Année 10
<p>Produit 4: Cogestion durable pour une conservation de la biodiversité est démontrée dans les AP.</p>	<p>Chacune des AP dispose d'un plan d'aménagement et de cogestion adapté et adopté en cours de mise en œuvre effective et de dissémination avec la coopération de l'ensemble des acteurs concernés à travers un partage des bénéfices de l'écotourisme dans l'ensemble des sites du projet et au-delà d'ici fin A10.</p> <p>Les 2 Réserves de faune Nord et Sud du Ferlo fonctionnent comme une réserve de Biosphère.</p> <p>Les capacités en planification et en cogestion des acteurs des AP renforcées en prenant compte les savoir et savoir faire locaux à travers la vulgarisation de modèles de techniques et technologies démontrées en phase 3.</p>	<p>Les plans de cogestion des AP dans les 3 sites d'actions du projet sont élaborés et validés par l'ensemble des acteurs</p> <p>Les organes de gestion de la Réserve de Biosphère du Ferlo réunissant l'ensemble des acteurs concernés sont mis en place.</p> <p>Le règlement intérieur des parcs et réserves est réadapté à la cogestion prônée par leur statut de réserve de la biosphère.</p> <p>Formalisation d'un cadre d'échanges d'expériences entre le GIE des écogardes anciens chasseurs et les équipes de dénombrement de la faune et de surveillance des parcs et réserves.</p>	<p>La Promotion et le développement de l'écotourisme inscrit dans les plans de cogestion des AP contribuent au financement des activités de gestion des RN.</p> <p>Appui à l'élaboration du plan d'aménagement de la nouvelle Réserve de Biosphère du Ferlo</p> <p>Les capacités en planification et en cogestion des acteurs des parcs et réserves sont renforcées.</p> <p>10 écogardes anciens chasseurs intègrent les équipes de dénombrement de la faune et de surveillance des parcs et réserves de faune pour un échange d'expérience entre eux et les agents des AP qui assurent la rémunération de leurs prestations</p>	<p>Les plans de cogestion des AP dans les 4 sites d'actions du projet conduisent à une durabilité financière à partir de l'écotourisme avec au moins un accroissement de 30% par rapport à la situation de référence d'ici la fin de A10.</p> <p>Appui à la validation et à la mise en œuvre du plan d'aménagement de la nouvelle Réserve de Biosphère du Ferlo</p> <p>Les capacités en planification et en cogestion des acteurs des parcs et réserves sont renforcées.</p> <p>30 écogardes anciens chasseurs intègrent les équipes de dénombrement de la faune et de surveillance des parcs et réserves de faune pour un échange d'expérience entre eux et les agents des AP qui assurent la rémunération de leurs prestations en continu.</p>

Objectifs/Résultats	I OV Planifiés pour la Tranche 3	I OV Planifiés pour Année 8	I OV Planifiés pour Année 9	I OV Planifiés pour Année 10
<p>Contribution au développement de l'écotourisme au niveau des sites concernés par une mise en place progressive de 4 Campements touristiques en Tranche 3.</p> <p>Les performances du projet en GDT, en gestion des écosystèmes, en séquestration du carbone et dans la promotion des moyens d'existence durables résilients aux changements climatiques autour des AP, sont suivies par une Banque de Données régulièrement alimentée par des sessions de forum communautaire de suivi et d'évaluation participatifs, avec des mesures correctives d'amélioration des performances.</p>	<p>Contribuer au développement de l'écotourisme au niveau des sites concernés par une mise en place progressive de 2 Campements touristiques en A8.</p> <p>Un Forum Communautaire Annuel dans chacun des 4 sites d'actions fournit régulièrement des données et des inputs pour la gestion adaptative de flexibilité et de mesures correctives participatives d'amélioration des performances des CIVD pour un désengagement du projet.</p>	<p>Contribuer au développement de l'écotourisme au niveau des sites concernés par une mise en place progressive de 3 Campements touristiques en A9.</p> <p>Un Forum Communautaire Annuel dans chacun des 4 sites d'actions fournit régulièrement des données et des inputs pour la gestion adaptative de flexibilité et de mesures correctives participatives d'amélioration des performances des CIVD pour un désengagement du projet.</p>	<p>Contribuer au développement de l'écotourisme au niveau des sites concernés par une mise en place progressive de 4 Campements touristiques en A10.</p> <p>Un Forum Communautaire Annuel dans chacun des 4 sites d'actions fournit régulièrement des données et des inputs pour la gestion adaptative de flexibilité et de mesures correctives participatives d'amélioration des performances des CIVD pour un désengagement du projet.</p>	<p>Appui au dénombrement annuel de l'avifaune</p> <p>Appui au dénombrement annuel de l'avifaune</p> <p>Appui au dénombrement annuel de l'avifaune</p>

Objectifs/Résultats	I OV Planifiés pour la Tranche 3	I OV Planifiés pour Année 8	I OV Planifiés pour Année 9	I OV Planifiés pour Année 10
	<p>Evaluation des quantités et de la valeur économiques des produits forestiers non ligneux générés par la gestion adaptative et exploités dans les RNC par les communautés villageoises.</p>	<p>Capitalisation, partage et diffusion des expériences, des leçons apprises et des bonnes pratiques apprises de la mise en œuvre du PGIES</p>	<p>Troisième inventaire de la flore et de la végétation des RNC pour le suivi de la dynamique de la biodiversité et de l'évolution des stocks de carbone dans les RNC et les AP adjacentes, pour adapter la gestion des écosystèmes et la génération de profits socio-économiques aux effets des changements climatiques</p>	<p>Intégration des leçons apprises dans les révisions des plans d'aménagement et de gestion des RNC et AP pour renforcer la résilience des écosystèmes et des profits socio-économiques générés, aux effets des changements climatiques</p>
<p>Plan de communication des CIVD/CintraS/ CinterS et des Collectivités Locales élaboré et mis en œuvre.</p>	<p>Un programme de S&E participatif de la conservation de la biodiversité impliquant le savoir-faire local et la co-gestion est en cours de mise en œuvre avec des débats communautaires dans l'ensemble des 25 comités inter villageois des RNC/UP et les données collectées sont prises en compte dans la gestion adaptative des AP et de leurs périphéries en Tranche 3.</p>	<p>Un programme de S&E participatif de la conservation de la biodiversité impliquant le savoir-faire local et la co-gestion est en cours de mise en œuvre avec des débats communautaires dans l'ensemble des 25 comités inter villageois des RNC/UP et les données collectées sont prises en compte dans la gestion adaptative des AP et de leurs périphéries en fin de A8.</p>	<p>Les services techniques déconcentrés, les collectivités locales, les CIVD et les acteurs à la base s'approprient le modèle de suivi des écosystèmes et de la gestion durable des terres développé par le PGIES.</p>	<p>Les services techniques déconcentrés, les collectivités locales, les CIVD et les acteurs à la base s'approprient le modèle de suivi des écosystèmes et de la gestion durable des terres développé par le PGIES.</p>
<p>Un programme de S&E participatif de la conservation de la biodiversité impliquant le savoir-faire local et la co-gestion est en cours de mise en œuvre avec des débats communautaires dans l'ensemble des 25 comités inter villageois des RNC/UP et les données collectées sont prises en compte dans la gestion adaptative des AP et de leurs périphéries en Tranche 3.</p>	<p>Un programme de S&E participatif de la conservation de la biodiversité impliquant le savoir-faire local et la co-gestion est en cours de mise en œuvre avec des débats communautaires dans l'ensemble des 16 comités inter villageois des RNC/UP et les données collectées sont prises en compte dans la gestion adaptative des AP et de leurs périphéries en fin de A8.</p>	<p>Un programme de S&E participatif de la conservation de la biodiversité impliquant le savoir-faire local et la co-gestion est en cours de mise en œuvre avec des débats communautaires dans l'ensemble des 25 comités inter villageois des RNC/UP et les données collectées sont prises en compte dans la gestion adaptative des AP et de leurs périphéries en fin de A9.</p>	<p>Un programme de S&E participatif de la conservation de la biodiversité impliquant le savoir-faire local et la co-gestion est en cours de mise en œuvre avec des débats communautaires dans l'ensemble des 25 comités inter villageois des RNC/UP et les données collectées sont prises en compte dans la gestion adaptative des AP et de leurs périphéries avec une démultiplication dans 4 comités inter villageois en fin de A10.</p>	

Objectifs/Résultats	I OV Planifiés pour la Tranche 3	I OV Planifiés pour Année 8	I OV Planifiés pour Année 9	I OV Planifiés pour Année 10
<p>Produit 6 : Gestion adaptative accrue.</p>	<p>Renforcement des capacités des Communautés Locales effective pour le désengagement du projet, à travers une gestion efficiente et flexible du projet basée sur le principe de l'apprentissage par l'action entraînant un partenariat pour les synergies dans la mise en œuvre des leçons d'expérience des meilleures pratiques environnementales capitalisées au niveau de la planification, de la mise en œuvre et du suivi évaluation participatif d'ici fin A10.</p> <p>Dispositif de suivi-évaluation contrôle et participatif (DISEC) est fonctionnel</p>	<p>L'apprentissage par l'action du projet ainsi que la gestion adaptative sont maîtrisés par les Communautés Locales et leurs partenaires, à travers de bonnes connaissances, des capacités de gestion impliquant une synergie et une coopération effective de tous les acteurs concernés.</p>	<p>L'apprentissage par l'action du projet ainsi que la gestion adaptative sont maîtrisés par les Communautés Locales et leurs partenaires, à travers de bonnes connaissances, des capacités de gestion impliquant une synergie et une coopération effective de tous les acteurs concernés.</p>	<p>L'apprentissage par l'action du projet ainsi que la gestion adaptative sont maîtrisés par les Communautés Locales et leurs partenaires, à travers de bonnes connaissances, des capacités de gestion impliquant une synergie et une coopération effective de tous les acteurs concernés.</p>
		<p>Les modalités et les mécanismes de suivi et d'auto-évaluation maîtrisés et appliqués par les parties prenantes à la GDT qui s'approprient du projet.</p>	<p>Les modalités et les mécanismes de suivi et d'auto-évaluation maîtrisés et appliqués par les parties prenantes à la GDT qui s'approprient du projet.</p>	<p>Les modalités et les mécanismes de suivi et d'auto-évaluation maîtrisés et appliqués par les parties prenantes à la GDT qui s'approprient du projet.</p>

ANNEXE II-b: Résultats obtenus pour chacun des cinq produits de la Tranche 2'

Produit 1: Cadre politique et juridique de la gouvernance locale adapté à une gestion écologique durable des terres et la conservation participative intégrée des écosystèmes

51. L'Alternative FEM a jusqu'ici contribué à une levée de barrière institutionnelle et juridique portant notamment sur un accès désormais équitable des systèmes de production à la terre. En effet, pour la première fois depuis la loi sur le domaine national, des éleveurs ont pu légalement avoir accès à la terre pour un usage pastoral. Cet important pas dans l'utilisation durable des ressources naturelles a été réalisé par délibération du Conseil Rural avec approbation du Représentant Local de l'Etat. Les conclusions de la délibération ont été consignées dans un Arrêté portant création de l'Unité Pastorale de *Loumbol Samba Abdoul* d'une superficie totale de 38 170 hectares à la suite d'une demande écrite faite par un ensemble de huit villages. Ce résultat a été acquis au profit des 2 183 habitants des Terroirs Pastoraux concernés le 06 Novembre 2003 trente neuf ans après la loi sur le Domaine National.

52. Accueillie avec beaucoup de satisfaction par les éleveurs, cette Unité Pastorale sera suivie très rapidement le 29 Novembre 2003 par la création légale de l'UP de *Malandou* couvrant un total de 72 820 hectares à la demande écrite de 15 villages abritant 2 938 habitants. Cette deuxième UP sera suivie à la même date de la création légale par Arrêté de l'UP de *Winde Diohi* sur une superficie encore plus grande portée à 88 059 hectares à la suite d'une demande écrite de 19 villages de pasteurs abritant 1 725 habitants. Par la suite, la RNC pastorale de Mbounguiel est créée en 2008, d'une superficie de 128 676 ha pour 33 villages.

53. Ainsi, au Ferlo, la levée de cette barrière institutionnelle et juridique à un accès équitable des systèmes de production, notamment les productions pastorales, a conduit à la mise en place de 4 UP couvrant une superficie totale de 325 725 hectares sur la demande de 75 villages de pasteurs abritant une population de plus de 9500 habitants.

54. Dans le même sillage des levées de barrières à une gestion et une utilisation durable des ressources naturelles à la périphérie des aires protégées, ont été mises en place, à la suite des UP, une série de RNC autour du PNNK et du Delta du Saloum pour servir de zones tampons viables. Comme pour les UP, il s'agit ici aussi, de grande première pour une délibération de terres pour un objectif de gestion et d'utilisation durable des ressources naturelles. Auparavant, seule l'agriculture avait ce privilège

55. Globalement, la deuxième Tranche du projet a abouti à la création de 26 RNC/UP de plus de 577000 ha autour des AP pour servir de zones tampon de réduction des pressions des hommes et du bétail dans les AP par des actions de développement durable. Cette situation est également une importante innovation car c'est pour la toute première fois qu'une terre a été légalement affectée pour servir à des actions de gestion durable des ressources forestières ligneuses et non ligneuses.

56. La première RNC légalement constituée par délibération est la RNC de *Mansadala* pour une superficie de 35 000 hectares en date du 24 Juin 2003. Tout comme pour le cas des UP, cette levée de barrière à la périphérie du PNNK sera suivie par une forte demande pressante des populations de trois autres RNC comprenant *Kouar* pour 6 107 hectares, *Linkering* pour 4 000 hectares et *Niemeniké* pour 15 000 hectares.

Produit 2: Développement durable et gestion communautaire des ressources naturelles effectifs dans les Terroirs Villageois dans la phase après projet

57. Ce Produit lors de la première Tranche a mis d'abord l'accent sur la formulation et la mise en œuvre d'un programme multisectoriel de sensibilisation, de formation, d'information et de communication environnementale (SFICE) dans chacun des quatre sites du projet et leurs zones d'influence. Ce programme élaboré par une équipe pluridisciplinaire a été adopté par les acteurs à la base lors des séances de restitution et par les Comités du Projet comprenant le CST et le CP. Il a permis de jeter les bases d'un changement pour des actions communautaires de GIE. La mise en œuvre des activités de ce programme ont permis de faciliter la levée des barrières institutionnelles et juridiques pour une équité d'accès de tous les systèmes de production à la terre. La Produit s'est par la suite chargée d'aider les populations locales à élaborer et à mettre en œuvre des plans de gestion des TV qui intègrent les plans de gestion des RNC/UP adjacentes ainsi que ceux des AP.

58. Les actions de reboisement dans les TV ont globalement porté sur 47,80 km de fixation des dunes, 557 bois de villages et de bois individuels sur une superficie de 1 170,33 ha, de régénération des mangroves sur un total de 706 ha et de 250.73 km de brise vent et haies vives alors que les actions de conservation des eaux et des sols ont porté sur 353,85 ha de terres salées en cours de récupération et où se cultive actuellement du riz grâce à la mise en place de micro barrages et diguettes par contrat-plan avec les groupements féminins. Ce programme a été réalisé avec la mise en place de 11 pépinières communautaires intégrées et 78 villageoises et ayant globalement produit plus de 4 796 000 plants dont plus de 30% fruitiers.

59. Dans les Terroirs Villageois, les acquis portent notamment sur la mise en place d'institutions villageoises comme les Comités Villageois de Développement, les Comités Inter Villageois de Développement à l'échelle de la RNC/UP mais également d'un Comité Intra Site à l'échelle d'un site et d'un Comité Inter Site regroupant tous les quatre sites d'actions du projet. Chacun de tous ces comités dispose d'un bureau démocratiquement élu avec un renouvellement périodique des membres à la suite des bilans de leurs mandats. Le fonctionnement de ces institutions locales à travers les réunions de planification, d'aménagement, de gestion des ressources naturelles, d'arbitrage des conflits et de débats communautaires annuels d'évaluation a favorisé une plus grande solidarité et une meilleure coopération entre les acteurs concernés.

60. Ces acquis sont consolidés par la mise en place progressive d'un ensemble de 15 mutuelles environnementales d'épargne et de crédit dont une dans chacune des 15 RNC/UP, pour la promotion de moyens alternatifs d'existence durable. Ces entités sont des banques villageoises légalement mises en place à la périphérie des aires protégées au profit des populations les plus pauvres et vivant dans les zones les plus éloignées et les plus enclavées où dans plusieurs cas, comme au Ferlo c'était leurs premiers accès à un système de financement décentralisé.

61. Les résultats dans les terroirs villageois portent à ce jour notamment sur 303.25 ha de terres en cours de fertilisation avec du compost pour un accroissement des capacités productives des terres. L'encouragement et l'assistance des populations dans l'intensification de la production et de la transformation des produits agricoles, forestiers et halieutiques a également permis d'améliorer les performances avec une démultiplication des actions à travers le microcrédit.

62. C'est ainsi que l'embouche, la transformation des produits halieutiques de la noix de cajou, du miel, ainsi que des fruitiers forestiers ont de très bons résultats ayant conduit à d'importants remboursements des prêts aux mutuelles et à l'accroissement des ressources financières de ces mutuelles permettant de toucher un plus grand nombre de personnes directement concernés.

63. Une subvention de démarrage à hauteur de 334 348 228 FCFA a permis de financer 116 micro projets dans 108 villages au profit direct de 6 905 bénéficiaires dont 96 micro projets collectifs et 20 projets intégrés et 1 483 projets individuels dont 54,05% au profit des femmes, en options alternatives de génération de revenu et l'utilisation durable des ressources naturelles. Cette subvention a généré un capital revolving de 176 225 449 F CFA en un an. Avec le revolving, le nombre de bénéficiaires directs passe de 6 905 à 9328 soit un accroissement de 30 % en un an, ce qui augure d'une bonne durabilité financière des actions du microcrédit.

64. Ce dispositif a pu être mis en place grâce à la synergie développée avec le PMF/FEM, autre projet du PNUD et du FEM, qui a développé une grande expérience en matière de micro-finance. Le PGIES a confié la mise en œuvre de son volet micro crédit à ce projet. Le PMF/FEM oriente également une partie substantielle de ces financements propres, dans les mêmes villages que le PGIES, pour faire effet levier et promouvoir le développement généralisé de ces villages.

65. Ce Produit lors des Tranche 1 et 2 a également abouti à une capitalisation et la mise en œuvre des techniques et des technologies les plus appropriées pour une utilisation durable des ressources naturelles. Elle a conduit en plus à l'élaboration de fiches techniques détaillées des itinéraires techniques devant servir de cadre de mise en œuvre des plans d'action et de gestion participative des TV, des RNC/UP ainsi que des AP.

66. La Tranche 3 sera l'occasion de capitaliser les leçons d'expérience dans la mise en œuvre de ces techniques et technologies (intensification de l'agriculture, gestion pastorale, gestion durable des pêcheries, gestion des forêts et des énergies renouvelables, lutte contre les feux de brousse, restauration des terres, conservation des eaux et des sols etc.). Ce Produit prendra en charge les actions de renforcement des institutions et de capacités des acteurs au niveau des TV et des RNC, en vue d'une planification éco-régionale intégrée, d'utilisation durable des terres, de résolution des conflits, de suivi-évaluation participatif adapté et de mesures correctives participatives d'amélioration des performances du projet.

67. Par ailleurs, dans la Tranche 3 seront poursuivies les actions de mise en œuvre dans les RNC/UP et des TV des plans locaux élaborés avec les populations dans la Tranche 2 et soutenu par le volet micro crédit.

Produit 3: Conservation et gestion durable des Réserves Naturelles Communautaires et Unités Pastorales légalement établies autour des AP pour une gestion écologique durable des terres et l'accroissement des capacités de séquestration du carbone

68. La mise en œuvre de ce Produit a permis lors de la première Tranche du projet à établir un échantillon représentatif de Réserves Naturelles Communautaires, dont la base juridique aura été déjà acquise dans le cadre du Produit 1. Les populations locales ont en fait réservé certaines parties des terres de leurs TV (une centaine de RNC a été déjà identifiée) à la création légale de ces RNC/UP.

Au total, le projet a assisté les populations pour la mise en place de 26 RNC/UP couvrant une superficie totale de 577 000 hectares autour des AP.

69. Chacune de ces RNC/UP dispose d'un plan local d'aménagement et de gestion communautaire des ressources naturelles ainsi que d'une charte locale de bonne gestion et d'utilisation durable de ces ressources issues des connaissances et pratiques locales. Le suivi du respect des chartes locales de bonne gestion est assuré par les éco-gardes désignés par les villages. La mise en œuvre de chacun de ces plans se fait par contrat-plans ce qui offre aux populations, du travail et des revenus pendant la saison sèche, période pendant laquelle la plus part des paysans sont désœuvrés. Ces actions portent sur le nettoyage des pare feux, le reboisement de leurs bordures par des espèces fruitières à usages multiples pour servir également de limites aux RNC/UP, la régénération des espaces dégradés dans les RNC/UP, la conservation des eaux et des sols et la lutte passive contre les feux de brousse, en plus des fruitiers forestiers dont la transformation et la commercialisation offre également des revenus durables sur la base d'une mise en œuvre des plans d'aménagement.

70. Les acquis portent également sur un total de 187 éco-gardes servant d'agents forestiers villageois. Ils sont tous formés dans les actions de planification, d'aménagement, de gestion et d'utilisation durable des ressources naturelles et disposent d'un ensemble de microprojets d'apiculture ou d'élevage de pintades. Leur seule présence dans les RNC/UP pour le suivi des ruches, dissuade les exploitants clandestins et les braconniers car dans les villages, les populations se connaissent tous et socialement, chacun évite que le non respect des règles locales d'accès aux ressources naturelles approuvées par tous par serment et comme condition d'éligibilité au micro crédit mutuelle, ne vienne de lui. Ces éco-gardes intègrent également d'autres alliés constitués d'anciens braconniers et d'anciens pêcheurs reconvertis. En plus de l'apiculture, produisant deux fois par an à raison de 20 à 40 kg de miel par ruche, ce qui leur procure d'important revenus en plus des autres options alternatives comme l'élevage de pintades et de guides touristiques.

71. Les acquis portent également sur un total de 588 km de pare-feux régulièrement entretenus chaque année par les villageois eux-mêmes sur la base de contrat-plans. Il est à noter qu'il n'y a pas de contrat plan si dans une campagne, la RNC/UP arrivait à brûler, pour inciter à plus de vigilance. En conséquence, même au Ferlo où les feux de brousse sont récurrents, les RNC/UP légalement mises en place avec l'assistance du projet n'ont jamais brûlé depuis leur érection en UP. L'avantage de la disponibilité du fourrage ces dernières années pendant la période de soudure, encourage également les populations à être plus vigilantes dès lors qu'elles constatent que les feux de brousse peuvent simplement être évités par la concertation et la gestion communautaire.

72. Le projet a également pu conduire d'importantes recherches sur les espèces endémiques (c'est-à-dire qui n'existent qu'au Sénégal) et sur celles mondialement menacées. Sur les 31 espèces reconnues endémiques du Sénégal, 21 ont été retrouvées. Les photos en couleurs, des posters et des dépliants avec les noms en langues nationales de ces espèces sont distribuées aux agriculteurs, éleveurs, chasseurs et pêcheurs pour faire plus attention sur ces espèces d'importance mondiale désormais protégées par le code forestier avec l'appui du projet. Ces espèces font l'objet d'une démultiplication dans les RNC et les pépinières communautaires et sont vulgarisées à travers la diffusion de posters, de dépliants, d'herbiers numériques et sur internet. Deux herbiers physiques représentant une collection de ces différentes espèces sont constitués par le projet et confiés au bon soin de l'IFAN (Institut francophone d'Afrique Noire) et du département de biologie végétale de l'Université CAD de Dakar.

73. L'apport du FEM financera en Tranche 3, poursuivra la consolidation de la création de ces réserves communautaires qui constituent un outil révolutionnaire et novateur pour le Sénégal en particulier et l'Afrique en général. Il servira également à amorcer la mise en place du corridor biologique entre le Ferlo et le PNNK. Il servira en outre à couvrir les coûts liés à l'élaboration et à la mise en œuvre de régimes d'utilisation durable des ressources naturelles, de renforcement des capacités des populations locales en matière de gestion et de suivi des RNC. Il est attendu que les revenus tirés des activités d'exploitation durable des RNC (en plus de celles figurant dans la Produit 4) permettront aux populations à la base de continuer à superviser et à réguler la gestion des RNC à la fin du projet.

74. La mise en œuvre des plans d'aménagement, de gestion et d'utilisation durable des ressources naturelles de ces RNC/UP sera poursuivie sur une base progressive de capitalisation des leçons d'expérience pour assurer la pérennité des activités au delà de la période de vie du projet par des actions de contrats plans avec les collectivités locales concernées. La mise en œuvre de ces contrats plans se fera par les populations elles mêmes ce qui leur procurera des emplois et des profits environnementaux considérables.

75. Pour assurer la pérennité financière et la prise en charge des coûts récurrents du projet, les activités dans le cadre des contrats plans seront liées et soutenues par celles du micro crédit dans les TV. Ces activités de contrats plans vont concerner des activités environnementales générant des profits à toute la communauté comme par exemple l'ouverture de pare feux dans les RNC et leur végétalisation par des arbres à usages multiples ne brûlant pas vite comme *Anacardium occidentale*. Une partie des profits tirés de la mise en place de ces pare feux (soit environ 5 à 10%) devrait servir à alimenter la caisse villageoise de micro crédit ce qui permettra de faire face aux charges de fonctionnement des caissiers et leur motivations pour la récupération des créances et des intérêts.

76. Cette provision financière assurera la durabilité du coût de fonctionnement du volet micro crédit dès le départ. Elle servira aussi à alimenter la caisse villageoise de contrats plans qui à son tour devrait prendre en charge pour le long terme, les frais récurrents de la poursuite des contrats plans par les villageois eux mêmes.

Produit 4: Cogestion durable pour une conservation de la biodiversité est démontrée dans les AP.

77. Ce Produit consolidera la mise en œuvre des plans de gestion des zones protégées choisies, selon la situation particulière de chacune et en rapport avec le zonage effectif des réserves de biosphère du Niokolo-Koba et du Delta du Saloum. Il renforcera le développement des infrastructures ainsi que les ressources humaines par le biais du renforcement des capacités. Ce produit mettra également l'accent sur la baisse des feux de brousse incontrôlés et de la déforestation grâce à des méthodes de cogestion et de renforcement des mesures incitatives basées du partage des avantages avec les populations. Ceci se fera en coordination avec les actions des Produits 2 et 3. Les gardes forestiers recrutés au niveau des villages feront office de guides touristiques mais aussi de surveillant de la biodiversité et des feux de brousse. Des mécanismes financiers destinés à couvrir les charges récurrentes des activités de conservation seront élaborés et mis en œuvre ; parmi ceux-ci, une plus grande décentralisation des budgets des zones protégées.

78. Un autre acquis du projet est relatif à la sécurisation de la faune par la conversion de grands braconniers en écogardes villageois qui assistent maintenant les agents des Parcs, dans les chantiers d'aménagement et de décompte de la faune, ceci grâce aux options alternatives de génération de revenus mises en place par le projet. Un autre acquis concerne les corridors de migration saisonnière locale et transfrontière de la faune. A ce sujet des concertations sont en cours pour un projet communautaire de gestion transfrontière de ces espaces vitaux pour la conservation participative et intégrée des écosystèmes.

79. Le PGIES a également piloté le processus de synergie des structures d'intervention dans la zone du PNNK et du PNDS pour l'harmonisation de la compréhension commune des concepts et fonctions de réserves de Biosphère et la cohérence dans la transmission des informations aux populations.

80. Cette synergie a abouti à l'adoption d'un zonage des 3 Réserves de Biosphère du Niokolo Koba , du Delta du Saloum et du Ferlo avec cartographie à l'appui qui matérialise les trois aires principales. Les nouvelles zones tampon ou de connectivité regroupent les Réserves Naturelles Communautaires mises en place par les populations avec l'appui du PGIES et d'autres projets, ainsi que certaines forêts classées adjacents comme Diambour et Mampaye dans le cas du PNNK.

81. Dans la troisième Tranche une consolidation de la réhabilitation des infrastructures et des équipements dans les AP sera poursuivie pour offrir un cadre approprié à l'amélioration de l'environnement et du potentiel des ressources naturelles qui résultera de la réduction des pressions des hommes et du bétail sur les ressources de ces AP grâce à la mise en œuvre des plans d'aménagement, de gestion et d'utilisation durable des ressources naturelles des RNC/UP et des TV.

Produit 5: Ecosystèmes régulièrement suivis et évalués.

82. Ce Produit est destiné à apporter au projet les moyens nécessaires qui devraient lui permettre d'adopter une approche itérative et souple dans la formulation et la mise en œuvre du projet. Le projet étant structuré en phases (3), ce Produit aura une grande importance en termes de suivi et d'évaluation de l'atteinte des résultats attendus dans chaque phase. Il permettra aussi le réajustement, l'affinage et les mesures correctives nécessaires aux actions du projet d'une étape à l'autre. Les résultats attendus comprennent notamment: une banque de données sur la biodiversité et l'évolution de la biodiversité ainsi que sur la séquestration du carbone. Cette banque sera domiciliée (en début de la Tranche 3) au niveau d'une institution nationale appropriée qui prendra en compte les connaissances locales et les mécanismes participatifs en matière de planification, d'exécution et de suivi adapté en vue de mesures correctives. Les résultats et la capitalisation des leçons d'expérience seront disséminés, vulgarisés par les moyens appropriés mais aussi par les médias nationaux et étrangers, aux revues scientifiques et aux réseaux scientifiques, aux débats communautaires, aux troupes théâtrales, etc. L'apport du FEM couvrira les frais liés à l'assistance technique et à l'équipement et à la décentralisation de la banque de données, au renforcement des capacités en S&E ainsi qu'à la vulgarisation et à la dissémination et la diffusion des acquis de conservation de la biodiversité.

83. La deuxième Tranche a permis la consolidation de la banque de données au niveau de l'UCP grâce à une utilisation de l'expertise locale, nationale et internationale. Cette banque de données sera décentralisée au niveau local (Arrondissement) avec la participation des écogardes et agents des

CERP. Une formation de ces acteurs aux NTIC comprenant l'utilisation de données GPS et la cartographie de ces données avec des logiciels *Map Info* et *ArcView* a démarré dans la première phase. Cette formation tout comme l'intégration du savoir faire local dans cette banque de données sera poursuivie dans les phases 2 et 3 pour consolider les acquis.. Cette banque de données tant au niveau de l'UCP qu'au niveau local sera de nature à aider les agents des CERP et les Agents des Services Techniques déconcentrés de l'Etat dans leurs tâches quotidiennes de gestion et de prises de décisions harmonisées avec la Conservation Intégrée au Développement et avec la Conservation des Ecosystèmes. Elle permettra en outre de mesurer les performances du projet en terme de conservation de la biodiversité, de séquestration du carbone et d'amélioration des conditions de vie des populations. Elle permettra de capitaliser les leçons d'expérience progressivement acquises au fur et à mesure de leur validation au cours des débats communautaires de suivi évaluation participatif. Les tableaux en annexe 6 indique le plan de recrutement progressif des RNC/UP de même que les TV concernés. Cette façon de procéder permettra de recruter avec le maximum de chances de succès un plus grand nombre de RNC/UP et de TV à une durabilité de l'après projet en créant des synergies à la fois spatiales et thématiques dans la mise en œuvre des activités de gestion intégrée des écosystèmes.

84. Il poursuivra également le suivi de la dynamique des écosystèmes et de la séquestration du carbone. En effet, des inventaires forestiers ont été réalisés au moment de la création des RNC et 4 ans après. En les comparant à l'évolution de la biomasse dans des zones de référence hors RNC, des gains nets de biomasse de 1,7 à 2,4 m³ par hectare et par an, pour un accroissement moyen de 97 tiges par hectare et par an, au seuil d'inventaire de 5 cm de diamètre. Soit pour les 577 000 hectares de RNC, l'équivalent d'un effort de reboisement annuel moyen de 56 413 290 plants de plus de 5 cm de diamètre.

85. Dans le domaine des changements climatiques, le PGIES a pu établir un partenariat avec une société française de valorisation économique des forêts, Kinomé, intéressée par l'expérience des RNC, en vue de sa répliation ailleurs dans le monde. Kinomé a loué les services d'une société américaine, Ecosecuritie, première mondiale en matière de carbone forestier, pour conduire l'étude du potentiel de séquestration du carbone dans les RNC, en relation avec les experts de Kinomé, de l'Université de Ziguinchor et du PGIES. Cette étude a mis au point un modèle permettant de quantifier de manière rigoureuse, les réductions d'émissions de CO₂ dues à la dégradation des forêts, grâce à la création de RNC au Sénégal. L'étude a conclu que le PGIES a eu des impacts certains sur l'environnement mondial, avec la réduction des émissions de 2 295 000 tCO₂e (tonnes CO₂ équivalents) entre 2004 et 2009, uniquement dans les huit RNC autour du Parc National du Niokolo Koba. En 2030, l'étude conclu (i) que le PGIES aura permis la réduction de 5 925 000 tCO₂e (équivalent tonnes carbone) dans la même zone, si les efforts actuels des populations sont maintenus et (ii) qu'il s'agit là également, de la quantification d'un retour sur investissement réel et mesurable des partenaires financiers du projet, notamment le PNUD et le FEM.

Pour rappel, la déforestation, essentiellement localisée en zone tropicale, représente entre 15 et 20% des émissions mondiales de gaz à effet de serre. C'est le deuxième contributeur

86. Liaisons entre les différents Produits: La stratégie de ce projet consiste à entretenir des rapports synergiques entre ses différentes Produits, non seulement d'un point de vue thématique, mais aussi à travers un enrichissement mutuel entre les quatre sites de projet. Ainsi, le projet comprendra des ateliers périodiques, des revues, et des réseaux, en vue d'assurer le désengagement progressif et l'existence de ces liens entre les actions.

ANNEXE II-c: RESULTATS ATTENDUS DE LA TRANCHE 3 DU PROJET PAR PRODUIT

87. Aussi bien l'évaluation à mi-parcours du 23 novembre au 24 décembre 2009 que l'évaluation finale de la Tranche 2 du 9 novembre au 15 décembre 2011, ont souligné la pertinence tant de la stratégie que du cadre logique du projet qui n'ont jamais été mise en cause. Cette stratégie et ce Cadre Logique très efficaces et efficientes en matière de gestion des écosystèmes ont été élaborés Tranche par Tranche avec leurs nécessaires complémentarités, de manière participative avec les acteurs concernés. L'opérationnalité des indicateurs objectivement vérifiables, les sources de vérification et les hypothèses ont été reconnus valables. Ce cadre logique actualisé lors de la planification de la Tranche 3 est présenté en annexe E7 de la section IV. L'annexe II-b décrit pour chacune des cinq composantes, les résultats obtenus en Tranche 2. Ce qui suit est une brève description par composante, des résultats attendus de la Tranche 3 du projet.

Produit 1: Cadre politique et juridique de la gouvernance locale adapté à une gestion écologique durable des terres et la conservation participative intégrée des écosystèmes (FEM: US\$133 812; Cofinancement : US\$1,350,572).

88. Les textes portant adaptation du statut juridique des AP à la cogestion seront finalisés en Tranche 3 à la suite d'une capitalisation des leçons d'expériences apprises en Tranche 2 et de la révision des dispositions du règlement intérieur des Parcs Nationaux pour leur adaptation à la cogestion en cours de discussions. En outre, des dispositions doivent être prises à la suite de la suppression des quotas à l'actif des actions de la Tranche 2, pour des encouragements des exploitants forestiers, à l'utilisation des techniques et technologies les plus efficaces en matière de carbonisation du bois en Tranche 3. Au titre de l'efficacité dans les processus de consommation, des foyers améliorés encore plus performants seront promus en Tranche 3. Parmi ces foyers, l'on note notamment le Save 80 et le Wonder Box ainsi que les cuiseurs solaires permettant de cuisiner tous les plats locaux et ce, sans aucun morceau de bois.

89. La systématisation des études d'impact environnemental pour tout nouveau projet devant s'installer dans les sites d'actions du projet sera poursuivie dans le cadre cette composante de manière à établir une réelle synergie des actions des divers projets et ONG et de canaliser les activités de conservation de la biodiversité, de lutte contre la dégradation des terres et de renforcement des capacités des écosystèmes à séquestrer le carbone.

90. Pour la conservation des ressources naturelles et de la biodiversité, Il est à noter que les objectifs premiers d'amendement de la loi foncière pour permettre un transfert des titres de propriété semblent pour l'instant inopportuns en raison de la levée des barrières d'accès équitable des systèmes de production à la terre lors de la phase 1. En plus, ils présentent des risques certains de voir les agriculteurs ou les éleveurs vendre la terre avec des conséquences néfastes sur l'environnement comme cela a été le cas chez les éleveurs Massai (au Kenya) où la pose de clôture par des propriétaires privés a conduit à l'obstruction des corridors de migration portant ainsi préjudice à la fois à la mobilité du bétail et de la faune. Il faudra cependant être vigilant pour que la mise en valeur soit effective dans les RNC/UP à travers l'application effective des plans locaux d'aménagement et de gestion durable des ressources naturelles de ces RNC/UP en vue de maintenir la propriété communautaire sur ces importantes entités de zones tampons de réduction à la fois des conflits et des pressions sur les ressources biologiques.

Produit 2: Développement durable et gestion communautaire des ressources naturelles effectifs dans les Terroirs Villageois dans la phase après projet (FEM: US\$172,000; Cofinancement : US\$3,192,716).

91. La Tranche 3 sera l'occasion de mettre en œuvre les techniques et technologies les plus appropriées dans l'intensification et la diversification des systèmes de production agricole, pastorale, halieutique, forestière et de transformation des fruits, légumes, lait et céréales tout en mettant l'accent sur la gestion durable des forêts et leur protection contre les incendies ainsi que sur les techniques de conservation des eaux et des sols et la promotion des énergies renouvelables, à travers notamment le crédit revolving et les contrats plans pour assurer la durabilité de la phase après projet

92. La mise en œuvre des plans locaux d'aménagement et de gestion des TV démontrée en Tranche 2 sera consolidée et disséminée à travers notamment les micro crédits qui sont les outils d'application des plans d'aménagement et de gestion des ressources naturelles des TV. Ces activités constituent des stratégies de lutte contre la pauvreté par une utilisation durable des ressources naturelles de ces TV pour une meilleure conservation des RNC/UP des défrichements. Dans la Tranche 2, ce volet a été confié dans le cadre d'un protocole d'accord de synergie avec le PMF/FEM. La synergie de ces deux structures toutes deux sur financement FEM consiste pour le PGIES de profiter les expériences acquises par le PMF/FEM en matière de micro crédits et d'épargne communautaire et de microréalisations communautaires et individuels tout en bénéficiant d'une contribution de mise en œuvre dans les RNC/UP de subvention en contrat plans de mise en œuvre des plans d'aménagement locaux et de gestion communautaire des RNC/UP. Pour le PMF/UP, cette synergie est de nature à lui permettre d'investir dans un environnement planifié et aménagé par référence aux RNC/UP et aux TV avec une organisation des acteurs concernés pour la conservation de la biodiversité et la lutte contre la dégradation des terres. En Tranche 3, cette synergie sera poursuivie et renforcée pour une meilleure garantie de succès de la phase après projet à travers la prise en charge de la poursuite des activités de développement durable par notamment le microcrédit.

93. Les missions d'évaluation à mi-parcours et finale de la Tranche 2 ont suggéré que ce micro crédit soit doté d'un encadrement plus rapproché des bénéficiaires et ont proposé le recrutement d'opérateurs privés dans chacun des quatre sites. A cet effet, le projet a organisé un forum sur le volet micro crédit avec une active contribution des acteurs concernés et bénéficiaires. Les conclusions de ce forum ont recommandé la poursuite du partenariat avec le PMF/FEM en exigeant que celui-ci, en référence aux recommandations de la mission d'évaluation de se doter de capacités nouvelles de mise en œuvre en impliquant notamment dans chacun des quatre sites, une ONG locale représentant la plus compétente en la matière Cette option est de nature à faciliter la synergie tout en évitant les duplications et les différences dans les méthodologies d'approches.

94. Cette option en Tranche 3 sera renforcée par la mise en réseaux des mutuelles pour une meilleure capacité de financement des activités saisonnières d'un site à l'autre et de mieux préparer le désengagement du projet au profit du Comité Inter ou des Comité Intra Site organisés en une ou des ONG opérationnelle (s) comme l'indique le paragraphe 65 du texte du Prodoc.

95. Cette composante prendra en charge les actions de renforcement des institutions et de capacités des acteurs au niveau des TV et des RNC, en vue d'une planification éco-régionale intégrée, d'utilisation durable des terres, de résolution des conflits, et de suivi-évaluation participatif adapté pour une poursuite durable des activités de gestion durable des terres et lutte contre la pauvreté durant la phase après projet.

96. Par ailleurs, dans la Tranche 3 seront poursuivies les actions tests de mise en œuvre progressive dans les RNC/UP et des TV des plans locaux élaborés avec les populations dans la Tranche 2 et

soutenues par le volet micro crédit. Ces fonds roulants seront gérés par les populations à la base et proviendront des cotisations des membres, des contributions tirées des recettes des AP ainsi que des cofinancements externes. Cette approche se fera par le biais d'un protocole d'accord de synergie entre le Projet et le Projet Micro FEM. Le protocole signé confie la réalisation des actions de micro crédit par le PMF. En outre, le PMF dans le cadre de ces activités d'encouragement des initiatives privées, collectives et communautaires d'utilisation durable des ressources naturelles apportera au profit des RNC/UP une contribution financière d'un montant total de 200, 000 US\$. Cette synergie est de nature à assurer une dissémination des acquis du projet et de garantir au bout de la Tranche 3, la réussite de la phase après projet.

97. L'apport du FEM s'ajoutera notamment aux contributions des projets partenaires avec qui le projet a signé des protocoles d'accord de cofinancement et à un cofinancement substantiel du PNUD axé sur le développement durable et l'atténuation de la pauvreté (bailleurs, Etat et crédit au monde rural). Cet apport permettra dans la Tranche 3 de procéder à des démonstrations d'actions de conservation intégrée au développement dans les TV, de procéder aux mesures correctives nécessaires une fois que les barrières d'accès à la terre ont été levées en phase 1. Cet apport du FEM se limitera aux actions de conservation de la biodiversité et aux actions intersectorielles à « valeur ajoutée » à travers d'abord une assistance technique mais également aux investissements pour la réalisation des actions de démonstration et de dissémination des technologies les plus appropriées pour une utilisation durable des ressources naturelles.

Produit 3: Conservation et gestion durable des Réserves Naturelles Communautaires et Unités Pastorales légalement établies autour des AP pour une gestion écologique durable des terres et l'accroissement des capacités de séquestration du carbone. (FEM: US\$85,000; Cofinancement : US\$10,226,240)

98. L'apport du FEM financera en Tranche 3, la poursuite de la création de ces réserves communautaires qui constituent un outil révolutionnaire et novateur pour le Sénégal en particulier le long du corridor biologique de migration de la faune entre le Ferlo et le PNNK. Il servira en outre à couvrir les coûts liés à l'élaboration et à la mise en œuvre de régimes d'utilisation durable des ressources naturelles, consolidation des chartes locales et leur intégration dans les codes nationaux, de renforcement des capacités des populations locales en matière de gestion et de suivi des RNC et d'expérimentation des techniques de réhabilitation des écosystèmes. Il est attendu que les revenus tirés des activités d'exploitation durable des RNC (en plus de celles figurant dans le Produit 4) permettront aux populations de continuer à superviser et à réguler la gestion des RNC à la fin du projet. A cet effet, une partie du financement du FEM sera utilisé pour un statut reconnu des Ecogardes.

99. La mise en œuvre des plans d'aménagement, de gestion et d'utilisation durable des ressources naturelles de ces RNC/UP sera également poursuivie et disséminée en Tranche 3 sur une base progressive de capitalisation des leçons d'expérience pour assurer la pérennité des activités au delà de la période de vie du projet par des actions de contrats plans avec les collectivités locales concernées. La mise en œuvre de ces contrats plans se fera par les populations elles mêmes ce qui leur procurera des emplois et des profits environnementaux considérables.

100. Pour assurer la pérennité financière et la prise en charge des coûts récurrents du projet, les activités dans le cadre des contrats plans seront liées et soutenues par celles du micro crédit dans les TV. Ces activités de contrats plans vont concerner en Tranche 3 des actions environnementales générant des profits à toute la communauté comme par exemple l'ouverture de pare feux dans les RNC et leur végétalisation par des arbres à usages multiples ne brûlant pas vite comme *Anacardium occidentale*. Une partie des profits tirés de la mise en place de ces pare feux (soit environ 5 à 10%)

devrait servir à alimenter la caisse villageoise de micro crédit ce qui permettra de faire face aux charges de fonctionnement des caissiers et leur motivations pour la récupération des créances et des intérêts. Ce système testé avec succès en Tranche 2 sera consolidé et disséminé massivement avec la mise en place du REMEDE.

101. Cette provision financière du REMEDE assurera la durabilité du coût de fonctionnement du volet micro crédit dès le départ. Elle servira aussi à alimenter la caisse villageoise de contrats plans qui, à son tour, devrait prendre en charge pour le long terme, les frais récurrents de la poursuite des contrats plans par les villageois eux-mêmes pour générer des profits environnementaux globaux sur la base des résultats d'utilisation durable des ressources naturelles des RNC/UP à la travers une effective poursuite d'une correcte mise en œuvre des plans locaux d'aménagement et de gestion communautaire des ressources naturelles de ces RNC/UP.

Produit 4: Cogestion durable pour une conservation de la biodiversité démontrée dans les AP. (FEM: US\$151,260; Cofinancement : US\$4,452,248).

102. Cette composante finalisera en Tranche 3, la mise en œuvre des plans de gestion des zones protégées choisies, selon la situation particulière de chacune d'elle, mais elle développera aussi leurs infrastructures ainsi que les ressources humaines par le biais du renforcement des capacités. Elle mettra également l'accent sur la baisse du braconnage, de l'envahissement des zones par les cultures, du surpâturage, des feux de brousse incontrôlés et de la déforestation grâce à des méthodes de cogestion et de renforcement des mesures incitatives basées du partage des avantages avec les populations. Ceci se fera en coordination avec les actions des composantes 2 et 3.

103. Les Ecogardes recrutés au niveau des villages feront office de guides touristiques mais aussi de surveillants de la biodiversité et des actions de prévention et de lutte contre les feux de brousse. Des mécanismes financiers destinés à couvrir les charges récurrentes des activités de conservation seront élaborés et mis en œuvre en Tranche 3; parmi ceux-ci, une plus grande décentralisation des budgets des zones protégées sera poursuivie pour mieux préparer l'après projet en ce qui concerne ce produit. L'apport du FEM comblera les lacunes laissées par l'aide effective ou programmée en direction des zones protégées, mais aussi celles laissées dans la promotion de modèles de cogestion ainsi que des options et des mesures incitatives pour une gestion auto-entretenu des AP gage de la viabilité de la conservation durable de la biodiversité pour une meilleure valorisation du potentiel de l'écotourisme dans les sites d'action du projet en Tranche 3 et dans la phase après projet.

104. Dans la Tranche 3, la réhabilitation des infrastructures et des équipements dans les AP sera poursuivie pour offrir un cadre approprié à l'amélioration de l'environnement et du potentiel des ressources naturelles qui résultera de la réduction des pressions des hommes et du bétail sur les ressources de ces AP grâce à la mise en œuvre des plans d'aménagement, de gestion et d'utilisation durable des ressources naturelles des RNC/UP et des TV. A cet effet, le GdS s'engage à mettre un financement additionnel portant sur 2 183 406 US\$ sur fonds propres, pour la réhabilitation du seul PNNK à partir de 2011 et les actions sont déjà en cours.

Produit 5: Ecosystèmes régulièrement suivis et évalués (FEM: US\$220,971; Cofinancement : US\$2,831,516).

105. Cette composante est destinée à apporter au projet les moyens nécessaires qui devraient lui permettre d'adopter une approche itérative et souple dans la formulation et la mise en œuvre du projet. Le projet étant structuré en phases (3), cette composante aura une grande importance en termes de suivi et d'évaluation de l'atteinte des résultats attendus dans chaque phase. Elle permettra aussi le réajustement, l'affinage et les mesures correctives nécessaires aux actions du projet d'une

étape à l'autre. Les résultats attendus comprendront en Tranche 3 : une banque de données sur la biodiversité et l'évolution de la biodiversité ainsi que sur la séquestration du carbone. Cette banque sera domiciliée (en début de la Tranche3) au niveau d'une institution nationale appropriée qui prendra en compte les connaissances locales et les mécanismes participatifs en matière de planification, d'exécution et de suivi adapté en vue de mesures correctives. Les résultats et la capitalisation des leçons d'expérience seront disséminés, vulgarisés par les moyens appropriés mais aussi par les médias nationaux et étrangers, aux revues scientifiques et aux réseaux scientifiques, aux débats communautaires, aux troupes théâtrales, etc. L'apport du FEM couvrira les frais liés à l'assistance technique et à l'équipement de la banque de données, au renforcement des capacités en S&E ainsi qu'à la vulgarisation et à la dissémination et la diffusion des acquis de conservation de la biodiversité.

106. La première Tranche a permis la mise en place d'une banque de données au niveau de l'UCP grâce à une utilisation de l'expertise locale, nationale et internationale. En Tranche 3, cette banque de données sera décentralisée au niveau local (Arrondissement) avec la participation des Ecogardes et agents des CERP. Une formation de ces acteurs aux NTIC comprenant l'utilisation de données GPS et la cartographie de ces données avec des logiciels Map Info et ArcView a démarré dans la première phase et s'est poursuivie dans la phase 2. Cette formation tout comme l'intégration du savoir faire local dans cette banque de données sera renforcée et poursuivie en particulier durant la Tranche 3 pour consolider et disséminer les acquis en vue d'une bonne préparation de l'après projet. Cette banque de données tant au niveau de l'UCP qu'au niveau local sera de nature à aider les agents des CADL et les Agents des Services Techniques déconcentrés de l'Etat dans leurs tâches quotidiennes de gestion et de prises de décisions harmonisées avec la Conservation Intégrée au Développement et avec la Conservation des Ecosystèmes. Elle permettra en outre de mesurer les performances du projet en terme de gestion écologique durable des terres, de conservation de la biodiversité, de séquestration du carbone et d'amélioration des conditions de vie des populations. Elle permettra de capitaliser les leçons d'expérience progressivement acquises au fur et à mesure de leur validation au cours des débats communautaires de suivi évaluation participatif et d'amélioration progressive des performances du projet au fur et à mesure du renforcement des capacités des acteurs pour être aptes à prendre la relève durant la phase après projet. Le tableau de recrutement progressif des RNC/UP et des TV concernés est en annexe E8 de la section IV. Cette façon de procéder permettra, sur la base d'une capitalisation progressive et cumulée des acquis et des échecs, de recruter avec le maximum de chances de succès un plus grand nombre de RNC/UP et de TV pour une meilleure garantie de succès de l'après projet.

Produit 6: Gestion adaptative accrue et Partage des connaissances. (FEM: US\$236,957; Cofinancement : US\$2,831,516).

107. En synergie avec toutes les composantes précédentes, ce produit axé sur la gestion adaptative accrue est au cœur du management du projet pour assurer les conditions de garantie de la durabilité des actions du projet lors de la phase après projet à travers une forte implication de l'ensemble des acteurs concernés dans le cofinancement. En Tranche 3 ce produit essentiel se focalisera sur une décentralisation des activités de gestion du projet au sein des structures déconcentrées de l'Etat comme les CADL, mais également de la DPN, de la DEFC ainsi que des Directions de l'Agriculture et de celle de l'Elevage pour une continuité en harmonie de manière à canaliser la poursuite de la mise en œuvre du projet avec les actions des projets et ONG en cours au profit des CL bénéficiaires. Les capacités de ces acteurs en pilotage de la gouvernance environnementale communautaire seront renforcées pour leur permettre d'être prêts à assurer la totale prise en charge des activités du projet à travers notamment l'appui des Ecogardes et des Comités Villageois de Développement, des Comités Inter-Villageois de Développement Durable ainsi les Comités Intra Site et le Comité Inter Site à faire

évoluer sous forme d'une ONG d'organisation paysanne de Gestion des Ressources Naturelles pour la poursuite de la dissémination massive du modèle de la Conservation Intégrée au Développement et ce, conformément à l'esprit de la décentralisation en la matière.

108. Liaisons entre les différentes composantes: La stratégie de ce projet consiste à entretenir des rapports synergiques entre ses différentes composantes, non seulement d'un point de vue thématique, mais aussi à travers un enrichissement mutuel entre les quatre sites de projet. Ainsi, le projet tiendra des ateliers périodiques, des revues, et des réseaux, en vue d'assurer l'existence de ces liens entre les actions et leur poursuite durable au terme de la fin de la Tranche 3 avec un succès effectif du désengagement du projet.

ANNEXE II-d: MECANISEMES DETAILLES POUR FAIRE FACE AUX RISQUES DU PROJET ET POUR ASSURER UNE DURABILITE ET UNE REPLICABILITE DES ACTIONS

Risques

109. Les hypothèses et les risques auquel le projet est susceptible d'être exposé sont indiqués dans le Cadre logique en annexe E7 de la section IV. D'une manière générale, les principaux risques sont liés à l'instabilité et à la sécheresse. L'instabilité peut être causée par des facteurs politiques imprévus, à l'échelle sous-régionale, nationale ou régionale, comme par exemple les effets induits des troubles en Casamance, bien que les sites du projet soient éloignés de cette région. L'Etat du Sénégal a fait preuve d'une stabilité considérable à la suite des dernières élections et les négociations de paix avec le mouvement autonomiste ont repris. En outre, les autorités se montrent enthousiastes pour une réforme du cadre juridique et politique et elles ont renouvelé la dynamique de décentralisation et de déconcentration des pouvoirs au plus bas niveau possible. On sait que les sécheresses frappent régulièrement ce pays sahélo soudanien. D'importantes sécheresses ont lieu tous les 10 ans en moyenne, avec des sécheresses de moindre importance intervenant tous les 3-4 ans. L'approche qui consiste à étaler le projet sur dix ans, par étapes ou phases progressives, est destinée à atténuer ces effets et à augmenter les chances de succès du projet par des étapes successives d'apprentissages par l'action.

110. L'un des plus importants risques à éviter nécessairement est la mise en place tardive de la Tranche 3. Cette situation risque de fragiliser les considérables acquis déjà obtenus dans la gestion écologique durable des terres, la conservation participative durable des écosystèmes et la lutte contre la pauvreté par des actions d'utilisation durable des ressources naturelles. Ce retard peut briser l'actuel remarquable élan de conservation et pourrait affecter le maintien de l'existence même des RNC/UP ou de leur intégrité, maillon essentiel dans le dispositif du modèle de la conservation intégrée au développement.

Durabilité

111. Divers éléments de conception ont été pris en compte afin de garantir la durabilité des actions du projet. Le grand attachement de l'Etat du Sénégal à ce projet, comme le prouvent sa forte participation budgétaire (4.860 millions de US\$ à cette Tranche 3 ou phase de préparation du désengagement dont 2.772 millions en contribution budgétaire), sa paternité directe du processus PDF B et son rôle de leader dans la mise en place de relations de partenariat avec les bailleurs bilatéraux se traduisant par un considérable cofinancement de chiffrant globalement à 24.513 millions de US\$ pour la seule Tranche 3, constituent des éléments majeurs et essentiels pour garantir la viabilité du projet dans le long terme. La viabilité socio-économique du projet sera renforcée grâce à la promotion de techniques et technologies appropriées susceptibles de générer des revenus durables et d'établir des règles de GRN durable. Le projet fera une démonstration des mécanismes adéquats de concertation, de collaboration et de partage équitable des profits tirés de la conservation des ressources dans les RNC et dans les AP. La sélection participative des Ecogardes, la reconnaissance de leur statut, leur dotation en signes distinctifs ainsi que l'élaboration de plans de gestion et la conception de mécanismes de résolution des conflits (fondés sur des moyens traditionnels ou modernes) aideront à garantir une adhésion des autochtones et des étrangers aux règles de bonne gestion. Ainsi, l'exploitation illégale sera mieux contrôlée du fait que les populations locales auront des raisons économiques incitatives d'appliquer les règles de bonne gestion établies à intégrer dans les divers codes de gestion des ressources naturelles.

112. La viabilité financière sera assurée par les acteurs eux-mêmes, grâce notamment à la mise en œuvre d'activités susceptibles de générer des bénéfices à partir d'une exploitation viable des ressources naturelles renouvelables. Un système de crédit adapté à la communauté va faire des prêts à un taux de 10%, avec l'argent tiré de la GIE. La rentabilité des activités servira à faire face aux charges récurrentes mais aussi à être prêtés à d'autres dans le cadre d'un mécanisme de prêt roulant sous l'égide du REMEDE et de la transformation du Comité Inter Site en une ONG environnementale opérationnelle. Le budget des CR et les subventions assorties des bailleurs contribueront à l'alimentation en fonds de ces crédits roulants, en plus des contributions des personnes bénéficiant de ces prêts. Ces fonds roulants bénéficieront de l'expérience considérable du Sénégal (et d'ailleurs) en matière de conception et de gestion de tels fonds.

113. Dans ce contexte, lors des Tranche 1 et 2, le projet a initié la mise en œuvre des plans locaux d'aménagement et de gestion communautaire des RNC/UP sous forme de contrats plans avec la main d'œuvre locale. Au total 15% des montants de contrats plans pour l'ouverture ou le nettoyage de pare feu de ces RNC/UP vont alimenter la caisse du CIV pour servir à faire face aux frais récurrents après le désengagement du projet au bout de 5 ans dans chaque RNC/UP. Par ailleurs, 5% de ces fonds de contrats plans vont alimenter en synergie la caisse de micro crédit ce qui permet dès le départ, de pouvoir motiver les caissiers avant même que les intérêts cumulés des prêts ne puissent prendre en charge des frais de gestion. Avec cette stratégie le projet a pu régler l'un des plus grands problèmes de micro crédit à travers le monde c'est-à-dire de faire face dès le départ au paiement des caissiers. Dans le même sens, 5% des intérêts générés par le micro crédit est destiné aux actions de contrats plans pour la conservation de l'environnement à travers notamment l'ouverture, le nettoyage et la végétalisation des pare feu avec des espèces ne brûlant pas vite et à usages multiples comme *Anacardium occidentale*. Cette stratégie de synergie entre le micro crédit et les actions environnementales des contrats plans constitue un atout certain pour la durabilité des actions après le projet.

114. Un second mécanisme destiné à assurer la viabilité financière du projet et inhérent même au projet est le paiement de droits de pâturage et d'abreuvement. Selon les estimations, ces droits rapporteront chaque année jusqu'à US\$3.756.000 aux organisations d'éleveurs du Ferlo, ce qui devrait suffire à assurer la couverture de l'ensemble des charges récurrentes en matière d'investissement dans l'élevage, tout en permettant d'améliorer les conditions de vie et d'atténuer la pauvreté. Le paiement de droits d'exploitation sera testé dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche, de façon à couvrir les charges récurrentes d'exploitation, de maintenance et de remplacement des équipements et autres intrants avec l'aide des associations de paysans, de pasteurs et de pêcheurs. Enfin, une des principales hypothèses du projet est qu'avec les investissements dans les AP et l'engagement de la population à la base dans l'écotourisme pendant les 10 ans, les recettes tirées du droit d'entrée vont s'accroître. Le projet améliorera les mécanismes d'autonomie du système de gestion des AP, grâce à des allocations et à une gestion budgétaire plus efficaces.

115. Sur la base des statistiques actuelles fournies par la DPN, au titre des recettes d'entrées dans les PN et sur la base d'une amélioration de l'état de la biodiversité des PN par le projet, il est attendu que les recettes touristiques d'entrées dans les deux principaux PN atteignent sur les dix ans une somme totale de 2.7 millions \$US. En outre, sur la base des statistiques des deux dernières années au titre des contributions annuelles du GdS sur ces deux principaux PN, il est attendu sur les dix ans, que cette contribution dans ces PN soit de 1.2 millions \$US. Donc au total, il est attendu que ces deux seuls PN reçoivent une contribution de 3.9 millions \$US durant la vie du projet. Il est attendu que ces deux sources de revenus des PN continuent après la fin du projet, assurant ainsi la durabilité financière du projet (annexe E11). Finalement, le projet améliorera aussi les mécanismes d'auto fonctionnement du système des AP, à travers notamment une plus grande efficacité des allocations

budgétaires et de la gestion dont les résultats en Tranche1 seulement dépassent un accroissement de plus de 50% en valeur relative.

116. Le projet ne va pas créer de nouvelles institutions mais travaillera avec celles déjà existantes. Par conséquent, sa durabilité institutionnelle sera assurée à travers le renforcement des capacités des agents des CADL, des AP et de l'autorité décentralisée des CR et des villages. Les charges récurrentes seront assumées par l'Etat du Sénégal, les populations à la base et les ONG intervenant à la base, qui assureront la continuité des activités dans la Tranche post-projet, indépendamment du FEM.

117. Le concept fondamental du projet est basé sur le test et la mise au point de modèles durables de gestion en vue de leur reproduction. Il se base aussi sur la mise en place d'un cadre institutionnel et juridique favorables à la réplication et à la dissémination de telles actions au Sénégal. En outre, il est prévu que l'expérience acquise au cours de ce projet contribue de manière générale à la compréhension de la CID et de la GIE, de la conservation communautaire en Afrique, et en particulier de la conservation de la biodiversité et la séquestration du carbone dans des situations identiques à travers le Sahel.

Réplication

118. Le concept fondamental du projet est basé sur le test et la mise au point de modèles durables de gestion en vue de leur reproduction. L'implication progressive des RNC/UP et la capitalisation des leçons d'expérience du projet dans certains sites de désengagement alors que le projet reste encore actif dans d'autres favorise de meilleures chances de succès à un plus grand nombre de RNC/UP impliquant un plus grand nombre de villages et d'acteurs concernés comme l'indique l'annexe E 8 de la section IV. Ce modèle de réplication et de dissémination des acquis se base aussi sur la mise en place d'un cadre institutionnel et juridique favorables à la réplication et à la dissémination de telles actions au Sénégal. En outre, il est prévu que l'expérience acquise au cours de ce projet contribue de manière générale à la compréhension de la CID et de la GIE, de la conservation communautaire en Afrique, et en particulier de la conservation de la biodiversité et la séquestration du carbone dans des situations identiques à travers le Sahel.

119. Sur le plan national, la levée des barrières d'accès équitable des systèmes de production à la terre à travers notamment la création de RNC/UP commence déjà dans la Tranche1 à être multipliée dans d'autres localités du pays et en dehors des sites d'actions du projet. Ainsi donc le véritable moteur de la durabilité attendue de la réplication des acquis demeure l'intérêt que les populations tirent des actions de conservation des écosystèmes. D'ores et déjà, le projet en Tranche1 a tenu un forum sur la cogestion et un forum sur le micro crédit. Un forum sur les UP et les RNC n'a pas été tenu car la réplication est déjà en cours dans d'autres zones différents des sites d'actions du projet avec l'assistance d'autres structures.

120. Au plan international, le projet a pris part à certaines rencontres internationales comme le 10ème Congrès Mondial sur les Aires Protégées où il a souligné l'importance de ses trouvailles concernant la gestion participative durable des corridors de migration saisonnière de la faune, l'importance du maintien de la mobilité pastorale dans la gestion des fragile écosystèmes sahéliens, à la Conférence Eco agriculture à Nairobi avec l'accès légale des éleveurs à la terre pour usage pastoral, une grande première dans le pastoralisme sénégalais en particulier et africain en général accompagnés d'innovations majeures concernant la mise en place d'un fonds pastoral avec des redevances d'utilisation du fourrage et des ressources hydriques pendant les 9 mois de la saison sèche aussi bien pour les membres des UP que pour les transhumants allochtones.

Le PGIES a fait l'objet en 2010 d'une distinction par le Bureau siège du PNUD à New York, comme un des 3 projets africains ayant le mieux pris en compte la problématique du genre leurs activités; les 2 autres projets distingués sont du Cameroun et du Bénin. (Paragraphe à compléter par les autres missions internationales de partage des acquis)

Lors du Congrès mondial des Plus Belles du Monde organisé à Toubacouta, du 23 au 25 Mai 2011, sur le thème « les baies face aux défis du changement climatique : quelles stratégies d'adaptation pour les acteurs locaux », les délégations de plus de 20 pays ont approuvé et félicité le modèle d'aménagement intégré communautaire des écosystèmes de mangrove développé par le PGIES dans le Delta du Saloum et dans le Delta du Fleuve Sénégal. A ce titre, l'association a appuyé la mise en œuvre du plan d'aménagement de la RNC de Néma Ba en subventionnant la construction d'un belvédère pour le développement de l'écotourisme. Dans la même l'Université du Québec a pris en charge l'équipement du campement écotouristique de Fanabara, la mise en ligne dans le web et la formation des femmes et des écogardes de la RNC de Missirah responsables de la gestion du réceptif.

Toujours sur l'international, le PGIES a également fait l'objet d'un partenariat entre Ecosecurities et Kinomé, spécialistes américain et français de la finance Carbone, dans le cadre des initiatives communautaires de reboisement et de protection des forêts afin d'améliorer le climat et d'initier une nouvelle économie durable, avec comme vision fondamentale l'amélioration significative des conditions de vie des Hommes. L'étude a porté sur la faisabilité d'un projet carbone de protection des forêts de savanes (modèle des Réserves Naturelles Communautaires mises en place par le PGIES au Sénégal). La démarche et les résultats de cette étude, première en la matière pour les écosystèmes de savane, ont permis d'ébaucher une stratégie carbone et un document de projet pour le rétablissement du Corridor Biologique de 1 million d'hectares de forêts entre les 2 réserves de biosphère du Ferlo et du Niokolo Koba. Un des résultats attendus du PGIES 3 est la finalisation de ce document de projet Carbone REDD+.

ANNEXE III: Tableau 2: Plan de Tranchage, Processus d'Evaluation et Indicateurs Repères basés sur les résultats acquis en Tranche 2.

Phase	Durée et Période	Mission d'évaluation	Période	Indicateurs repères	Coûts en US\$
Tranche2	4 ANS	-MEPN -DEFCCS; -DPN; -DEEC; -DA; -DIREL; -DCL; -PCR	Quatrième trimestre A7	2.1. Recommandations de l'équipe d'évaluation de la Tranche 1 sont suivies et entièrement mises en œuvre. 2.2. Changements juridiques et politiques largement connues des populations; 2.3. Les corridors biologiques de migration saisonnière de la faune à travers une interconnexion des écosystèmes sont vivifiés sur au moins 200 000 ha servant de zones tampons autour des AP; 2.4. Globalement, 20 RNC/UP impliquant un total de 100 villages sont légalement établies, délimitées et dotées d'un plan local d'aménagement et de gestion communautaire des ressources naturelles en cours de mise en œuvre par des accords de contrats plans signés; 2.5. Le système revolving de micro crédit est mis en œuvre grâce à des techniques et technologies d'utilisation durable des ressources naturelles;	50,000
	A4-A7	- Chefs de Villages; -Producteurs ruraux; - Ecotourisme; - MEF; - PNUD- - FEM-FEM;	26. Les encouragements économiques à travers le micro crédit assurent les coûts récurrents grâce aux bénéfices générés par les parties prenantes concernées; 27. Éco-gardes assurent la formation des populations et assurent un rôle important dans la gestion des activités dans les RNC/UP qui les rémunèrent;		
		- Missions Indépendante Evaluation Mis parcours et Finale de la Tranche 2;	2.8. Globalement un total de 4 AP disposent de plans de développement participatif et de plans de co-gestion; 2.9. Conditions de Vie améliorées pour les populations des villages adjacents aux AP; 2.10. Tendances positive de l'évolution de la biodiversité dans les AP et les RNC;		

Phase	Durée et Période	Mission d'évaluation	Période	Indicateurs repères	Coûts en US\$
Tranche3	3 ANS	-Producteurs ruraux ; - Ecotourisme ; - MEF ; - PNUD- - FEM	Quatrième trimestre A10	2.11. Leçons d'expérience du projet et des autres projets en cours capitalisées pour une réussite du désengagement du projet. 2.12. Recommandations pour la Tranche 3 en termes de réussite de l'après projet formulées.	40,000
	A8-A10	- Missions Indépendante Evaluation Mis parcours et Finale de la Tranche 3 ;		3.1. Recommandations de la dernière mission d'évaluation en terme de réussite de l'après projet sont formulées ; 3.2. Les barrières éventuelles subsistant encore à l'encontre d'une Conservation Intégrée au Développement (CID) dans les autres AP et Terroirs Villageois (TV) à travers le cofinancement des populations, des Services Techniques de l'Etat, des Projets en cours et des ONG pour générer des bénéfices environnementaux globaux et un Développement Socioéconomique durables au niveau national et au-delà de la durée de vie et des sites d'actions du projet sont levées ; 3.3. Une série de 26 RNC impliquant un total de 275 villages disposent de plans autonomes de développement durable en cours de mise en œuvre avec succès à travers des modèles de Conservation Intégrée au Développement (CID) ; 3.4. Au moins un total de 50 Éco-gardes sont rémunérés à travers les activités d'écodéveloppement ; 3.5. Au total 10 AP disposent de plan participatif de cogestion durable en cours avec une extension dans 9 nouvelles AP. 3.6. La première et seconde série de génération de RNC/UP comprenant au moins 26 RNC/UP avec leurs TVs et 10 autres répliquées par d'autres acteurs, conduisent des actions d'utilisation durable des ressources naturelles après la fin du projet. 3.7. Le CINTER érigé en structure autonome assure la supervision de la mise en œuvre des plans d'aménagement des RNC et du REMEDE 3.8. Un document de projet Carbone REDD+ est élaboré pour la mise en place du corridor biologique entre le Ferlo et le PNNK.	

ANNEX II-e: ANALYSE DES SURCOUTS

OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT

Politique Economique: Les objectifs économiques du Gouvernement Sénégalais (GdS) pour 2012-2016 sont la poursuite des efforts sur la hausse du PIB de 6% tout en maintenant le taux d'inflation en dessous de 3%, la réduction du déficit de la balance des opérations courantes extérieures à 6% du PIB, en maintenant un surplus budgétaire de 2% ou plus, et une amélioration durable des indicateurs sociaux. L'investissement public cible l'éducation, la santé et les infrastructures de base alors que le GdS du Sénégal pratique une politique de libéralisation et de promotion du secteur privé dans les autres secteurs de l'économie.

Politique Agricole: Le secteur agricole ne génère que 20 pour cent du PIB, mais emploie plus de 60% de la main d'œuvre, particulièrement parmi les populations rurales démunies. Les politiques dans ce domaine se sont concentrées essentiellement sur l'accès au crédit et le soutien aux organisations de production tout en supprimant les subventions, le soutien des prix et une intervention plus directe dans ce secteur.

Politique Environnementale: Le GdS a réservé 8% de ses terres pour une protection totale et 35% de terres supplémentaires pour un usage multiple incluant la conservation de la biodiversité. Au cours de la deuxième moitié de la dernière décennie le GdS a mis sur pied le Conseil Supérieur pour l'Environnement et les Ressources Naturelles (CONSERE) pour coordonner la politique environnementale entre les ministères du gouvernement. Le ministère de l'Environnement est responsable de la gestion des Parcs Nationaux et des Zones Classées. Cependant en reconnaissant la pression accrue imposée sur les ressources des Zones Protégées (AP) par les populations locales, le GdS souhaite désormais prendre des dispositions juridiques pour une cogestion des AP afin d'encourager l'implication des communautés dans la conservation de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles.

OBJECTIF ECOLOGIQUE MONDIAL

Les quatre zones sélectionnées pour l'intervention du projet renferment la grande mangrove vierge et permanente qui reste en Afrique de l'Ouest; un site RAMSAR d'une importance internationale pour l'hibernation des oiseaux migrateurs et paléarctiques et deux sites du Patrimoine Mondial. Ces sites sont représentatifs des quatre principales régions écologiques relativement préservées du Sénégal, et renferment des espèces menacées et charismatiques comme l'éléphant, le jaguar et le loup d'Afrique. Ces sites sont sous la pression de plusieurs grandes menaces identifiées durant les préparations du PDF B comme: l'aménagement des terres; la déforestation; le braconnage; le surpâturage; la surexploitation des ressources maritimes et non boisées; et les feux de brousse. Un financement de plus de 231 millions de dollars américains pour le compte de la ligne de base est en cours d'investissement par le biais de projets, des quels un total de 44.358 millions de dollars américains dans les sites d'actions du projet, principalement dans les Terroirs Villageois pour intensifier la gestion des ressources naturelles et rendre les approches plus durables. Le personnel des AP n'a pas les capacités et les ressources suffisantes pour faire appliquer les dispositions juridiques contre l'utilisation illégale des ressources. En reconnaissant cette lacune, l'objectif du projet est de promouvoir une gestion intégrée des écosystèmes dont la biodiversité est d'une importance significative sur le plan mondial à l'intérieur et autour des Zones Protégées par le biais d'une cogestion de la conservation, d'une utilisation durable et d'une redistribution équitable des bénéfices

tirés des ressources naturelles entre les acteurs locaux, de l'introduction d'une planification éco-régionale et de principes de gestion d'une zone tampon dans les régions entre les AP, et de promouvoir les moyens intégrés intersectoriels pour intensifier les systèmes de production agricole et renforcer l'élevage traditionnel. Des profits environnementaux globaux sont attendus de protection de la biodiversité d'importance significative sur le plan mondial ainsi que de la séquestration du carbone et le renforcement des réservoirs de carbone.

SITUATION DE LA LIGNE DE BASE

Les activités qui devraient être entreprises pendant la durée du projet sont décrites plus loin (l'Annexe I-e donne une description plus détaillée des cours d'actions de la ligne de base).

En résumé, sans la Tranche 3, la situation de base restera telle que la pression sur les ressources biologiques et naturelles vont continuer à augmenter, alors que l'action en cours va porter principalement sur l'amélioration du niveau de vie et la conception de solutions à court terme pour les problèmes de ressources naturelles. Des actions concrètes ont été entreprises avec la participation de plusieurs partenaires au développement, des ONG, de diverses associations économiques (GIE) et des Associations Villageoises, ainsi que de nombreux groupements de jeunes et féminins. Cependant, dans la plupart des cas, ces mesures restent localisées dans les sites pilotes de démonstration de la Conservation Intégrée au Développement. La Tranche 3 tant attendue permettra notamment de fédérer les synergies avec toutes les actions en cours avec les autres projets et ONG pour une massive démultiplication des acquis cumulés des Tranches 1 et 2 pour faire générer à la Tranche 3 un niveau de développement durable capable de produire des bénéfices environnementaux globaux.

L'ALTERNATIVE FEM

Le scénario de l'Alternative du FEM va se construire sur la situation de base (Annexe I-e) comprenant les acquis de la tranche 1 du projet (paragraphes 26 à 30) en testant et en appliquant un modèle de CID sur chaque site, pour promouvoir la Gestion Durable des Terres (GDT), la planification éco régionale intégrée, la conservation de la biodiversité, la séquestration du carbone, la réduction des émissions de carbone, et la suppression des obstacles juridiques, politiques et techniques à la Gestion Intégrée des Ecosystèmes (GIE). Dans les périmètres villageois (TV), les systèmes de production seront intensifiés, l'utilisation des terres sera rationalisée et l'autosuffisance alimentaire et énergétique sera encouragée afin de renforcer la gestion des ressources naturelles et de réduire la pression sur les zones protégées. Dans les RNC, des plans de gestion participatifs et intégrés pour une utilisation durable des ressources et la résolution des conflits seront promus afin de créer des zones tampon, et des techniques alternatives pour la diversification des revenus par le biais d'une exploitation durable des ressources biologiques feront l'objet d'une démonstration. Dans les AP, un modèle de cogestion sera testé pour la première fois au Sahel en incluant des mécanismes pour un partage équitable des bénéfices tirés de la conservation. En outre, le projet va permettre le renforcement des capacités institutionnelles et techniques, va faire la démonstration de mesures incitatives inédites pour la conservation, et va contrôler les impacts sur la biodiversité et les équilibres du carbone sur une période de dix ans.

CONTRIBUTION DU FEM

La raison de l'intervention du FEM dans cette Alternative est de:

- conserver la connectivité entre les AP, et promouvoir une utilisation durable des terres autour de ces zones en renforçant les capacités des Conseils Ruraux et des TV à élaborer et mettre en œuvre les principes d'une planification de l'utilisation des terres locales et de la planification éco régionale sur les terres villageoises;
- faire des démonstrations, lever les obstacles à , et créer l'opportunité d'une gestion commune des ressources des AP afin d'encourager l'implication des communautés locales dans la conservation de la biodiversité et la Gestion des Ressources Naturelles Communautaires, et encourager la protection des ressources des AP par les communautés locales par le biais de la distribution équitable des ressources des AP ;
- encourager une exploitation durable des ressources (non encore couverte par les activités de base) afin d'augmenter les revenus des populations rurales dans les terres villageoises;
- encourager l'utilisation complémentaire des terres, et augmenter les zones tampon entre les terres utilisées à des fins commerciales dans les périmètres villageois, et la conservation dans les AP en promouvant la planification, la désignation et la gestion des Réserves Naturelles Communautaires (RNC);
- créer un environnement favorable à la durabilité des résultats des projets.

Conformément à la logique des coûts marginaux du FEM, les principes de base suivants de la séparation entre les activités cofinancées et financées par le FEM ont été adoptés. Le FEM va financer toutes les activités du projet pour:

- réviser et élaborer la législation ;
- renforcer les capacités des autorités des AP, et des communautés locales pour une gestion commune des AP ciblées par le projet pour la conservation de la biodiversité et la préservation des réservoirs de carbone;
- créer les structures institutionnelles, les moyens et les procédures juridiques pour une distribution équitable des bénéfices des ressources des AP;
- permettre aux Conseils Ruraux d'adopter et de mettre en œuvre les principes de la Gestion Intégrée des Ecosystèmes et de la planification éco régionale dans les plans de développement et de gestion des ressources naturelles;
- encourager les communautés locales à désigner, planifier et gérer les réserves naturelles communautaires en utilisant les principes de la Gestion Intégrée des Ecosystèmes; et
- lever les obstacles et démontrer les techniques et approches pour l'intensification des systèmes de production et pour rendre l'utilisation des ressources naturelles plus durable et rentable.

Le cofinancement va couvrir:

- tous les frais généraux pour faire appliquer les modifications de la législation introduites par les activités du projet;
- tous les frais généraux pour la planification et la gestion des AP conformément aux principes d'utilisation durable des ressources financières du FEM;
- tous les frais généraux pour la planification de l'utilisation des terres au niveau local (TV);
- tout le capital, la main d'œuvre et les intrants nécessaires pour les activités d'utilisation durable dont le projet lève les obstacles à la mise en œuvre; et
- tous les frais de dissémination à travers toute la zone du projet des activités dont le FEM finance les coûts de démonstration.

Globalement, pour chacune des composantes du projet, la situation du financement FEM ainsi que celle du cofinancement parallèle et en nature se présente comme suit :

Tableau 1 de l'annexe II-e : Indication du financement et du cofinancement de la Tranche 3 du projet composante par composante

PART AU DEV	TOTAL	Composantes du projet					
		1	2	3	4	5	6
GdS Cash	589 000	49 476	118 978	61 845	62 434	148 428	147 839
GdS Parallele cofin	2 183 000				2 183 000		0
Sous total	2 772 000	49 476	118 978	61 845	2 245 434	148 428	147 839
GdS EN NAT	2 088 000	175 392	421 776	219 240	221 328	526 176	524 088
TOTAL GDS	4 860 000	224 868	540 754	281 085	2 466 762	674 604	671 927
F Bill Gate/BOAD:	1 747 000	146 748	352 894	183 435	185 182	440 244	438 497
Banque Mondiale	1 655 000	139 020	334 310	173 775	175 430	417 060	415 405
ACDI :	1 200 000	100 800	242 400	126 000	127 200	302 400	301 200
PNUD:	900 000	0	212 500	109 000	77 000	102 000	399 500
ADOS :	873 000	73 332	176 346	91 665	92 538	219 996	219 123
CLM :	56 000	4 704	11 312	5 880	5 936	14 112	14 056
CL	13 222 000	661 100	1 322 200	9 255 400	1 322 200	661 100	0
TOTAL COFIN	24 513 000	1 350 572	3 192 716	10 226 240	4 452 248	2 831 516	2 459 708
GEF	1 000 000	133 812	172 000	85 000	151 260	220 971	236 957
TOTAL PROJET	25 513 000	1 484 384	3 364 716	10 311 240	4 603 508	3 052 487	2 696 665
LIGNE DE BASE	55 037 000	465 000	38 869 000	9 227 000	4 586 000	1 322 000	568 000
GRAND TOTAL	80 550 000	1 949 384	42 233 716	19 538 240	9 189 508	4 374 487	3 264 665

COÛTS ET BÉNÉFICES À L'ÉCHELLE LOCALE ET MONDIALE

Le tableau suivant fournit un résumé des frais et des bénéfices prévus du projet dans ses quatre sites d'actions choisis.

Tableau II-A : Coûts et bénéfices attendus au niveau local et mondial

Composante	Coût (USD)	Résumé de l'intervention	Bénéfices au niveau local	Bénéfices au niveau global
Produit 1: Cadre politique et juridique de la gouvernance locale adapté à une gestion écologique durable des terres et la conservation participative intégrée des écosystèmes.	Ligne de Base FEM : 200,000 PNUD : 30,000 GdS : 235,000 TOTAL : 465,000	Un fragile accès équitable des systèmes de production conduit aussi bien à des conflits entre acteurs concernés et à une compétition dans l'utilisation des ressources naturelles.	Les actions de démonstration de la conservation intégrée au développement dans les villages pilotes en phase 2 suite à la levée des barrières institutionnelles d'accès équitable des systèmes de production à la terre n'est pas maintenue faute de démultiplication et en conséquences, l'insuffisance de mise en valeur des RNC/UP provoque des disparités au niveau des mesures incitatives de promotion d'utilisation optimale des terres, et en encourageant des pratiques d'usufruit ne favorisant pas une utilisation durable des ressources naturelles	La non démultiplication des acquis dans la gouvernance de la gestion durable des ressources naturelles se traduit par une fragile levée des barrières institutionnelles et conduit à une dégradation et une fragmentation continue des terres, et une dégradation des écosystèmes due à une surexploitation des ressources biologiques résultant du non respect des chartes locales d'utilisation durable des terres, de l'extinction des espèces et de la dégradation d'importants habitats naturels hébergeant des espèces endémiques et mondialement menacées
	Alternative Surcoût FEM : 133,812 GdS : 224,868 F.BILL GATE: 146,718 BM: 139,020 ACDI: 100,800 ADOS: 73,332	Une consolidation des acquis de l'accès équitable durable des systèmes de production à la terre et la levée des barrières encore persistantes dans la décentralisation de la gestion des ressources naturelles permet la mise en place d'un environnement favorable et durable dans la	La consolidation de l'accès équitable des systèmes de production à travers une large démultiplication des acquis se traduit par le respect du critère de mise en valeur des terres tant dans les TV et les RNC/UP induisant une amélioration et une diversification des revenus par des actions d'utilisation durable des ressources biologiques et à une effective adaptation aux	La gestion durable des terres issue de la mise en place d'un environnement durable favorable à la gestion écologique durable des terres se traduit par le maintien légal des RNC/UP par la mise en valeur des terres et le maintien de la continuité des corridors biologiques et d'interconnexions des AP induit une conservation communautaire des

Composante	Coût (USD)	Résumé de l'intervention	Bénéfices au niveau local	Bénéfices au niveau global
	CLM: 4,704 CL: 661,000 Sous total : 1,350,572 TOTAL : 1,484,384	gestion écologique durable des terres, la conservation participative de la biodiversité, la cogestion et l'obligation effective des études d'impact environnemental pour une effective synergie des interventions des parties concernées sur le terrain	changements climatiques et la lutte contre la pauvreté	Bénéfices au niveau global écosystèmes et la protection des habitats naturels de plusieurs espèces comprenant celles endémiques et mondialement menacées tout en renforçant les capacités de séquestration accrue du carbone
Total Produit 1	1,949,384			
Produit 2: Développement durable et gestion communautaire des ressources naturelles effectifs dans les Terroirs Villageois dans la phase après projet	Ligne de Base FEM : 1,547,000 PNUD : 2,656,000 GdS : 5,316,000 FENU : 1,500,000 UE : 600,000 Pays-Bas : 1,000,000 FIDA : 2,500,000 ACDI : 500,000 BAD : 8,167,000 IDA : 7,100,000 AFD/EDF : 7,983,000 Sous total : 3,192,716 TOTAL : 38,869,000	La non démultiplication des options alternatives de développement durable démontrées en Tranche 2 conduit au non respect des plans locaux d'aménagement et de gestion durable des terres et au recours aux mesures de court terme et de compétition dans l'utilisation des ressources naturelles	Le confinement des acquis du projet aux sites de démonstration se traduit par l'usufruit des ressources naturelles, sur le court terme pour des actions de survie se traduisant pour le long terme à l'accentuation de la pauvreté et en conséquence, la dégradation des terres et les écosystèmes	L'absence de démultiplication du modèle de la conservation intégrée au développement démontrée en phase 2 se traduit par la non mise en place à temps de la Tranche 3 par la non valorisation des options alternatives de développement durable, des techniques et technologies d'utilisation durable des ressources naturelles ainsi que des connaissances locales traditionnelles et induit une accentuation des pressions sur le milieu naturel, la dégradation des terres et l'érosion de la biodiversité par la perte des habitats naturels de beaucoup d'espèces d'importance mondiale tout en réduisant les capacités des écosystèmes à séquestrer le carbone
Alternative Surcoût FEM : 172,000		Une démultiplication et dissémination des acquis de démonstration de la conservation intégrée au	La dissémination massive des actions de la Conservation Intégrée au Développement à travers la Gestion Durable des Terres (GDT) et la	Une massive dissémination des actions de démonstration du projet aboutit à une bonne réussite de l'après projet et à une lutte contre la pauvreté

Composante	Coût (USD)	Résumé de l'intervention	Bénéfices au niveau local	Bénéfices au niveau global
	PNUD : 212,000 GdS : 982,000 F.BILL GATE: 353,000 BM: 334,000 ACIDI: 243,000 ADOS: 176,000 CLM: 11,000 CL: 1,322,000 Sous total : 3,192,716 TOTAL : 3,364,716	développement se généralise dans et en dehors de l'ensemble des sites du projet avec une intensification et diversification des systèmes ruraux de production à travers des approches de gestion durable des terres, de lutte contre la pauvreté par la mise en réseaux des mutuelles, promotion et la dissémination du microcrédit ainsi que des techniques et technologies appropriées et intégrant les connaissances traditionnelles locales et la promotion des plans locaux d'aménagement et de gestion des TV et de respect des chartes locales de bonne gestion des ressources naturelles	Gestion Intégrée des Ecosystèmes (GIE) favorise un meilleur usage des fonctions et services des écosystèmes et la génération durables de revenus grâce à l'accroissement de la productivité des terres et la sécurité alimentaire due à l'amélioration de la couverture végétale, la restauration de la fertilité des sols et la coopération des acteurs dans le respect des chartes locales de bonne gestion des ressources naturelles et la mise en œuvre correcte des plans locaux d'aménagement et de gestion durable des terroirs villageois	Grâce à une amélioration des systèmes ruraux de production et la coopération des acteurs concernés se traduisant par le maintien de la contiguïté des corridors biologiques et une réduction de la pression sur les ressources des AP ce qui permet la gestion écologique durable des terres et la conservation des habitats naturels et la diversité biologique de plusieurs espèces d'importance mondiale et la séquestration du carbone
Total Produit 2	42,233,716			
Produit 3:	Ligne de Base	De fragiles gains de l'allocation légale des RNC/UP conduisant à une réhabilitation limitée de la végétation et à une faible prévention de la dégradation des terres.	Les acquis de la phase 2 du projet sont annihilés par l'absence de dissémination des acquis de la Conservation Intégrée au Développement dans les TV adjacents aux AP et en conséquences, une utilisation incompatible des terres autour des AP se développe avec une intensification des pressions sur les ressources naturelles des RNC/UP servant de zones tampons avec des	Un fragile maintien de la consolidation des acquis de la phase 2 du projet conduit au retour d'une situation de dégradation continue des terres dans les TV conduisant à un accroissement des pressions sur les ressources des RNC/UP constamment défrichées, à l'exploitation clandestine des AP et à des conflits entre acteurs concernés dus à une compétition dans l'utilisation des
Conservation et gestion durable des Réserves Naturelles	FEM : 3,072,000 PNUD : 215,000 GdS : 1,210,000			
Communautaires et Unités Pastorales	UE : 630,000 Pays-Bas : 500,000 JICA : 1,900,000			
légalement établies autour des AP pour une	FIDA : 1,500,000 ACDI : 200,000 Sous total : 9,227,000			

Composante	Coût (USD)	Résumé de l'intervention	Bénéfices au niveau local	Bénéfices au niveau global
gestion écologique durable des terres et l'accroissement des capacités de séquestration du carbone.	<p>Alternative</p> <p><i>Surcoût</i></p> <p>FEM : 85,000</p> <p>PNUD : 109,000</p> <p>GdS : 281,085</p> <p>F.BILL GATE: 183,435</p> <p>BM: 173,775</p> <p>ACDI: 126,000</p> <p>ADOS: 91,665</p> <p>CLM: 5,880</p> <p>CL: 9,255,400</p> <p>Sous total : 10,226,240</p> <p>TOTAL : 10,311,240</p>	<p>La dissémination massive des actions d'utilisation durable des ressources naturelles par la mise en œuvre des plans locaux d'aménagement et de gestion intégrée des ressources naturelles des RNC/UP induit de considérables intérêts de maintenir l'engagement des acteurs à perpétuer le respect des chartes locales et la gestion décentralisée des ressources biologiques à travers les contrats plans mise en œuvre par des écogardes opérationnels</p>	<p>techniques inappropriées de cueillette, de chasse et d'utilisation des ressources naturelles et des potentiels en écotourisme conduisent à des revenus non durables et à une dégradation des conditions de vie</p> <p>La consolidation des actions de mise en valeur des RNC/UP maintient leur existence légale ainsi que la diversification et l'accroissement des revenus tirés de la conservation et de l'utilisation durable des ressources naturelles avec une coopération accrue des acteurs concernés dans la cogestion des AP et la valorisation des potentiels de l'écotourisme</p>	<p>Bénéfices naturelles se traduisent notamment par une dégradation des terres, une perte d'habitats importants sur le plan global, et à une perte du potentiel de séquestration du carbone.</p> <p>La mise en valeur des RNC/UP maintient le zonage durable des réserves de biosphère, l'interconnexion des AP et la conservation des corridors biologiques de migrations saisonnières transfrontière de la faune se traduisant par la conservation de la couverture végétale sur de vastes entités d'écosystèmes, la gestion écologique durable des terres, la conservation participative durable de la biodiversité et l'accroissement des capacités de séquestration du carbone aussi bien dans les zones tampons et dans les TV.</p>
Total Produit 3	19,538,240			
Produit 4: Cogestion durable pour une conservation de la biodiversité est démontrée dans les AP.	<p>Ligne de Base</p> <p>FEM : 1,443,000</p> <p>GdS : 628,000</p> <p>UE : 1,015,000</p> <p>Pays-Bas : 1,500,000</p> <p>TOTAL : 4,586,000</p>	<p>Les acquis en termes de cogestion démontrés en phase 2 sont confinés dans les villages pilotes et en conséquence la mise en œuvre partielle des plans d'aménagement des AP avec de fragiles zones tampons</p>	<p>Le confinement des actions de démonstration d'options alternatives de développement durable dans les TV adjacents pilote se traduit par des pressions accrues sur les ressources des AP par les autres villages adjacents face aux RNC/UP en perpétuelles défrichements et</p>	<p>La frustration des acteurs concernés pour la non mise en œuvre de la Conservation Intégrée au Développement conduit à une dégradation continue des écosystèmes dans les sites du Patrimoine mondial, Réserves de Biosphère, sites Ramsar avec une perte de biodiversité des</p>

Composante	Coût (USD)	Résumé de l'intervention	Bénéfices au niveau local	Bénéfices au niveau global
		conduit à intensifier les pressions et les conflits et à limiter la cogestion.	incapables de servir de zone tampon. exposant les villages aux tempêtes de sable, à l'érosion des sols, aux feux de brousse et les AP à la dégradation des habitats naturels et à la perte des potentiels de l'écotourisme	espèces d'importance mondiale vivant dans ces écosystèmes avec une capacité réduite des AP à séquestrer et à retenir le carbone.
	<p>Alternative</p> <p>Surcoût</p> <p>FEM : 151,260</p> <p>PNUD: 77,000</p> <p>GdS : 515,000</p> <p>F.BILL GATE: 185,000</p> <p>BM: 175,000</p> <p>ACDI: 127,000</p> <p>ADOS: 93,000</p> <p>CLM: 6,000</p> <p>CL: 1,322,000</p> <p>Sous total : 4,452,248</p> <p>TOTAL : 4,603,508</p>	<p>Une massive dissémination des acquis de la conservation intégrée au développement induit grâce à la diversification et à l'accroissement des revenus durables tirés de l'utilisation durable des ressources naturelles se traduit par un renforcement de la coopération entre les acteurs concernés, au respect des chartes locales de bonne gestion et la mise en œuvre effective des plans locaux d'aménagement et de gestion durable des ressources naturelles des TV, des RNC/UP et des AP</p>	<p>La gestion des Aires Protégées crée une situation de profits pour tous avec des bénéfices locaux issus d'une distribution équitable des profits tirés des AP, avec une protection des bassins versants et des Terroirs Villageois tout en offrant des capacités effectives d'adaptation aux effets adverses des changements climatiques.</p>	<p>Les options d'intensification et de diversification des systèmes de production dans les TV se traduisent par une effective mise en œuvre des plans locaux d'aménagement et de gestion durable des ressources naturelles des RNC/UP servant de zones tampons efficaces dans la réduction des pressions et des conflits ce qui induit avec la cogestion, à la conservation des écosystèmes des AP et à la restauration de la biodiversité comprenant des habitats naturels de plusieurs espèces d'importance mondiale, au développement de l'écotourisme et au renforcement des capacités de séquestration du carbone</p>
Total Produit 4	9,189,508			
Produit 5: Ecosystèmes régulièrement suivis et évalués.	<p>Ligne de Base</p> <p>FEM: 1,122,000</p> <p>GdS : 200,000</p> <p>TOTAL : 1,322,000</p>	<p>Les débats communautaires pour un suivi évaluation participatif des performances du projet démontrés en phase 2 restent encore confinés dans quelques villages pilotes et en</p>	<p>Mauvaise compréhension de l'impact anthropique sur la biodiversité, et les potentialités de la Gestion Intégrée des Ecosystèmes (GIE) sont en cours en raison de l'absence d'une gestion durable des connaissances.</p>	<p>L'absence de mise en œuvre de la Conservation Intégrée au Développement (CID) conduit à une fragile conscientisation et responsabilisation des avec une absence de prévention et de</p>

Composante	Coût (USD)	Résumé de l'intervention	Bénéfices au niveau local	Bénéfices au niveau global
		conséquence seules quelques actions de suivi des pêcheries sont poursuivies.		restauration de la terre et une rapide perte de biodiversité des espèces endémiques et mondialement menacées à cause d'une insuffisante connaissance.
	<p>Alternative</p> <p>Surcoût</p> <p>FEM : 220,971</p> <p>PNUD: 102,000</p> <p>GdS : 674,604</p> <p>F.BILL GATE: 440,244</p> <p>BM: 417,060</p> <p>ACDI: 302,400</p> <p>ADOS: 219,996</p> <p>CLM: 14,112</p> <p>CL: 661,1000</p> <p>Sous total : 2,831,516</p> <p>TOTAL : 3,052,487</p>	La poursuite de la mise en œuvre effective des actions de S&E participatifs des performances du projet se traduisent par pour une gestion adaptative, la capitalisation des leçons d'expérience de meilleures pratiques sur la gestion durable des terres, la gestion des connaissances et la valorisation du savoir et savoir faire local avec une amélioration participative des performances du projet	Renforcement effectif des capacités de l'ensemble des acteurs concernés et comprenant les communautés locales à travers une gestion participative efficiente et flexible du projet basée sur le principe de l'apprentissage par la pratique se traduit par une meilleure coopération et des aptitudes nouvelles de suivi évaluation pour une meilleure efficacité des actions et la réussite de la phase après projet	La Gestion effective des connaissances conduit à des synergies entre les acteurs concernés sur le terrain produisant une importante collaboration des acteurs pour une gestion adaptative durable des terres, au maintien et au renforcement de la connexion des écosystèmes, à la gestion écologique durable des terres, à la conservation participative durable des écosystèmes et la protection des habitats naturels d'importance mondiale
Total Produit 5				
Produit 6: Management du projet, Partage des connaissances et Gestion adaptative accrue. (FEM:	<p>Ligne de Base</p> <p>FEM : 368,000</p> <p>GdS : 200,000</p> <p>Sous total: 568,000</p>	Les acquis de la phase 2 en termes de Gestion des Connaissances et d'établissement de partenariat sont affaiblis par le retour des acteurs concernés à la compétition dans un contexte de faible gestion des connaissances pour une prévention de la dégradation	Les projets restent en compétition sur le terrain sans approches harmonisées vers les mêmes acteurs concernés des populations avec des duplications et superpositions.	Compétitions accrues dans l'utilisation des ressources naturelles avec des conflits accrues entre les acteurs concernés conduisent à une dégradation intense des terres dans les TV adjacents aux AP et à une fragmentation des écosystèmes et perte des habitats pour les espèces d'importance globale.

Composante	Coût (USD)	Résumé de l'intervention des terres et de la dégradation des écosystèmes.	Bénéfices au niveau local	Bénéfices au niveau global
	Alternative Surcoût FEM : 236,957 PNUD: 399,500 GdS : 671,927 F.BILL GATE: 438,497 BM: 415,405 ACDI: 301,200 ADOS: 219,123 CLM: 14,056 Sous total : 2,459,708	Conservation Intégrée aux activités de Développement à travers la capitalisation des meilleures leçons d'expérience prouvées basées sur une gestion durable des connaissances.	Effective renforcement des capacités des acteurs concernés à travers une gestion efficiente et flexible du projet basée sur l'apprentissage par l'action, l'établissement de partenariat pour des synergies, la capitalisation des meilleures pratiques environnementales au niveau de la planification, du suivi et de l'évaluation participatifs pour un succès de la phase après projet dans le maintien des actions en cours de développement durable.	Synergies effectives entre acteurs concernés à travers une gestion des connaissances sur le terrain produisant une coopération et une collaboration effective en plus d'une gestion adaptable et durable des terres capable de produire des profits environnementaux globaux d'interconnexion des écosystèmes, la gestion écologique durable des terres, le renforcement des capacités des écosystèmes à séquestrer le carbone et la conservation de la diversité biologique et de leur habitat naturel
Total Produit 6	TOTAL : 2,696,665			
COUTS DU PROJET	L.Base : 55,170,337,000 Alternative : 25,513,000 - FEM : 1,000,000 - Cofinan : 24,513,000 G. TOTAL : 80,550,000			

PRINCIPES DIRECTEURS GUIDANT LES SURCOUTS

Globalement, pour chacun des produits attendus du projet, la distinction entre la contribution du FEM et le cofinancement durant la mise en œuvre de l'alternative FEM se présente dans les paragraphes suivants.

Produit 1: Cadre politique et juridique de la gouvernance locale adapté à une gestion écologique durable des terres et la conservation participative intégrée des écosystèmes. (FEM: US\$133 812; Cofinancement : US\$1,550,572).

Le FEM va financer la phase de révision et de recommandation du produit 1, pendant que le GdS va financer la promulgation, l'adoption et l'application de la nouvelle législation dans les codes de gestion des ressources naturelles s'y rapportant. Le financement du FEM sera utilisé également dans la levée des barrières au statut des Ecogardes, à la mise en réseau des mutuelles et l'émergence du Réseau des Mutuelles Environnementales de Développement des Ecosystèmes (REMEDE) ainsi qu'aux barrières encore persistants dans la cogestion des AP et portant sur l'ouverture de certaines activités des Parcs Nationaux aux populations avec des profits à la fois socioéconomiques et environnementaux globaux comme l'écotourisme, la collecte de paille le long des pare feux, l'apiculture et l'utilisation des Ecogardes comme Eco-guides de même que l'intégration des dispositions des chartes locales dans les outils juridiques comme les arrêtés pour leur respect durant toute les phases après projet. Le cofinancement prendra en charge les frais de dissémination et de démultiplication à grande échelle les résultats obtenus pour générer des profits socioéconomiques durables nécessaires à la réduction des pressions sur les ressources naturelles.

Produit 2: Développement durable et gestion communautaire des ressources naturelles effectifs dans les Terroirs Villageois dans la phase après projet (FEM: US\$172,000; Cofinancement : US\$3,192,716).

Dans le cadre du produit 2 le FEM va financer en Tranche 3 tous les frais de préparation au désengagement effectif du projet à travers la capitalisation, le partage et la dissémination des meilleures pratiques de la conservation intégrée au développement en ligne avec les mesures correctives participatives d'amélioration des performances de la durabilité des actions de coaching des Comités Intra et Inter Sites dans la poursuite des cadres de concertation, de gestion écologique durable des terres et de lutte contre la pauvreté dans les TV. Ce qui va impliquer l'adoption d'un consensus général sur les règles d'usufruit; le renforcement des capacités et l'assistance aux Conseils Ruraux, aux TV, aux Comités de Gestion de la Pêche et aux populations locales en matière de planification éco régionale; et le renforcement des moyens institutionnels et de la capacité à résoudre les conflits. Le cofinancement va couvrir les frais de la mise en œuvre et de reproduction de ces plans. Le FEM va financer la levée des obstacles et les activités de démonstration pour; les mécanismes de résolution des conflits; la mise au point de ressources alternatives afin de limiter l'utilisation du bois de combustion par de nouvelles technologies propres; l'introduction de techniques nouvelles et prouvées de conservation durables des sols et des ressources hydrauliques dans le cadre de l'utilisation des terres arables et de pâturage; l'intensification et la diversification des systèmes de production ruraux; la formation et la mobilisation communautaire pour lutter de façon effective contre les feux de brousse; les techniques de collecte durables des huîtres, l'aquaculture et la transformation du poisson. Le cofinancement va couvrir tous les frais de fonctionnement de ces activités. La justification des activités de démonstration et de levée des obstacles est expliquée plus en détail ultérieurement.

***Produit 3: Conservation et gestion durable des Réserves Naturelles Communautaires et Unités Pastorales légalement établies autour des AP pour une gestion écologique durable des terres et l'accroissement des capacités de séquestration du carbone.
(FEM: US\$85,000; Cofinancement : US\$10,226,240)***

De façon similaire le FEM va aussi financer tous les frais d'affinement de la durabilité technique et financière dans la mise en œuvre des plans locaux d'aménagement et de gestion communautaire des ressources naturelles tant au plan Intra qu'au niveau Inter site dans l'esprit d'un bon aménagement du territoire et la conservation participative des corridors biologiques ainsi que les interconnexions durables des AP les unes par rapport aux autres et la gestion durable des zones tampon dans le respect du zonage participatif établi au profit des réserves de biosphère concernées; ce qui implique un travail de capitalisation et de consolidation des acquis, de renforcement des capacités des population et des Conseils Ruraux et pour superviser, appliquer et mettre en œuvre les plans de gestion; la création d'une structure institutionnelle pour un programme de microcrédit et un partage équitable des dividendes de la chasse et de l'écotourisme. Le cofinancement va couvrir les futures dépenses d'exploitation et de fonctionnement et de la mise en œuvre de ces plans. Le FEM va financer les frais de la démonstration et de la levée des obstacles subsistant encore pour toutes les activités d'utilisation durable des ressources; comme la prévention et la lutte contre les feux de brousse, l'apiculture, l'écotourisme, l'exploitation forestière, la transformation et la commercialisation des produits maritimes et forestiers non boisés. Les raisons du financement de ces activités sont décrites plus bas. Le cofinancement va couvrir les frais de tous les investissements matériels et les frais de fonctionnement des ces activités d'utilisation durable des ressources.

Produit 4: Cogestion durable pour une conservation de la biodiversité est démontrée dans les AP. (FEM: US\$151,260; Cofinancement : US\$4,452,248).

Le FEM va financer consolider ses actions dans le financement des moyens de communication et d'alerte rapide de longue portée ainsi que des outils de cartographie et de navigation terrestre, fluviale et maritime pour assurer la durabilité de la sécurité des agents à tout moment. Le financement FEM va aussi contribuer à la consolidation des limites du zonage des réserves de biosphère et le renforcement des capacités du Centre de Formation de Dalaba. Un cofinancement du GdS a prévu à partir de 2011, un montant 2 183 000 US\$ déjà approuvés au profit du parc national du Niokolo-Koba au titre de l'amélioration des infrastructures et des équipements pour la sauvegarde de cet important parc national, l'un des plus grands de l'Afrique de l'Ouest. Le FEM va également prendre en charge les frais de toutes les activités de renforcement des capacités, de formation, de renforcement des capacités institutionnelles des autorités des AP et des équipes civiles chargées de la cogestion, et le suivi évaluation participatif de la mise en œuvre des plans de cogestion des AP pour faciliter la durabilité de la poursuite des actions dans la phase après projet. Le financement du FEM couvrira aussi les activités d'utilisation durable des ressources des AP; l'affinement de la cogestion et la distribution équitable des dividendes tirés de l'exploitation des ressources des AP. Le FEM et le cofinancement vont se partager les frais de la modification de la législation et des études sur la biodiversité et la biosécurité. Le cofinancement va couvrir tous les salaires du personnel des AP, ainsi que les frais engendrés par le recrutement des Ecogardes. Comme avec les autres résultats, le FEM va prendre en charge les frais de démonstration et de levée des obstacles de toutes les activités d'utilisation durables des ressources; telles que l'apiculture, le fauchage de la paille et le pâturage contrôlé.

Produit 5: Ecosystèmes régulièrement suivis et évalués. (FEM: US\$220,971; Cofinancement : US\$2,831,516).

Le FEM va financer la capitalisation des leçons d'expérience et d'amélioration des performances en matière de collecte de données supplémentaires, de supervision des impacts du projet par les Comités Intra Site, et la formation des Ecogardes aux techniques de la conservation de la biodiversité et de séquestration du carbone, ainsi que le suivi et l'évaluation participatifs et la mise à jour des banques de données au niveau de chacun des quatre comité intra site sur la base des données fournies par les comités villageois de suivi-évaluation. Le cofinancement va couvrir les salaires du personnel pendant et après la fin du projet pour faciliter la supervision à long terme des impacts du projet.

Produit 6 : Management du projet, Partage des connaissances et Gestion adaptative accrue. (FEM: (FEM : US\$236,957 ; Cofinancement : US\$ 2,459,708)

Le FEM financera la mise en place d'un environnement favorable pour une gestion améliorée de l'apprentissage, de l'évaluation et de la gestion adaptative créant un partenariat pour des synergies effectives entre les acteurs concernés, une capitalisation des meilleures pratiques environnementales prouvées et connues avec leur dissémination tant au plan aussi bien de la planification, de la mise en œuvre que du suivi et évaluation participatifs pour une canalisation de la Gestion Durable des Terres et la Gestion Intégrée des Ecosystèmes dans les TVs, les RNC/UP adjacents aux AP dans les pratiques pour une effective réussite de cette Tranche 3 de préparation de l'après projet.

JUSTIFICATION DE LA SUPPRESSION DES BARRIERES ET DE LA DEMONSTRATION POUR LES ACTIVITES D'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

Plusieurs techniques qui ont été élaborées et testées avec succès dans les zones rurales des pays en développement, devraient accroître la durabilité et la productivité des systèmes agricoles sur les terres villageoises, et réduire la pression sur les ressources des AP. Cependant ces techniques ne sont pas actuellement dans la pratique courante des ruraux dans la zone ciblée par le projet. D'autres techniques sont soit inédites ou ont besoin de surcoûts pour leur améliorations pour s'adapter au contexte sénégalais. Le FEM va financer tous les frais de promotion de ces techniques, la formation et la dispensation de conseils techniques aux paysans pour l'adoption de ces techniques, alors que l'achat de tous les intrants, et les frais d'exploitation seront couverts par le cofinancement. Si les frais d'investissement sont prohibitifs le FEM va permettre un accès à des prêts par le biais du programme de microcrédit du projet. Les techniques promues et démontrées en Tranche 2 et à consolider en Tranche 3, à la suite d'une capitalisation participative des leçons d'expériences sont brièvement décrites ci-dessous.

- *Des modèles de production agricole sédentaire durables:* ceux-ci incluent des techniques testées partout ailleurs en Afrique, telles que: le fait d'encourager l'association de l'élevage et de l'agriculture sur les terres arables pour permettre aux paysans de conserver la fertilité des sols grâce à la fumure et de nourrir le bétail grâce au fourrage; la rotation des champs et le compostage pour conserver la fertilité des sols et fixer le nitrogène; la promotion de l'agroforesterie pour renouveler le contenu organique des sols à partir des feuilles mortes; la réduction de l'érosion éolienne et hydrique, la procuration d'ombre aux cultures, et une utilisation plus judicieuse de l'espace par la production de fourrage et de NTFP, à partir du couvert forestier. Le FEM va prendre en charge tous les frais d'essai et de perfectionnement de ces techniques sur les sites du projet, et la formation et la dispensation de conseils techniques aux paysans sur l'adoption de ces techniques, alors que l'achat de tous les intrants, et les frais d'exploitation seront couverts par le cofinancement.

- *L'embouche du Bétail*: Conformément au modèle d'exploitation mixte évoqué plus haut, le FEM va financer les frais de formation des paysans aux techniques sédentaires d'embouche intensif des petits ruminants, comme la nutrition du bétail, et les régimes phytosanitaires et permettre un accès à des prêts pour les petits investissements de départ par le biais de la structure de microcrédit du projet.
- *Gestion du Pâturage*: Les stratégies de transhumance traditionnelles ne sont plus possibles puisque les éleveurs n'ont plus accès aux pâturages étant donné que des droits exclusifs sont accordés aux paysans pour l'aménagement des zones de pâturage. Le projet va faire modifier les lois sur la propriété foncière afin que l'élevage soit accepté comme un usage légal de la terre, et dispenser une formation sur les stratégies de mise en repos et de rotation des cultures, et sur la planification des investissements dans l'élevage et sur les couloirs réservés au bétail, pour permettre à un élevage qui préserve les pâturages de coexister avec de nouvelles méthodes d'exploitation agricole. Le cofinancement va couvrir l'amélioration et la réhabilitation des pâturages.
- *Brise-vent et pare feux verts*: La plantation de haies pour entourer les pâturages et les champs réduit l'érosion hydrique et éolienne des sols, et selon les espèces, protège les champs et les pâturages du feu, fournit des produits forestiers non boisés, et du fourrage pour le bétail. Comme évoqué précédemment, le FEM va financer tous les frais de promotion de ces techniques utilisant des espèces endémiques, la formation et la dispensation de conseils techniques aux paysans pour l'adoption de ces techniques, alors que tous les achats d'intrants, et les dépenses de fonctionnement seront couverts par le biais du cofinancement.
- *Reboisement et régénération*: Certaines espèces locales sont plus rentables que les espèces exotiques à croissance rapide, car elles produisent une quantité importante de produits forestiers boisés et non boisés, tels que les noix et le fourrage. Cependant elles mettent plus de temps à rentabiliser l'investissement initial car elles ont une croissance plus lente. Puisque la démonstration de cette activité va prendre jusqu'à huit ans, le FEM va accorder des fonds compensatoires aux paysans à investir dans les espèces locales, à travers le programme de microcrédit du projet, afin d'encourager l'utilisation de cette pratique et de démontrer son efficacité à plus long terme. Par ailleurs, le FEM va faire la démonstration de techniques appropriées pour la reconquête des terres salées, pour le renforcement de la conservation de la biodiversité et la séquestration du carbone.
- *Aquaculture*: Les méthodes d'aquaculture de la plus simple à la plus intensive feront l'objet de démonstrations. Par exemple les bras morts et les bassins artificiels creusés à la main qui se remplissent pendant les pluies peuvent conserver assez longtemps les eaux de pluie et de crue pour engraisser et élever certaines espèces de poissons comme le *Tilapia Nilotica*. Le FEM va financer les frais de formation et d'assistance aux entrepreneurs locaux aux techniques d'aquaculture favorables à l'environnement, et accorder des prêts par le biais du programme de microcrédit du projet pour acheter du poisson et d'autres intrants.
- *Production de charbon de bois*: Le projet va promouvoir une taxe verte sur le bois entrant dans la production de charbon et encourager l'accroissement de la rentabilité dans le processus de transformation. Le FEM va financer des prêts par le biais de son programme de microcrédit pour permettre aux producteurs d'acheter à moindre coût des équipements pour renforcer l'efficacité de la production de charbon à hauteur de 30%. Cet équipement va aussi réduire le risque de feux de brousse accidentels causés par le processus de transformation.
- *Apiculture*: De nouvelles techniques de production du miel sont désormais disponibles et ne nécessitent pas "l'enfumage" des abeilles pour les chasser de la ruche. On utilise plutôt un composé chimique. Ce composé est peu coûteux et évite les risques des feux de brousse accidentels. Le FEM va

financer des démonstrations et une formation à l'utilisation de cette technique pour encourager son usage, et permettre l'accès au microcrédit pour l'achat de matériel. Bien qu'elle soit plus coûteuse que l'utilisation du feu, si elle est entreprise collectivement cette technique va réduire le risque de détruire les fleurs à pollen dont les abeilles dépendent pour faire du miel.

- *Ecotourisme et chasse*: ce sont des activités stratégiquement importantes pour le projet puisqu'elles sont compatibles avec les objectifs IEM et peuvent être pratiquées dans les AP et dans les zones tampon environnantes, et qu'elles permettent d'augmenter les revenus pour la gestion de la conservation. Alors qu'il existe au Sénégal un potentiel pour l'écotourisme et la chasse il n'a pas été suffisamment exploité. Le FEM va financer des activités pour promouvoir le tourisme au Sénégal, élaborer, introduire et faire respecter les codes de conduite de l'écotourisme par les opérateurs dans les AP et les zones tampons, et les Réserves Naturelles Communautaires. Les opérateurs touristiques vont prendre en charge tous les frais d'investissement et d'exploitation de la pratique du tourisme et de la chasse.

- *Transformation, conditionnement, entreposage et commercialisation des produits tirés des ressources naturelles*:

Comme cela a été démontré plus haut, si elle est réglementée l'exploitation des produits forestiers non ligneux des zones de pâturage et des zones maritimes peut être compatible avec la conservation, et générer des revenus pour la gestion de la conservation. Le FEM va financer l'élaboration, l'introduction et l'application de techniques et de niveaux durables d'exploitation du poisson et des NTPF. Le FEM va aussi prendre en charge la formation à des techniques nouvelles ou modifiées pour la transformation et le conditionnement des produits NTPF, des zones de pâturages et maritimes afin d'accroître leur valeur, et fournir des microcrédits pour l'achat de matériel.

PORTEE DE L'ANALYSE

La portée de l'analyse inclut des facteurs géographiques, institutionnels, commerciaux, politiques et législatifs ayant un impact sur les domaines ciblés par le projet, ainsi que les frais et bénéfices générés par les activités du projet. Ceci inclut: (a) tous les 4 sites de projet, puis les zones tampon, et les couloirs communicants (b) toutes les parties concernées dans la région; (c) les entreprises locales utilisant les ressources naturelles dans les quatre zones du projet; (d) l'administration locale et nationale; (e) la politique, la législation et les programmes des gouvernements; (f) les ONG; et (g) les autres bailleurs de fonds actifs dans les quatre zones du projet. Dans le temps le projet couvre une période de dix ans bien que la plupart des premiers résultats ne puissent être prédits que sur six ans environ. Le tableau II-a ci-dessus résume les coûts et les bénéfices du projet au niveau national et mondial aussi bien pour la ligne de base que pour l'alternative FEM.

COUTS DU PROJET

L'ensemble des coûts du projet s'élèvent à 25.513 millions de US\$. Le cofinancement du projet représente 24.513 millions de US\$ soit 96% de ce total. Près de 85% de ce total sont déjà alloués à des résultats spécifiques. Le reste sera déterminé lors de l'étude de faisabilité et de partage lors de l'atelier de lancement. Ensemble avec les activités de la ligne de base, le total du scénario alternatif coûtera 80.550 millions \$US, et de ce total, le coût total du projet, soit 25.513 millions US\$, ne représente que 31.23% du quel la contribution du FEM n'est que de 3.9% et seulement de 1.22% en intégrant la ligne de base. Cette Tranche 3 du projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes est ainsi donc bâtie sur une substantielle ligne de base complétée par un cofinancement tout aussi significatif, ce qui traduit une remarquable efficacité de l'utilisation des fonds du FEM pour faire maintenir un niveau appréciable de

développement durable capable de faire générer des profits environnementaux globaux en Tranche 3 pour se poursuivre dans la phase après projet. Le GdS s'est totalement engagé à soutenir la durabilité des impacts de ce projet à long terme, et a démontré cet engagement par le biais de divers changements de politique, ainsi que par un engagement de contribution à cette troisième Tranche de préparation du désengagement du projet. Cette contribution totale du GdS se chiffre à 4.860 millions soit près de 5 fois la contribution du FEM. Cette remarquable contribution du GdS intègre notamment 589, 000 US\$ en espèces soit plus de la moitié de la contribution du FEM. En intégrant l'inscription budgétaire du plan de sauvegarde du PNNK se chiffrant à 2.183 millions de US\$ c'est un total de 2.772 millions de US\$ que le GdS injecte directement dans les activités de de la Tranche 3 de ce projet soit près de 3 fois la contribution du FEM. Cette situation traduit un solide engagement du GdS à la réussite de cette Tranche 3 pour une durabilité des actions dans la phase après projet par la prise en charge des frais récurrents en synergie avec les Collectivités Locales qui contribuent globalement pour 13.222 millions de US\$. Les lettres signées portant sur cet important cofinancement augurant d'une bonne préparation et d'une bonne réussite de l'après projet sont en annexe IV.

ANNEXE IV: LETTRES DE COFINANCEMENT DU PROJET NEGOCIEES ET SIGNEES

(Attached in a separate file)

